



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No 51/20

Rapport de gestion 2019

DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2019, objet de ce préavis No 51/20.

En raison de la crise sanitaire du coronavirus, les délais légaux et réglementaires relatifs à l'adoption des comptes et du rapport de gestion ont été reportés de trois mois par décision du Conseil d'Etat vaudois.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 50/20.



INTRODUCTION	7
AUTORITÉS	9
1. CONSEIL COMMUNAL	9
2. MUNICIPALITÉ	12
3. REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNE DE PRANGINS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES, SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES, FONDATIONS, ENTREPRISES DE DROIT PUBLICS ET ASSOCIATIONS	15
RESSOURCES HUMAINES	17
1. EFFECTIFS	17
2. FORMATIONS	21
3. NOUVEAUTÉS	22
4. SÉANCES DU PERSONNEL, SORTIES ET REPAS DE NOËL	22
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	23
1. COMMUNICATION	23
2. GREFFE MUNICIPAL	25
3. ARCHIVES	26
FINANCES	27
1. BOURSE COMMUNALE	27
2. GESTION FINANCIÈRE	27
ÉCONOMIE ET TOURISME	29
1. BILAN TOURISTIQUE 2019	29
2. MOUVEMENTS TOURISTIQUES	30
ARCHITECTURE & BÂTIMENTS	31
1. CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	31
2. ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET FOURNITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	32
3. GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	35
SYSTÈMES D'INFORMATION	37
CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES	39
1. CULTURE	39
2. SOCIÉTÉS LOCALES	39
ENVIRONNEMENT	41
1. POLITIQUE CLIMATIQUE PRANGINOISE GLOBALE	41
2. SUBVENTIONS COMMUNALES « AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT »	43
3. PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES	44
4. DOMAINES, TERRAINS, JARDINS COMMUNAUX, FORÊTS ET COURS D'EAU DU TERRITOIRE COMMUNAL	46
5. PROTECTION CONTRE LE BRUIT, QUALITÉ DE L'AIR ET DANGERS NATURELS	50
6. EAUX ET STATION D'ÉPURATION (STEP) DES EAUX USÉES	51
7. PORT DES ABÉRIAUX	53
URBANISME	57
1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : URBANISATION, MOBILITÉ, PAYSAGE	57
2. PLANIFICATION ET PROJETS D'ESPACES PUBLICS	67
3. POLICE DES CONSTRUCTIONS	71

MOBILITÉ.....	73
1. TRANSPORTS PUBLICS.....	73
2. ZONE 30 KM/H.....	76
3. VÉLOS EN LIBRE-SERVICE.....	76
4. CARTES JOURNALIÈRES.....	76
TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS	77
1. VOIRIE ET ESPACES VERTS.....	77
2. TRAITEMENT DES DÉCHETS	80
3. TRAVAUX PUBLICS - ROUTES, ÉCLAIRAGE, COLLECTEURS	84
ENFANCE	89
1. ÉCOLES.....	89
2. ACCUEIL PARASCOLAIRE	94
3. UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS LA FOURMILIÈRE (UAPE)	97
4. ACCUEIL PRÉSCOLAIRE	98
AFFAIRES SOCIALES.....	101
1. RELATIONS PAROISSE ET CULTES	101
2. 3E ÂGE	101
3. JEUNESSE.....	103
4. SANTÉ.....	104
5. FONDATION LA CÔTE	106
6. COMMISSION SOCIALE.....	106
7. LOGEMENTS	106
8. SUBVENTIONS, DONS, ETC.....	107
9. MANIFESTATIONS.....	107
POPULATION	109
1. CONTROLE DES HABITANTS.....	109
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS	111
3. NOUVEAUX CITOYENS.....	111
4. NATURALISATIONS.....	113
GESTION INTERCOMMUNALE	115
1. POLICE NYON RÉGION (PNR).....	115
2. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE.....	119
3. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC).....	121
4. RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)	122
5. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)	123
6. RÉGION DE NYON (CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON)	124
CONCLUSION	125
LISTE DES ABRÉVIATIONS	127

INTRODUCTION

Au cours de la quatrième année de la législature 2016-2021, la Municipalité a poursuivi la mise en œuvre de ses principaux objectifs grâce, notamment, à la mise en place d'une gouvernance solide, à l'engagement de collaboratrices et collaborateurs dévoués et professionnels, et à une saine gestion de ses finances. Elle s'est par ailleurs efforcée de maintenir des contacts fructueux avec ses partenaires extérieurs, comme avec la population.

Ce rapport de gestion revient dans le détail et par direction sur l'ensemble des actions menées au cours de l'année écoulée.

En 2019, le collège municipal a proposé dix préavis au Conseil communal qui, à l'exception d'un préavis retiré par la Municipalité, ont tous été acceptés. Les investissements, de l'ordre de 1,7 millions de francs, ont été autofinancés à 46 % et sont globalement inférieurs à la moyenne de ces dix dernières années. Ils s'inscrivent dans une volonté partagée de gestion prudente et de priorisation des projets, en lien avec nos capacités financières.

Cet exercice a néanmoins permis de réaliser et démarrer plusieurs projets importants pour le développement de notre commune. Ainsi, le chantier de la route de l'Etraz a largement impacté nos services et bouleversé nos habitudes. Après de longues années de gestation le projet de réaménagement du chemin du Creux-du-Loup a été accepté par l'organe délibérant. Un projet cher à l'Exécutif en matière de politique familiale a démarré, avec le lancement d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche pour notre village. En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la Municipalité a initié le projet de revalorisation de la route suisse et poursuivi ses travaux relatifs à la révision partielle de notre plan général d'affectation (PGA) avec notamment, le lancement d'une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins.

En matière environnementale, notre commune a obtenu le renouvellement de son label « Cité de l'énergie ». Elle s'est engagée fortement en faveur de son programme de « politique climatique », ainsi que dans la mise en place de conditions techniques, juridiques et financières liées au projet de la future STEP régionale unique.

Deux projets communs avec la Ville de Nyon ont occupé l'Exécutif en 2019 : celui du pont de la Redoute et de la passerelle Nyon-Prangins. Ils seront vraisemblablement soumis en 2020 au Conseil communal.

Sur le plan politique, l'année 2019 a été marquée par la tenue d'un référendum relatif à notre adhésion à l'association de communes du district « Région de Nyon ». Cette consultation citoyenne a provoqué un large débat démocratique dont l'issue extrêmement serrée en faveur de la « sortie » modifiera à terme nos relations avec la Région.

Sur le plan financier, notons encore que l'année 2019 a été favorable en termes de rentrées fiscales ce qui, en corolaire, augmente sensiblement la valeur de notre point d'impôt par habitant. Cela ne sera pas sans effet sur nos charges péréquatives, avant la réforme promise pour 2022.

Enfin, la Municipalité, en assumant son rôle d'organe communal prépondérant, a tenu compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par la commission de gestion. Ce rapport reprend un certain nombre de points évoqués lors de discussions bilatérales entre cette dernière et chaque municipal ou lors d'échanges avec la Municipalité *in corpore*.

Bonne lecture.

AUTORITÉS

1. CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est l'organe délibérant de la Commune. A Prangins, il est constitué de cinquante-cinq membres élus à la proportionnelle, pour une législature de cinq ans.

Pour la législature 2016-2021, la répartition des sièges du Conseil communal (organe délibérant) est la suivante :

- Entente pranginoise - groupe indépendant : 31 sièges
- Alliance libérale de Prangins - groupe libéral de centre droit : 16 sièges
- Alternative pranginoise - groupe socialiste/Verts : 8 sièges

Le Bureau du Conseil est nommé chaque année. Il est chargé de coordonner le bon fonctionnement des séances, ainsi que des votations et élections.

1.1 Liste des membres du Conseil communal (au 31.12.19)

Entente pranginoise

Antoine Jacques	Cartier Blaise	Humm Philippe	Rigby Marie-Josée
Bachmann Giovanna	Corod Daniel	Jenny Valérie	Rosselet Stefano
Baumgartner Christian	De Wolff De Moorsel Jean	Lohman Pierce	Schnider Rudolf
Baumgartner Marc	Favre Claude	Pasche Reynald	Stoudmann Catherine
Bernet Robert	Fischer André	Perret Claude	Van Leckwyck Marie
Binz Olivier	Gyr Roxanne	Pittet Marc	Venezia Bettina
Bochud Georges	Girard Maria Immaculada	Plescia Sylvain	Vogel Vanni
Brown David	Haymoz Henri	Poitry Alain-Valéry	

Alliance Libérale de Prangins

André Ursula	Cochet Rémy	Haas Roland	Krull François
Auberson Jacques	De Bourbon Parme Louis	Hediger Walter	Müller Anne-Lise
Bettems Jean-Marc	Dorenbos Peter	Johnson Robert	Rihs Anita
Buccioli Yvan	Gavillet Liliane	Kellou Karim	Vulliemin Clotilde

Alternative Pranginoise

Aeschmann Nicolas	Burri Lionel	Dormond-Schlumpf Héléne	Ferroni-Sayag Karine
Baillifard Anne-Marie	Bujard Daniel	Durgnat Hervé	Nateri Stefania

1.2 Bureau du Conseil communal (au 31.12.19)

Daniel Bujard (président), Giovanna Bachmann (vice-présidente), Jérôme Seydoux (secrétaire), Anne-Lise Müller (scrutatrice), Marc Pittet (scrutateur), Valérie Jenny et Ursula André (scrutatrices suppléantes).

1.3 Préavis approuvés ou déposés

No	Titre	Décision
35/19	Demande de crédit d'étude de CHF 124'000.- TTC en vue de la requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route du lac (RC1)	Accepté
36/19	Demande de crédit de CHF 93'000.- TTC en vue d'une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA)	Accepté
37/19	Demande d'un crédit de CHF 185'000.- TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche à Prangins	Accepté
38/19	Rapport de gestion 2018	Accepté
39/19	Comptes 2018	Accepté
40/19	Demande de crédit de CHF 565'000.- TTC pour la reconstruction du pont de La Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon	Retiré
41/19	Révision du règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance accompagné de son rapport sur les incivilités	Accepté
42/19	Arrêté d'imposition pour l'année 2020	Accepté
43/19	Demande de crédit de CHF 356'500.- TTC pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup	Accepté
44/19	Budget 2020	Accepté

1.4 Interpellations

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
A. Fischer	Radar route de l'Etraz en relation avec le panneau d'entrée de localité	09.04.19	27.05.19
C. Favre	Implantation d'un EMS à Prangins	28.05.19	24.06.19

1.5 Motions

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
P. Dorenbos	Pour un règlement sur l'utilisation du domaine communal privé et public	21.02.19	En cours
Y. Buccioli	Fournir au Conseil communal une étude avec une situation financière claire et une projection « horizon 2022 » de celle-ci, contrainte par les effets de la péréquation cantonale, de la facture sociale des années 2020/2021/2022, des investissements prévus et tenant compte de l'évolution des entrées fiscales à prévoir	12.12.19	Aucune : Motion rejetée

1.6 Postulats

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
G. Bachmann	Au sujet de la plage de Promenthoux	28.05.19	Aucune : Postulat rejeté
C. Stoudmann	Au sujet de la plage de Promenthoux	28.05.19	Aucune : Postulat rejeté
D. Bujard	Sécurité routière à la route du Curson	28.05.19	Aucune : Postulat rejeté
J.-M. Bettems	Promotion des énergies renouvelables (pompes à chaleur)	10.10.19	En cours

2. MUNICIPALITÉ

2.1 Répartition des directions



François Bryand (indépendant), syndic

Administration générale, finances, RH, relations extérieures

- Administration générale : greffe municipal, assurances, affaires juridiques, archives
- Ressources humaines
- Finances : comptabilité générale, gestion financière
- Economie : relations entreprises, tourisme
- Relations extérieures et communication : RP et relations médias, supports de communication

Remplaçante : Dominique-Ella Christin



Dominique-Ella Christin (Entente pranginoise)

Urbanisme et environnement

- Urbanisme : aménagement du territoire (planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité et du paysage), police des constructions, aménagement des espaces publics, protection du patrimoine bâti
- Environnement : énergie et climat, environnement urbain et rural (bruit, air, eaux, STEP), ressources et patrimoines naturels (domaines, terrains, forêts, biodiversité, paysage, cours d'eau, rives du lac), port des Abériaux

Remplaçant : François Bryand



Alice Durnat Levi (Alternative pranginoise)

Affaires sociales et population, sécurité, enfance

- Affaires sociales : jeunesse et aînés, aide au logement, manifestations, relations paroisse
- Population : contrôle des habitants, naturalisations
- Enfance : écoles, accueil petite enfance
- Sécurité : Police Nyon Région (PNR), concept, stationnement, Police du Commerce, Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), manifestations (aspects sécurité), procédés de réclame

Remplaçant : Igor Diakoff



Denys Chevalier (Entente pranginoise)

Travaux publics et espaces verts, mobilité

- Travaux publics : études et réalisations projets de routes, ponts, parkings, cheminements, travaux et entretien, canalisations eaux claires/usées
- Déchets : gestion, valorisation, traitement, déchetterie et éco-points
- Mobilité : transports publics, concept mobilité (vitesses de circulation), promotion de la mobilité douce (publibike, etc.)
- Voirie & Espaces verts : entretien des routes, parkings, cheminements, éclairage public, mobilier urbain, signalisation routière, projets et gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage, abattage d'arbres

Remplaçante : Alice Durgnat Levi



Igor Diakoff (Alliance libérale de Prangins)

Architecture et bâtiments, informatique, culture

- Architecture et Bâtiments : nouvelles constructions, rénovations et transformations de bâtiments communaux, réparations et entretien, conciergerie, locations de salles, gérance
- Systèmes d'information : projets et gestion, exploitation informatique, téléphonie
- Culture et Sociétés locales : affaires et manifestations culturelles, relations avec les sociétés locales et manifestations

Remplaçant : Denys Chevalier

M. Igor Diakoff a assumé la fonction de vice-syndic du 1er janvier au 30 juin 2019, et Mme Alice Durgnat-Levi lui a succédé dès le 1^{er} juillet 2019.

2.2 Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

L'Exécutif de la Commune de Prangins a tenu 46 séances ordinaires, fixées, à quelques exceptions près, les lundis à 14 h.

En collaboration avec les chefs de service, les responsables communaux ou des mandataires externes, la Municipalité a préparé et adressé au Conseil communal 10 préavis et 4 rapports.

2.3 Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les membres de la Municipalité ont participé à de nombreuses assemblées, à des séances de conseils d'administration et de commissions, ainsi qu'à des réunions de travail avec des comités de pilotage, des organismes intercommunaux, la préfecture, les communes voisines ou d'autres tiers (*lire en p.15*). Ils ont également répondu à de nombreuses consultations auprès des services cantonaux et régionaux.

L'activité de la Municipalité est rythmée par les représentations lors de manifestations ou d'événements, qui sont autant d'occasion pour les membres de l'Exécutif de rencontrer informellement la population et les partenaires de la Commune.

2.4 Commissions consultatives créées par la Municipalité pour la législature 2016-2021

- Architecture et bâtiments
- Urbanisme, Mobilité et Environnement
- Gestion des déchets
- Culturelle
- Sociale

Les commissions consultatives sont constituées de membres du Conseil communal, de membres de l'administration communale et de membres de la société civile. C'est la Municipalité qui choisit les membres des commissions consultatives. Les municipaux établissent l'ordre du jour, convoquent la commission consultative et président la séance. La commission consultative est convoquée lorsque la Municipalité l'estime nécessaire.

A la demande de la Municipalité, les commissions consultatives ont pour mission de la conseiller et d'évaluer des projets. Ces avis n'ont pas de valeur décisionnelle.

Tous les membres des commissions consultatives sont tenus à la confidentialité, car il s'agit de travaux en cours.

2.5 Autres commissions

2.5.1 Naturalisations

En référence à la Loi sur le droit de Cité, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, une commission des naturalisations est chargée de procéder à l'audition des candidats et de remettre un préavis écrit, détaillé et motivé à la Municipalité. Elle est composée de deux municipaux et trois conseillers communaux, issus de chaque groupe politique (*lire aussi p. 113*).

L'ancienne commission de naturalisation, composée de 5 conseillers communaux, a encore siégé pour les quelques cas qui restaient selon l'ancienne loi.

2.5.2 Commission de salubrité

La Commission de salubrité traite de tous les problèmes liés à la sécurité et à l'hygiène des bâtiments. Elle comprend trois membres au moins, dont une personne compétente en matière de constructions et un médecin. Faute de candidat, ce dernier poste a subi une vacance en 2019. Cela n'a toutefois pas perturbé le travail de cette commission.

3. REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNE DE PRANGINS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES, SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES, FONDATIONS, ENTREPRISES DE DROIT PUBLICS ET ASSOCIATIONS

Noms des entités	Représentant/e(s) de la Municipalité	Représentant/e(s) du Conseil communal
Sociétés anonymes		
SEIC	F. Bryand (Conseil d'administration) D.-E. Christin (AG)	
Romande Energie	D.E. Christin (AG)	
Transports publics yonnais	D. Chevalier (Conseil d'administration)	
Nyon-Saint-Cergue-Morez	D. Chevalier (AG)	
Télé Dôle SA	F. Bryand (AG)	
Compagnie générale de navigation	F. Bryand (AG)	
Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Yonnaise	D.-E. Christin (AG)	
Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)	D. Chevalier (AG)	
Chauffage à distance de Begnins SA	F. Bryand (Conseil d'administration)	
SOFREN SA	F. Bryand (AG)	
BVA Holding SA	A. Durgnat Levi (AG)	
Sociétés coopératives		
Cité-Derrière	F. Bryand (Conseil d'administration) A. Durgnat Levi (AG)	
Coopérative des Plantaz	A. Durgnat Levi (AG)	
Logapop, société coopérative immobilière	A. Durgnat Levi (AG)	
Société coopérative de l'asile du Marchairuz	I. Diakoff (AG)	
Centre historique d'agriculture Moulin de Chiblines	I. Diakoff (AG)	
Entreprises de droit public		
Caisse intercommunale de pensions	F. Bryand et D. Chevalier (AG)	

Fondations

Fondation de la Petite Enfance de Prangins	A. Durngat Levi et D. Chevalier (Conseil de fondation)		Lire aussi en p. 97
Fondation du Midi	I. Diakoff (Conseil de fondation)		

Associations intercommunales

Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon	Alice Durngat Levi (AG)		
Association de communes vaudoises Triage de la Dôle	François Bryand (AG) Dominique-Ella Christin (AG)		
Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon	Alice Durngat Levi (AG)		
Association intercommunale d'accueil de jour des enfants (Réseau d'accueil des Toblerones)	Alice Durngat Levi (AG)	Catherine Stoudmann Clotilde Vulliemin (AG)	Lire aussi en p. 122
Conseil d'établissement Nyon-Prangins	Alice Durngat Levi	Roxanne Gyr, Anne-Marie Baillifard	p. 93
Association intercommunale en matière de défense incendie et secours	Alice Durngat Levi (AG)	Christian Baumgartner (AG)	p. 119
Association de communes Police Nyon Région	Alice Durngat Levi (codir)	Louis De Bourbon de Parme Rudolf Schnider Georges Bochud Hervé Durngat (AG)	p. 115
Association à buts multiples des communes du district de Nyon (ORPC)	Alice Durngat Levi (AG)		p. 121
Région de Nyon	Igor Diakoff (AG)	Jean De Wolff de Moorsel François Krull Hervé Durngat (CI)	p. 124
Réseau Santé La Côte Service technique intercommunal (STI)	Alice Durngat Levi (AG) Dominique-Ella Christin (AG)		

Ententes intercommunales

Déchetterie intercommunale Prangins-Duillier	François Bryand, Denys Chevalier (Comité)		p. 80
--	---	--	-------

Associations

Amis du Château de Prangins	Igor Diakoff (AG)		
Pro Senectute	Alice Durngat Levi (AG)		

RESSOURCES HUMAINES

Municipal responsable : François Bryand

La gestion du personnel occupe une responsable à 30% qui dépend du municipal/syndic en charge des RH. Ce taux d'activité est restreint au regard de la charge de travail et de la diversité des tâches.

Les principales missions des Ressources humaines sont les suivantes :

- Fixer et appliquer le processus de recrutements en collaboration avec les municipaux, chefs de service et/ou responsables d'équipe concernés et proposer les candidats à la Municipalité.
- Organiser l'arrivée et l'accueil des nouveaux collaborateurs.
- Gérer les procédures administratives (rédaction des contrats, de lettres diverses, démarches auprès des assurances en cas d'accidents ou de maladies, etc.).
- Assurer la communication au personnel.
- Coordonner les formations.
- Superviser la formation de l'apprentie de commerce (fonction de maître d'apprentissage de la responsable RH).
- Organiser des événements ponctuels (réunions du personnel, repas, prise de congé des retraités).
- Mener des projets spécifiques (élaboration d'une politique du personnel, nouvelle fiche d'évaluation, concept sécurité, etc.).

La rôle des Ressources humaines consiste à trouver le bon équilibre entre la satisfaction et la protection des collaboratrices et collaborateurs d'une part, le respect des règles édictées par la Municipalité et le suivi du règlement du personnel, d'autre part. Concrètement, il s'agit d'appliquer la réglementation relative au droit du travail, d'améliorer les conditions et l'organisation au sein de l'entreprise ainsi que de recruter du personnel performant pour assurer la bonne marche des affaires communales, sans oublier de motiver et d'écouter les demandes des collaboratrices et collaborateurs en place. Il faut instaurer un bon climat de travail, mettre en place des postes de travail sûrs et conformes à la sécurité et à la protection de la santé, créer le cadre adéquat pour que la Municipalité puisse communiquer la stratégie de la Commune, ainsi que les projets en cours et écouter les souhaits et remarques des collaboratrices et collaborateurs.

Le 31 décembre 2019, 52 collaboratrices et collaborateurs exerçaient une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaire, y compris les patrouilleurs scolaires).

Ce nombre laisse apparaître qu'il y a 30 femmes (58%) et 22 hommes (42%). 15 personnes ont travaillé en qualité d'auxiliaires et 6 comme patrouilleurs scolaires. La Commune forme une apprentie employée de commerce et un apprenti agent d'exploitation.

1. EFFECTIFS

En 2019, 2 nouvelles collaboratrices et un nouveau collaborateur ont été engagés et il y a eu 3 départs.

1.1 Départs

- 1 collaborateur aux espaces verts et voirie
- 1 collaboratrice au Contrôle des habitants
- 1 collaboratrice aux affaires sociales et enfance

1.2 Arrivées

1 déléguée à l'enfance, à la jeunesse et à la cohésion sociale

1 urbaniste

1 collaborateur aux espaces verts et voirie

1 coordinateur pédagogique

1.3 Divers

Une collaboratrice au greffe à 60% est revenue de son congé maternité en mai 2019, le Greffe a ainsi retrouvé son équipe au complet.

La femme de ménage qui était engagée comme auxiliaire a pris sa retraite au 30 septembre 2019. Elle a été remplacée par un auxiliaire qui a œuvré à 30% pour le travail qu'elle effectuait et a renforcé, à 30%, l'équipe des concierges dont le travail s'accroît compte tenu des bâtiments communaux dont ils ont la responsabilité.



La Municipalité et le personnel communal

© Christian Brun

1.4 Le tableau des effectifs communaux

Secteurs	EPT 01.01.2019	EPT 31.12.2019
Grefte et ressources humaines	2.75	2.75
Bourse	1.20	1.20
STC (Voirie & EV, Bâtiments)	13.30	13.30
Enfance & Affaires sociales + Culture	0.5	1.20
Contrôle des habitants	2.00	2.10
Environnement : Energie, env., Port et STEP	2.20	2.20
Urbanisme	1.2	1.55

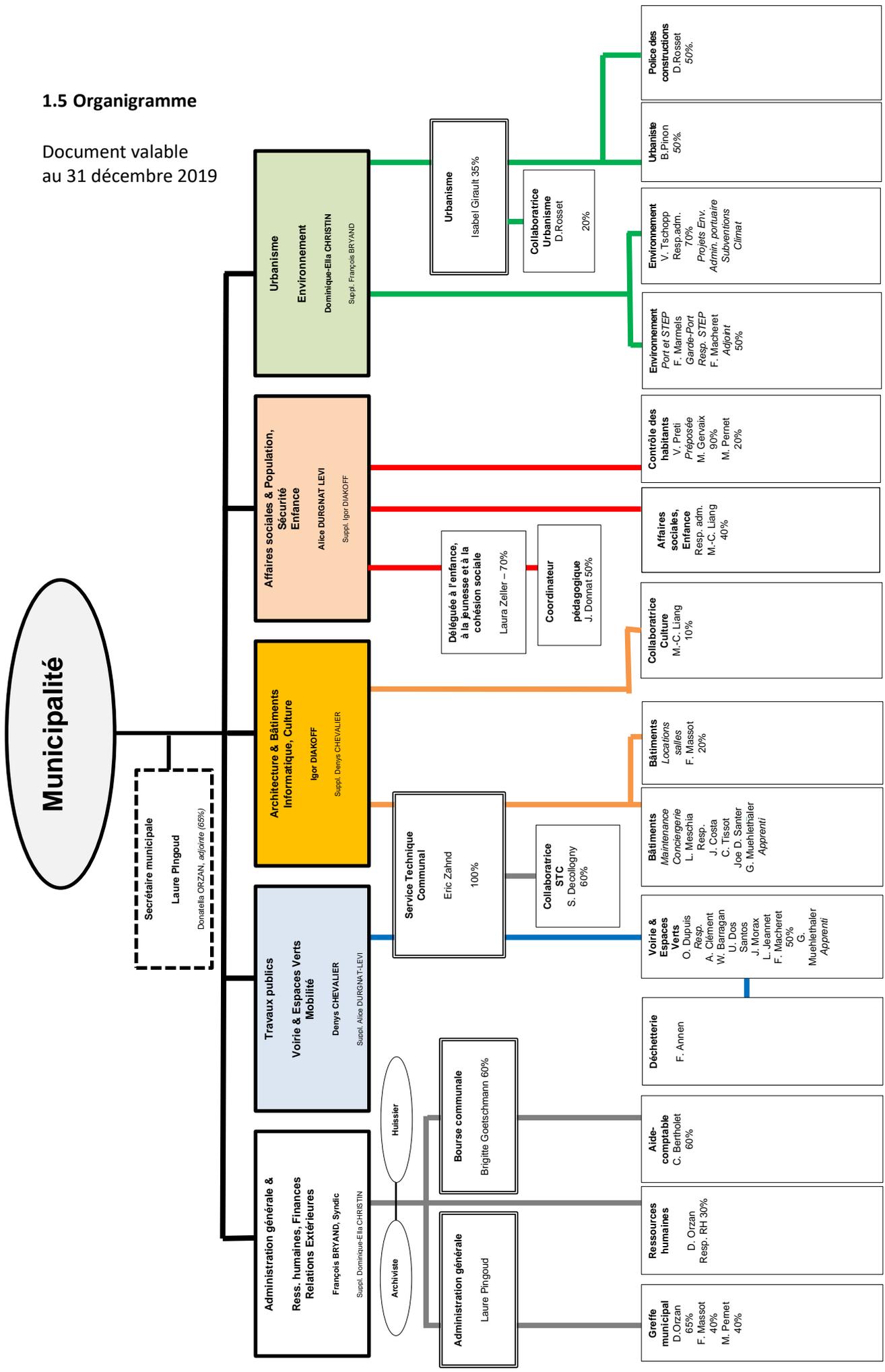
Ce tableau est le reflet d'une situation ponctuelle au 1^{er} janvier, respectivement au 31 décembre 2019. Des écarts momentanés avec le budget peuvent être générés par la nécessité d'assurer, parfois, une transition entre un collaborateur partant et son remplaçant. Ces écarts sont cependant compensés en cours d'année par des engagements budgétés au 1^{er} janvier mais « retardés ». Les effectifs (EPT) engagés sur douze mois, ainsi que les salaires y relatifs, s'inscrivent dans le budget.

Apprentis au 01.01.19	EPT 2019
Apprentie commerce	1.0
Apprenti agent d'exploitation	1.0

Auxiliaires au 31.12.2019	Effectifs (nombre de personnes)
Restaurant scolaire et espaces d'accueil parascolaire	9
Nettoyeuse, archiviste, déchetterie	3
Police (patrouilleurs scolaires)	6
Eglise	3

1.5 Organigramme

Document valable
au 31 décembre 2019



Légende :

1.6 Apprentis

Aussi bien notre apprentie employée de commerce que notre apprenti agent d'exploitation ont réussi leur 3ème année et obtenu en juin 2019 leur CFC. En août 2019, nous avons engagé un nouvel apprenti agent d'exploitation. En ce qui concerne la place d'apprentissage d'employée de commerce, nous avons décidé de reporter son engagement pour août 2020.



De g. à d. : François Bryand, syndic, Donatella Orzan, responsable RH, Fiona Terry, apprentie employée de commerce, Luc Meschia, responsable Maintenance et conciergerie, Blerim Puka, apprenti agent d'exploitation, et Olivier Dupuis, responsable Voirie et Espaces verts.

©Michel Perret

1.7 Jubilaires (années de services des employés)

Aucun en 2019.

1.8 Absentéisme

2.7 % pour le personnel administratif.

1.9 % pour le personnel des services extérieurs.

2. FORMATIONS

Afin d'avoir deux préposés à la sécurité au travail, une formation a été suivie pour pouvoir mettre en œuvre un concept sécurité et avoir des référents en la matière.

Des formations en lien avec l'activité quotidienne ont été suivies : Outlook, règles de correspondance, logiciel Comvave, formation Therefore, maison de la propreté, etc.

3. NOUVEAUTÉS

3.1 Cafés-croissants

En 2019 des rencontres « cafés-croissants » ont été mises sur pied par les RH avec les différents services de la Commune afin que chaque employé et employée puisse s'exprimer en toute liberté sur les conditions de travail, les relations avec les autres services, les améliorations possibles, etc.

Ces rencontres ont été fort appréciées et le personnel a pu s'exprimer et faire part de demandes et remarques diverses dont les Ressources humaines ont pris note et travaillent aux points qui ont été rapportés. Toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, mais l'écoute est toujours omniprésente afin que les collaboratrices et les collaborateurs soient toujours motivés et satisfaits de travailler au sein de notre Commune.

3.2 Politique du personnel

En octobre 2019, une politique du personnel a été validée par la Municipalité, puis transmise et expliquée à tout le personnel fixe lors d'une séance du personnel.

Elle définit les lignes directrices de la Commune en matière de ressources humaines et amène certaines informations qui étaient peu explicites au niveau du règlement du personnel.

3.3 Nouveau formulaire d'évaluation

Un nouveau formulaire d'évaluation a été élaboré. En effet, l'ancien formulaire était désuet et aucun critère d'évaluations n'était annexé au formulaire. Par ailleurs, nous avons instauré un formulaire d'auto-évaluation et créé une marche à suivre pour mener de manière optimale les entretiens d'évaluation qui ont lieu une fois par année.

3.4 Concept sécurité

Deux préposés à la sécurité et à la protection de la santé ont été nommés, l'un pour les services extérieurs et l'autre pour les services administratifs. Ils ont suivi le cours base et le service des ressources humaines a commencé à élaborer un concept qui sera finalisé durant le premier trimestre 2020.

4. SÉANCES DU PERSONNEL, SORTIES ET REPAS DE NOËL

En 2019, les Ressources humaines ont tenu une séance du personnel en septembre où la politique du personnel et la nouvelle politique climatique ont pu être expliquées et l'audit informatique commenté. Le service technique communal s'est également présenté.

La sortie estivale 2018 ayant été très appréciée, nous avons organisé en juin 2019 une nouvelle sortie en bateau suivi d'un repas sous la pluie à Yvoire. La bonne humeur était néanmoins au rendez-vous.

Le repas de Noël, organisé cette année par le Greffe et les RH, a eu lieu à notre salle du Conseil communal. Le repas a été concocté par le tea-room et agrémenté d'un spectacle d'hypnose par Byron Leon.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Municipal responsable : François Bryand

Les principales missions de l'Administration générale et Greffe municipal sont les suivantes :

- Le suivi des séances de la Municipalité (préparation et rédaction des procès-verbaux).
- L'appui à la rédaction de préavis, leur relecture, leur mise en forme finale et leur transmission au bureau du Conseil communal.
- La coordination entre la Municipalité et l'administration communale, ainsi que la liaison avec le Conseil communal.
- L'organisation des votations et élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums.
- La communication.
- La gestion de l'économat pour la commune.
- La réception et le traitement du courrier, le scannage des documents entrants et sortants pour toute l'administration communale.
- La réception centrale (guichet et téléphonique) ; le guichet d'accueil permet notamment de consulter les projets de construction mis à l'enquête, mais aussi d'acheter des cartes CFF ou d'autres ouvrages en lien avec la commune ou la région.
- Le suivi des procédures d'abattage d'arbres (sous la responsabilité de Denys Chevalier, Voirie & Espaces verts).
- Le suivi des demandes de naturalisation (sous la responsabilité d'Alice Durnat Levi, Population).
- Les archives.

1. COMMUNICATION

1.1 Prangins Infos - Journal des Autorités

En 2019, le rythme de publication de Prangins Info a été augmenté, passant de deux à trois parutions par an. La renégociation des contrats pour la mise en page et l'impression a toutefois permis de réaliser cette édition supplémentaire avec une faible augmentation du coût annuel. A cette occasion, la mise en page du journal a été adaptée.

Distribué en tout-ménage et disponible sur le site internet de la Commune, ce journal est destiné à la diffusion des informations communales officielles. Ainsi, chaque membre de l'Exécutif renseigne régulièrement la population de Prangins sur les activités de sa direction. Pour sa part, le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La distribution de Prangins Info est coordonnée avec la Gazette de Prangins. Complémentaire aux informations des autorités, cette publication n'aborde pas de sujets officiels. Sa rédaction est indépendante et communique sur la vie locale pranginoise. La Commune de Prangins assume intégralement ses frais d'impression et de distribution.

1.2 Site internet

Le site internet constitue un outil précieux pour diffuser rapidement des informations et donner accès à des documents. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public », les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

Ainsi, les règlements communaux sont tenus à jour lors de modifications. En ce qui concerne les lois cantonales et fédérales, l'internaute est redirigé sur les sites du canton de Vaud et de la Confédération, afin de disposer de textes légaux à jour. Toutes les décisions du Conseil communal sont également communiquées sur www.prangins.ch.

Le guichet électronique facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de place d'amarrage au port des Abériaux ou de manifestations. Il permet également de prendre des renseignements concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

Sur le plan des statistiques, 39'738 utilisateurs (40'175 en 2018) ont ouvert 68'754 sessions (68'650 en 2018) en 2019, pour un total de 279'863 pages consultées (281'128 en 2018). La durée moyenne des visites est de 2 minutes, un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

1.3 Tout-ménage

Toutes les actualités communales, les informations pratiques et officielles sont publiées sur le site web communal ou affichées au pilier public. Toutefois, afin de diffuser plus largement certaines communications et d'atteindre les habitants qui n'utiliseraient pas internet, la Municipalité a également distribué une dizaine de tout-ménage à la population.

Avril	Début du chantier de la route de l'Etraz Taille des haies et élagage des arbres
Mai	Nouveaux défibrillateurs - formation destinée à la population
Juin	Déclenchement du plan canicule
Juillet	Terrain multisport des Morettes
Août	Biodiversité : lutte contre les plantes envahissantes
Octobre	Invitation à une rencontre sur le thème du climat
Décembre	Chantier de la route de Bénex-Dessus - prolongation de la fermeture Développement de l'offre en transports publics

1.4 Communications aux médias

Janvier	Aboutissement du référendum sur la sortie de la commune de Prangins de Région de Nyon Agir ensemble pour le climat - Nouvelles subventions communales pour les privés Début du chantier de la route de l'Etraz
Mai	Résultat de la votation sur la sortie de Prangins de Région de Nyon
Juin	Renouvellement du label Cité de l'Energie
Juillet	Cérémonie de passation du sceau Les apprentis de la Commune obtiennent leur CFC Déclenchement du plan canicule
Novembre	Invitation à la rencontre sur le thème du climat
Décembre	Nouveau tracé de la ligne 805

1.5 Feuille des Avis officiels, Alphabet des communes

En novembre 2019, Prangins était à l'honneur dans la Feuille des avis officiels : la Commune a pu bénéficier de trois pages complètes pour se présenter dans le cadre de l'Alphabet des communes.

2. GREFFE MUNICIPAL

2.1 Suivi des séances municipales

Depuis 2018, une consultation à distance des documents nécessaires aux séances de la Municipalité est possible. Mais la solution mise en place reste sommaire et ne permet pas de répondre au besoin de moderniser, rationaliser et sécuriser le processus de gestion des séances de Municipalité et du suivi des décisions qui en découlent.

Afin d'automatiser et systématiser les processus et procédures, mais également de diminuer le recours aux impressions papier, le Greffe municipal a évalué les coûts et les conditions d'intégration d'une application informatique de gestion des séances. Ce projet digital a été inclus dans une demande de crédit au Conseil communal pour des logiciels informatiques, qui sera présentée début 2020.

2.2 Organisation des votations et élections

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, le Greffe municipal organise les votations et élections. En 2019, 5 votations ont eu lieu, dont les élections fédérales et un scrutin communal pour décider de la sortie de Région de Nyon. Cette votation en particulier a engendré un travail conséquent pour le Greffe municipal tant au niveau de la préparation (matériel de vote, coordination entre les partis) que de l'organisation (contrôle des signatures, vote par correspondance, rôle électoral).

Sur environ 2700 électeurs actifs, le nombre de votants varie entre 1074 pour la décision de la sortie de Région de Nyon à 574 pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. La plupart des bulletins parviennent au Greffe par courrier postal mais certains habitants gardent encore l'habitude de venir les amener au guichet. En 2019, un appareil à scanner les bulletins a été acquis, afin de faciliter et sécuriser le travail de la collaboratrice qui est en charge de tout l'aspect administratif lié aux votations.

2.3 Référendums / Initiatives

Le Greffe a procédé à la saisie de plusieurs listes pour 8 référendums et/ou initiatives en 2019. Ce travail demande de vérifier que les signataires ont bien les droits politiques pour signer ces référendums et/ou initiatives.

2.4 Gestion documentaire

Afin de mieux répondre aux nouvelles exigences posées par la numérisation croissante et l'augmentation du volume de documents à traiter, dans le respect des normes de l'archivage historique, la Municipalité a décidé de revoir sa gestion documentaire en s'appuyant sur un mandataire externe. Cette réforme vise notamment à faciliter la recherche de documents (papier et numérique), à intégrer les nouveaux collaborateurs dans la connaissance de l'organisation de la Commune, à transmettre un savoir grâce à une harmonisation des pratiques au sein de l'administration et à coordonner avec l'archivage historique la gestion des documents produits ou traités par l'administration.

L'introduction de ces nouvelles pratiques ne pourra toutefois pas avoir lieu avant 2020. En effet, il sera au préalable nécessaire de faire évoluer la solution de gestion électronique des documents utilisée au sein de l'administration, dont les fonctionnalités ne sont pas suffisamment exploitées. Or, cet aspect du projet a été

momentanément interrompu, dans l'attente de développements technologiques susceptibles de faciliter l'implantation d'une nouvelle structure de classement et d'en réduire les coûts. Les résultats sont attendus en 2020.

Une formation de l'ensemble du personnel communal est également un prérequis à l'implémentation de nouvelles pratiques de gestion documentaire.

2.5 Mise à jour du cadre réglementaire

Avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, le guide des pratiques en vigueur au sein de la Commune de Prangins a été mis à jour ; cette documentation existait déjà mais n'avait plus été actualisée depuis longtemps. Ce recueil pratique comprend des notes permanentes auxquelles les collaborateurs peuvent se référer pour certains sujets (locations de salle, informatique, protection des données, etc.), des directives et des informations d'ordre général sur le fonctionnement de notre Commune (gestion du courrier, gestion des bâtiments par nos concierges, etc.). Ce travail de longue haleine a été initié avec l'aide de notre apprentie et sera finalisé courant 2020. Ce recueil permettra à tous les collaborateurs en place et à venir d'avoir un manuel auquel se référer.

3. ARCHIVES

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2019 :

- Rangement de nouveaux documents.
- Mise à disposition de documents aux personnes intéressées.
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique.
- Tenue à jour des divers fichiers informatiques.
- Recherche de demandes historiques concernant des anciens habitants ou bâtiments.
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants.
- Contacts avec l'administration du Château.
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur.

Comme toujours, l'activité principale de l'archiviste concerne les mises à l'enquête publique. Tous les documents y relatifs sont conservés depuis 1830. Leur classement doit être bien réfléchi afin que l'on puisse les retrouver facilement. Un petit fichier informatique (3027 enquêtes) y contribue. En 2019, 49 anciens dossiers d'enquête (de 1883 à 2016) ont été prêtés au Service technique, aux propriétaires actuels ou à des architectes. Ces documents reviennent généralement après 2-3 semaines.

Faute de place, une grande quantité de papiers (env. 300 kg) sans intérêt historique a dû être jetée et détruite de manière sûre. Ce travail d'épuration se poursuivra. Comme déjà signalé, l'archivage électronique des documents est en retard dans notre village ; sa modernisation permettrait un stockage des données beaucoup plus sûr et éviterait l'édition de dizaines de milliers de photocopies par année (gain de place).

Un habitant de Lille nous a contacté pour savoir où son arrière-grand-père (1859-1933) possédait une maison à Prangins. Grâce aux anciens cadastres, on a pu retrouver qu'il était propriétaire de la rue du Carroz 7, en tant que maison de villégiature ; son domicile fixe était à Bois-d'Amont (F, Jura).

Les mises à l'enquête de particuliers ou de la Commune comprennent actuellement 3027 dossiers, de 1830 à 2019. La liste complète de ces dossiers est disponible en fichier Access ou Excel. La liste des 734 préavis municipaux de 1977 à fin 2019 est également disponible en fichier Access ou Excel.

Occupation moyenne de l'archiviste en 2019 : 16.3 heures/mois (2018 : 15.3).

FINANCES

Municipal responsable : François Bryand

1. BOURSE COMMUNALE

La bourse communale composée d'une boursière à 60 % et d'une collaboratrice à 60% a rempli sa mission principale liée à la gestion financière de tous les services de notre commune. Elle assume également un certain nombre de prestations et de renseignements aux citoyens dans leurs relations financières avec la Commune.

Elle a notamment accompli les tâches suivantes :

- L'élaboration du budget annuel en collaboration avec les membres de la Municipalité et chefs de service.
- La tenue de la comptabilité générale.
- La saisie et le paiement des fournisseurs.
- La gestion des débiteurs, du contentieux.
- La gestion de la trésorerie et des emprunts.
- La présentation mensuelle des écarts budgétaires aux directions respectives.
- L'envoi régulier à la COFIN et COGEST des informations financières requises.
- La gestion des investissements et des amortissements.
- La facturation des taxes et prestations communales.
- La gestion des salaires du personnel fixe et auxiliaire.
- Les déclarations TVA, AVS, etc.
- Le bouclage et la présentation des comptes annuels.
- La préparation et rédaction des préavis financiers (taux d'imposition ; budget ; comptes).

La Bourse en chiffres :

Ecritures comptables	26'879
Factures débiteurs	4'961
Factures fournisseurs	3'085

2. GESTION FINANCIÈRE

2.1 Comptes 2019

Le compte de fonctionnement 2019 laisse apparaître un excédent substantiel de revenus avant les opérations de clôture (amortissements supplémentaires, affectations, prélèvements). L'utilisation de cet excédent de revenus est détaillée dans le préavis des comptes 2019 et sera soumise au Conseil communal pour validation. D'ores et déjà le décompte final de la péréquation 2019, nous oblige à prévoir une provision importante afin de régler en 2020 un supplément de l'ordre de 2,5 millions de francs par rapport aux acomptes budgétés en 2019. Cet écart est principalement dû à l'augmentation en 2019 de la valeur de notre point d'impôt, respectivement le point par habitant. Les recettes fiscales conjoncturelles (droits de mutation, gains immobiliers et successions et donations) sont également importantes et nous pénalisent au niveau de la facture sociale.

Les dépenses d'investissements nets de CHF 1'644'536.25 sont financées à hauteur de 45.75 % par la marge d'autofinancement qui est de CHF 752'314.98. Cela doit être considéré comme un résultat modeste par rapport à la moyenne de ces 10 dernières années (69,98%). Quant à l'évolution de l'endettement net par habitant, il progresse quelque peu, passant de CHF 3'360.- à CHF 3'835.-

Finalement le résultat publié de l'exercice laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 56'569.65, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 229'339.-. Ce résultat résulte de plusieurs facteurs dont :

Les **recettes** fiscales sont 10% supérieures aux prévisions, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales pour lequel l'entrée en vigueur de la RIE II vaudoise en 2019 incitait à une certaine prudence. Les impôts liés aux droits de mutation et gains immobiliers, toujours difficiles à prévoir, affichent des revenus supérieurs à notre budget. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été quant à eux parfaitement en ligne avec nos prévisions.

Les **charges** sont, quant à elles, globalement et par direction, maîtrisées. Les principaux écarts budgétaires s'expliquent de la manière suivante :

- Les chapitres 220 et 720 sont influencés par les affectations nécessaires à la «provision péréquation» précitée.
- Les décomptes de l'année précédente de la péréquation financière et de la facture sociale sont compensés par prélèvement à la provision y relative et de ce fait n'affectent pas notre résultat.
- Au chapitre 210, conformément aux recommandations de l'ACI et de l'organe de surveillance, une provision, non budgétée, « débiteurs impôts » a été faite.
- Un chapitre 461 un amortissement supplémentaire de CHF 1'344'847.29 du préavis 17/07 TAC, par ailleurs compensé par un prélèvement équivalent à la réserve y relative.
- Le traitement du personnel (compte 130.3011), est légèrement supérieur de 1,6% au budget. Ce dépassement est largement compensé par les remboursements de traitements de l'assurance perte de gain de CHF 55'193.80.
- En matière de gestion des déchets, le total des charges (moins celles afférentes aux déchets inertes) est couvert à hauteur de 95,8% ce qui, en l'état, peut être considéré comme acceptable et ne justifie pas une modification de la taxe forfaitaire.
- Enfin le compte 101.3003 relatif aux vacances des municipaux est plafonné conformément à la volonté du Conseil communal. Il ne reflète pas le nombre d'heures de vacances effectives ni le préavis de législature 02/16 accepté par ce même Conseil communal.

2.2 Etat des préavis bouclés

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2019.

No préavis	Intitulé du préavis	Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
17/07	Travaux d'assainissement canalisations EU	2'213'000.00	2'213'000.00	1'344'847.29
53/14	Démolition pavillon scolaire + création zone de verdure	165' 000.00	165' 000.00	138'457.20
78/15	Réalisation cantine scolaire + 3 classes	4'230'000.00	4'230' 000.00	4'203'195.-
79/15	Transf. Anc. Admin., locaux PPLS & Bibliothèque	1'860' 000.00	1'860'000.00	1'800'806.22
28/18	Achat véhicule utilitaire remplacement voirie	225'000.00	225'000.00	245'281.40

ÉCONOMIE ET TOURISME

Municipal responsable : François Bryand

1. BILAN TOURISTIQUE 2019

1.1 Une approche régionale

En reversant 85 % des taxes de séjours, payées par nos hôtes et perçues auprès des établissements hôteliers pranginois, à Région de Nyon et 7,5% à Nyon Région Tourisme, notre commune joue la carte régionale en matière de développement touristique. Région de Nyon affecte une partie des recettes de la taxe de séjour au fonds d'équipement touristique (FRET) et finance également en grande partie le fonctionnement de l'office du tourisme régional (NRT). Le FRET permet de financer des projets structurants comme le parc animalier de la Garenne, le domaine de la Dôle, le musée du Léman ou le projet de la maison des vins, alors que NRT est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de marketing touristique régionale.

1.2 Une bonne année touristique

Le tourisme dans la région de Nyon enregistre un nouveau record avec 215'000 nuitées hôtelières en 2019. Pour la quatrième année consécutive notre région continue d'afficher une forte croissance avec 14'000 nuitées supplémentaires, soit plus 6,9 %.

A noter que cet excellent résultat ne comprend pas les nuitées réalisées dans la parahôtellerie (chambre d'hôtes, chalet, camping, airbnb, etc.) pour laquelle il n'existe pas de statistiques détaillées.

Les touristes suisses qui se sont déplacés dans notre région ont contribué pour 85'171 nuitées hôtelières, en forte hausse de 14,5% comparé à 2018. La région a également accueilli 24'016 nuitées de la part du marché français (+5,3%). Le Royaume Uni et l'Allemagne sont traditionnellement au coude à coude pour la 3^e place régionale. Cette année, ce sont les touristes britanniques qui l'ont emporté devant les visiteurs allemands (15'217 à 15'009). Les deux pays affichent tous deux une progression de plus de 10%. Les Etats-Unis ont également augmenté leurs visites dans la région pour atteindre 11'297 nuitées (+11,1%). Ils sont suivis par l'Italie (7'291), le Bénélux (6'142), l'Espagne (4'874), l'Inde (3'291) et la Chine (2'565).

En part de marché, les nuitées helvétiques ont représenté 39.4%. La France a compté pour 11.1% et le Royaume Uni et l'Allemagne pour 7% chacun.

Les bons résultats de notre région, dont le taux de croissance est supérieur à la moyenne cantonale, ont contribué à un nouveau record de nuitées pour le canton de Vaud, avec 2'959'356 nuitées, soit plus 1,6 %.

Au niveau communal, l'hôtel La Barcarolle ainsi que l'Auberge communale ont profité de l'embellie du tourisme de notre région, alors que le Musée national affiche une légère baisse de fréquentation par rapport à l'année 2019 marquée par la célébration des 20 ans du Musée.

2. MOUVEMENTS TOURISTIQUES

2.1 Nuitées 2013-2019 dans la région de Nyon

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arrivées	82'123	78'805	74'628	83'668	90'299	99'911	105'426
Nuitées	159'859	153'428	147'556	181'326	195'577	201'994	215'999

Source NRT

2.2 Evolution des nuitées hôtelières

	2018	2019	Variation
Hôtel la Barcarolle	11'558	13'376	+15,7%
Relais de l'Aéroport	3'213	3'088	-3,8%
Auberge communale	2'559	2'978	+16,4%
Total	17'330	19'442	+12,2%

2.3 Evolution du nombre de visiteurs au Musée national suisse - Château de Prangins

	2018	2019	Variation
Visiteurs muséaux	47'327	40'607	-14,2%
Visiteurs non muséaux	18'154	15'169	-16,4%
Total	65'481	55'776	- 14,8%

ARCHITECTURE & BÂTIMENTS

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les principales missions du secteur Bâtiments du Service Technique Communal (STC), qui gère l'ensemble du parc immobilier communal, sont de :

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux.
- Assurer l'entretien et les réparations des bâtiments communaux.
- Assurer la conciergerie des bâtiments communaux.
- Assurer la location des salles des bâtiments communaux.
- Assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Café-restaurant des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port.
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines.
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires).
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer.
- Temple.
- Bâtiment anciennement subventionné : Immeuble Très-le-Châtel.

1. CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

1.1 Préavis No 37-2019 - Demande d'un crédit de CHF 185'000.- TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche à Prangins

Le Conseil communal, dans sa séance du 9 avril 2019, a approuvé une demande d'un crédit de CHF 185'000.- TTC en vue de la construction d'une crèche à Prangins dans le cadre du préavis 37/19. Cette première phase avait pour objectif d'organiser un concours d'architecture, incluant l'engagement d'un bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO).

Ce projet est piloté par Monsieur Igor Diakoff, municipal en charge des bâtiments, en collaboration avec Madame Alice Durgnat Levi, municipale en charge de l'enfance, qui s'assure du programme et des liens avec les acteurs de l'enfance concernés sur le plan régional et cantonal. Il s'agira, si les deux autres phases du projet sont approuvées par le Conseil communal, de donner aux familles pranginoises la possibilité de placer leurs enfants âgés de zéro à quatre ans dans une crèche en plein centre du village, dans la continuité de l'école primaire des Morettes et de l'unité d'accueil de la petite enfance La fourmilière (UAPE). (*lire aussi en p. 99*)

1.2 Certificat énergétique cantonal des bâtiments

Une des mesures de la politique climatique 2019-2023 est en lien avec l'assainissement énergétique des bâtiments communaux. Nous avons mandaté une entreprise locale pour procéder à un examen de la qualité de trois de nos bâtiments.

Cet examen, le CECB+ ou Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments, se conclura par des recommandations qui seront émises en complément du contrôle. Les trois bâtiments sur lesquels portent ces certifications sont :

- Le collège de la Combe.
- L'immeuble « Très-le-Châtel ».
- Le café-restaurant des Abériaux.

Les conclusions seront connues en 2020.

2. ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET FOURNITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux d'entretien courant suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

2.1 Administration communale

Afin de pallier les problèmes de lenteur informatiques et de déconnexion régulière au Contrôle des habitants, un carottage de la dalle entre les locaux de ce service et le bureau du Conseil a été réalisé pour réduire la distance de câblage. Ces travaux ont supprimé les déconnexions mais n'ont pas eu l'impact espéré sur la rapidité de connexion.

Une installation Wi-Fi a été mise en place dans la salle du Conseil communal.

Un tableau d'alimentation électrique mobile 63 A a été acquis pour les manifestations pranginoises se déroulant devant l'administration. Un mode d'emploi a également été établi à l'attention des utilisateurs.

Les variateurs de l'éclairage des couloirs qui se trouvaient dans le bureau situé au dernier étage de la Maison de commune ont été supprimés, car ils produisaient énormément de bruit et n'étaient pas du tout utilisés. Cette intervention a permis une légère réduction des coûts.

2.2 Collège de la Combe

La salle de rythmique a été entièrement repeinte, de même qu'un faux plafond d'un WC au 1er étage à la suite d'un dégât d'eau.

A la demande des sociétés locales, nous avons posé de l'éclairage supplémentaire à la salle de rythmique.

Un contrôle optique et mécanique d'une vingtaine de stores extérieurs a été fait.

L'horloge du préau (bas) a été changé pour un système résistant au vandalisme.

Une tablette anti-fientes a été posée à l'entrée principale du collège afin de préserver la propreté de l'entrée du bâtiment.

Le carrelage a été refait dans le local concierge à la suite d'un dégât d'eau.

2.3 Complexe des Morettes

Une révision de la nacelle élévatrice a été réalisée en 2019. Ce contrôle a mis en évidence une fuite dans le système hydraulique qui a été dûment corrigé. Pour des raisons de prescription de sécurité, cette nacelle doit faire l'objet d'un contrôle annuel.

Tous les corridors, le hall d'entrée et les vestiaires ont été repeints.

Un défibrillateur a été installé devant l'entrée principale des Morettes. Une formation à la population ainsi qu'aux employés a été dispensée en début d'année.

Trois descentes de toit situées à proximité des salles de sports ont fait l'objet de modifications par la pose de dauphins en acier, en lieu et place de pièces en zinc qui était régulièrement déformées.

Les spots de la scène ont été remplacés.

2.4 Vieux Pressoir

Hormis l'entretien usuel du bâtiment, nous avons procédé à un détartrage du chauffe-eau. Opération durant laquelle il est apparu une fuite non réparable, l'appareil datant de 1973. Un remplacement de cette installation a été effectué durant l'année écoulée.

Le service de la voirie a fabriqué, sur mesure, une rampe mobile pour les personnes à mobilité réduite permettant ainsi l'accès facilité dans le bâtiment.

2.5 Maison Fischer

Les quatre derniers stores intérieurs des velux ont été remplacés dans la salle de l'USL sous les combles et deux anciens interrupteurs ont été supprimés.

Le guichet de réception du Service Technique a été modifié et un nouveau meuble construit.

2.6 Temple

Lors d'un contrôle de routine, il a été découvert qu'un couvercle de cheminée était désolidarisé avec un risque de chute. Une intervention rapide a permis de corriger cette situation et, par la même occasion, de contrôler l'état de la toiture, de remplacer les tuiles cassées et de nettoyer les chéneaux et sacs coupe-vent.

2.7 Voirie

Un court-circuit a eu raison du moteur du portail de la voirie (datant de 2007). Il a donc dû être remplacé.

2.8 Villa du port

Seul l'entretien usuel a été effectué.

2.9 Café-restaurant des Abériaux

A la suite des pluies torrentielles du 15 juin, les sous-sols du café-restaurant des Abériaux ont été partiellement inondés. L'eau est arrivée via l'accès routier situé au nord du bâtiment et a contourné le bâtiment par l'ouest avant d'entrer dans le saut de loup qui fait office de ventilation du local chauffage. La porte étanche ainsi que le seuil de la porte ont retenu l'eau sur une hauteur de 40 cm.

En parallèle, le bureau du foot, situé également au sous-sol, a été partiellement inondé par de l'eau provenant du câblage de la fibre optique. Une hauteur d'eau d'environ 1 cm était existante dans ce local.

Le système électrique/informatique de la chaudière, ainsi que l'alimentation en pellets via les 3 vis sans fin, se sont retrouvés inondés. Nous avons donc dû changer la chaudière et remettre en état l'alimentation en

pellets. L'ECA est entrée en matière pour un remboursement de ces frais. Néanmoins, des travaux sont planifiés en 2020 afin de sécuriser cet endroit contre tout nouvel écoulement.

L'éclairage automatique a été installé dans les vestiaires du foot.

Un défibrillateur a également été installé sur la façade de la buvette.

Nous avons procédé à un détartrage du chauffe-eau, opération durant laquelle il est apparu une fuite non réparable. Un remplacement de cette installation a été effectué.

2.10 Tour d'eau / fontaines

Rien à signaler.

2.11 Four communal

Hormis l'entretien usuel effectué, nous avons procédé au remplacement des spots de tous les éclairages situés au plafond de la boulangerie. Ce remplacement, par des LED en lieu et place des anciennes lampes incandescentes, a également permis d'uniformiser l'éclairage de ce local.

2.12 Auberge communale

Un joint phonique a été remplacé derrière chaque WC dans les 9 chambres de l'auberge.

A la suite du contrôle d'hygiène, des travaux de remplacement de carreaux de carrelage et de joints silicones ont été réalisés dans la cuisine.

La machine à glaçons défectueuse a été remplacée.

2.13 Buvette de Promenthoux

Un urinoir a été remplacé dans les WC de la plage.

Divers travaux de curage et réparation du raccordement électrique de la pompe de relevage ont dû être entrepris à la suite des problèmes de reflux des eaux usées.

Divers travaux dans la cuisine ont été faits durant l'été : raccordement de l'écoulement de la machine à laver dans la fosse à graisse, raccordement électrique du moteur de ventilation de la hotte de cuisine, remplacement des joints de la porte du frigo et indicateur de température, dépannage du four, panne de la chambre froide. La pompe d'évacuation des eaux usées a posé quelques soucis d'entretien et trois interventions ont été nécessaires durant la période estivale.

2.14 Ecole des Morettes

Le système de fonctionnement des stores a montré des lacunes. Il a été nécessaire de remplacer les boutons poussoirs de commande de stores afin de permettre un meilleur contrôle de la course effective des stores. En parallèle et dans le souci d'optimisation de ce fonctionnement, un contrôle optique et mécanique des 28 stores a été effectué.

L'installation de sonorisation de l'alarme incendie a été remise en état.

Le cylindre du local informatique a été remplacé, car il était défectueux.

2.15 Cantine Scolaire + 3 classes (Combe 2)

Hormis l'entretien usuel effectué, nous avons fait l'achat d'un sèche-linge pour le concierge et les cantinières.

2.16 Bibliothèque Scolaire/PPLS (Combe 3)

Le cylindre de la porte arrière a été changé et adapté aux nouvelles demandes. En effet, les responsables psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) ont demandé l'ouverture d'un accès à l'arrière du bâtiment pour leurs patients, afin de garantir plus de confidentialité.

Afin de permettre un accès internet dans les locaux de la bibliothèque, trois bornes Wi-Fi ont été installées conformément aux demandes scolaires.

3. GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés pour :

- Des bureaux au 1er étage du four communal.
- Des commerces : une épicerie, une garderie à la Maison de Commune, une boulangerie dans le four communal.
- Des restaurants : un tea-room, une auberge communale, un café-restaurant aux Abériaux, l'espace Promenthoux.

La Municipalité gère ces derniers en tenant compte de plusieurs facteurs, qui sont :

- Des considérations sociales.
- La contribution du commerce au dynamisme de la vie locale.
- L'animation du centre.
- Des considérations économiques.
- Le type de commerce.

3.1 Café-restaurant des Abériaux

La buvette des Abériaux est la propriété de la commune de Prangins. Cet objet est loué à la société Pareja Sàrl qui en assure l'exploitation depuis de nombreuses années.

Pour rappel, dans sa séance du 13 novembre 2017, la Municipalité a décidé de notifier au gérant une adaptation de son loyer. Cette adaptation, que la Municipalité estimait équitable, a été décidée à la suite de:

- l'obtention, en mai 2017, de l'autorisation d'utiliser lesdites terrasses, conformément à la mise à l'enquête publique CAMAC régularisant la situation existante des terrasses ;
- l'obtention, en juillet 2017, de la licence d'exploiter pour 184 places en terrasse.

Le montant convenu par la Municipalité était inférieur à l'estimation Gastroconsult (CHF 55'000.- à 60'000.-) et tenait compte des investissements consentis par le gérant (couverture de la terrasse du bar l'Abérial).

En janvier 2018, ce dernier a refusé la demande d'augmentation décidé par la Municipalité en novembre 2017 et a engagé une procédure de baisse de loyer.

Le traitement de cette affaire s'est poursuivi en 2018 devant le Tribunal des Baux.

Un accord a été trouvé le 22 janvier 2019, mettant un terme à ce différend. La société Pareja Sàrl continuera donc son activité d'exploitant du café-restaurant des Abériaux.

3.2 Très-le-Châtel

Le fonds de réserve de l'immeuble subventionné « Très-le-Châtel » se monte à CHF 920'619.-

Les loyers de cet immeuble ne sont pas fixés librement, même si les aides cantonales sont arrivées à échéance. Le Service des communes et du logement a continué de contrôler le prix des loyers, conformément au calcul qu'il a établi en octobre 2016. Pour sortir du contrôle, il est indispensable de solder le fonds de régulation, qui ne peut être utilisé que pour des travaux à plus-value dans le bâtiment.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Municipal responsable : Igor Diakoff

De nombreuses améliorations ont été apportées par notre prestataire Infolog, en particulier pour le Contrôle des habitants. Les courriels sont désormais sous protocole « exchange » et le risque de les perdre est éradiqué. Nous avons également acquis 2 PC supplémentaires pour nos collaborateurs.

L'audit que nous avons demandé nous a apporté des conclusions nombreuses et a attiré notre attention sur de multiples points, notamment :

- Établir un plan stratégique IT qui tienne compte de la stratégie communale et des besoins des services.
- Suivre cette stratégie au niveau de la Municipalité.
- Nommer un correspondant informatique.
- Établir et préciser les liens entre les principaux acteurs de l'organisation IT qui sont : la Municipalité, les services utilisateurs et le service IT interne représenté par le correspondant informatique interne (CI) à nommer.
- Mettre en place le système de contrôle interne (SCI) de la commune.
- Concevoir un processus d'acquisition et de demandes de maintenance des programmes.
- Pour chaque service à livrer (surtout les services importants), la commune doit exiger du fournisseur qu'il établisse, comme avenant au contrat, un Service Level Agreement (SLA) qui détaille ce service et de quelle manière il sera délivré, les disponibilités requises du service, la gestion des incidents, les responsabilités de chaque partie, etc.

Aujourd'hui, la Commune de Prangins subit passivement l'évolution de son système d'information. La mise en place des mesures proposées dans le rapport d'audit lui permettra de devenir actrice de cette évolution et, dans une seconde phase, de posséder les connaissances et les outils nécessaires pour évaluer les logiciels de gestion communale reconnus du marché.

Nous avons, par ailleurs, fait installer la fibre optique qui nous permettra, lorsque les équipements nécessaires seront mis en place, d'obtenir des performances bien supérieures et de faire des économies en matière de téléphonie, puisque de nombreuses lignes pourront être résiliées et remplacées par la communication par fibre entre les différents sites de la Commune.

CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES

Municipal responsable : Igor Diakoff

1. CULTURE

L'activité culturelle à Prangins, tâche relevant de la Municipalité, résulte de l'implication de plusieurs instances, dont la commission consultative culturelle.

La commission consultative culturelle de la Commune de Prangins, après une période d'inactivité, a été réactivée et connaît aujourd'hui un nouvel essor. Sa stratégie a été repensée et tourne aujourd'hui autour de 3 axes :

- Encourager et soutenir les activités culturelles de qualité.
- Conseiller la Municipalité pour l'attribution des subventions allouées par la Commune.
- Enrichir le patrimoine culturel.

La Municipalité a, en 2019, sur proposition de la commission consultative culturelle, soutenu les événements suivants :

- Théâtre Amateur de Prangins, pour lequel nous avons également considérablement amplifié notre soutien.
- Jazz au peuple que, en plus de la mise à disposition gratuite des salles, nous avons doté, pour la première fois, d'une subvention.
- Rive Jazzy.

La Municipalité s'est également fortement impliquée aux futurs événements suivants, par la participation active de son municipal dans les comités d'organisation :

- La Master Class « Baroque à Prangins ».
- Le Giron des Musiques qui aura lieu au complexe des Morettes.

Ces événements auront lieu, respectivement, en 2020 et 2021.

Pour remplir son rôle, le municipal en charge peut compter sur 0,1 ETP d'appui administratif.

2. SOCIÉTÉS LOCALES

Sept nouvelles sociétés locales ont vu le jour à Prangins en 2019, portant ainsi leur nombre à 25. Cela constitue la preuve d'une activité sociale en plein épanouissement et générant un heureux processus qui anime la vie villageoise. Le rôle des sociétés locales est multiple : lieu de partage de nos violons d'Ingres, créateur d'amitié, moyen de tisser du lien social et surtout source d'intégration.

La commune soutient la quasi-totalité des sociétés locales sous forme de subventions. De plus, les locaux, salles, etc. leur sont gracieusement mis à disposition.

De nouvelles sociétés locales ont été créées :

- Handball Club Prangins (*)
- Association de Claquettes de Prangins (ACP)

- BS Budo Schools Ashita (*)
- Melisma, Ensemble vocal de Prangins
- Tai Chi Chuan - Entre Ciel et Terre (*)

Elles sont venues s'ajouter aux sociétés existantes :

- Activités manuelles et créatrices
- Aéroclub de La Côte (*)
- Association des Jeunes de Prangins
- Atout Cœur- Jeux des Aînés
- Badminton Club (*)
- Prangins en Chœur (*)
- Club Nautique de Prangins (*)
- FC Prangins-Sport (*)
- Garde du Roi (*) club d'échecs
- Gym Dames (*)
- Gym Hommes (*)
- Ordre des pompiers émérites de Prangins
- Prangins International Club (*)
- Prangym's
- Société de développement de Prangins
- Société de Tir 300 m Duillier-Prangins
- Théâtre Amateur de Prangins (*)
- Musique Sacrée Musique
- Union des Sociétés Locales
- Groupe d'Aéromodélisme de La Côte (*)

(*) société membre de l'USL – Union des Sociétés Locales de Prangins

ENVIRONNEMENT

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les principales missions du service de l'Environnement sont de :

- Piloter une politique climatique visant à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ du territoire pranginois dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Énergie ».
- Promouvoir et gérer les nombreuses mesures incitatives (subventions) communales liées aux projets privés en faveur du climat.
- Valoriser notre patrimoine naturel et paysager de grande qualité, renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti, sensibiliser et associer les habitants à ces démarches.
- Gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal.
- Se préoccuper de la lutte contre le bruit et de la protection des sols.
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP).
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable, en se souciant de la protection de son environnement naturel.

1. POLITIQUE CLIMATIQUE PRANGINOISE GLOBALE

1.1 Renouvellement du label « Cité de l'Énergie » et Politique climatique et plan d'actions 2019-2023



Dominique Rossel, conseiller Cité de l'Énergie, Virginia Tschopp, responsable administrative du service de l'Environnement, René Longet, ambassadeur de l'Association Cité de l'Énergie, Dominique-Ella Christin, Igor Diakoff et Alice Durnat Levi, municipaux.

© Michel Perret

Une des missions du service de l'Environnement est de piloter la politique climatique globale visant à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ du territoire pranginois dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Énergie ». En juin 2019, la Commune a obtenu le renouvellement de son label « Cité de l'énergie ».

Cette distinction s'est fondée sur les nombreuses actions en faveur du climat, déployées de longue date par la Commune, et sur son engagement fort au travers de nouvelles mesures inscrites dans son « Programme de politique climatique et plan d'actions en faveur du climat 2019-2023 ». Dans ce cadre, l'urgence climatique a

été déclarée et la nécessité d'agir avec détermination à l'échelle communale a été reconnue. Au travers de ce nouveau plan d'actions, la Commune a renforcé son engagement en faveur du climat et de la biodiversité, afin d'accélérer la transition écologique vers une économie dite circulaire - ou économie verte - permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

A l'occasion de la cérémonie officielle de renouvellement du label Cité de l'Energie, la Municipalité a invité la population à une soirée d'information, le 12 novembre 2019. Plus de 80 personnes ont assisté à cette rencontre sur le thème du climat.

La politique climatique est largement transversale et les quelques 60 mesures du plan d'actions 2019-2023 concernent toutes les directions de la Municipalité ; chaque municipal pilote la mise en œuvre des actions qui concernent son secteur.

Les mesures du plan d'actions sont pour la plupart liées aux projets communaux sur lesquels les autorités ont une influence directe (chapitre 1 à 5 du plan d'actions) :

- Mobilité sobre en carbone : requalification des espaces publics afin de développer des pistes cyclables (route du lac, passerelle piétons-vélos Nyon-Prangins, etc.), création de zones 30 km/h afin de tranquilliser les déplacements doux, stations pour vélos partagés, plan de mobilité pour les employés communaux, etc.
- Patrimoine bâti et énergies renouvelables : travaux d'assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments communaux (3^e étape du Bâtiment scolaire de la Combe, Café-Restaurant des Abériaux, Immeuble Très-le-Châtel, etc.), augmentation de l'usage des énergies renouvelables dans les bâtiments communaux, etc.
- Consommation et bonnes pratiques au sein de l'administration : information et sensibilisation des collaborateurs, politique d'achat durable, diminution de l'impact CO₂ lors de l'utilisation du numérique, etc.
- Déchets : réflexion concernant les déchets plastiques, concernant la récolte des déchets verts, etc.
- Nature et biodiversité : lutte contre les plantes invasives, lutte contre la pollution lumineuse, etc.

Les mesures du plan d'actions concernent également les projets privés, la Commune sensibilisant les citoyens aux enjeux climatiques, les incitant à adopter des démarches en faveur du climat ou soutenant des initiatives privées (chapitre 6 du plan d'action 2019-2023).

1.2 Mesures du plan climat 2019-2023 attribuées au service de l'Environnement

La mise en œuvre de quelques actions du plan climat 2019-2023 attribuées au service de l'Environnement est détaillée ci-après.

1.2.1 Défi citoyen pour le climat

La Municipalité souhaite inciter les citoyens et les entreprises à adopter des démarches en faveur du climat en organisant un « défi citoyen pour le climat » visant à créer une dynamique positive avec l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire notre empreinte carbone. Deux séances ont été organisées avec les membres de la commission consultative de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement (CCUME), afin de définir les contours du projet, qui sera présenté dans le cadre d'un préavis en 2020.

1.2.2 Coupure de l'éclairage lumineux dans le cadre du Grand Genève

Le 26 septembre 2019, Prangins a participé à l'événement « La Nuit est Belle », en éteignant une partie de ses bâtiments communaux au centre du village. Cette initiative qui a eu lieu dans tout le périmètre du Grand Genève, avait pour objectif d'informer et de sensibiliser le public aux enjeux qui se cachent derrière la

problématique de la pollution lumineuse avec ses impacts sur la biodiversité, la consommation d'énergie, la santé, et l'observation du ciel nocturne. La direction des Travaux publics, voirie & Espaces verts a la responsabilité de s'engager dans des mesures pour lutter contre la pollution lumineuse dans le cadre d'un plan lumière.

1.2.3 Choix de l'électricité communale pour 2020

Dans sa politique climatique 2019-2023, la Municipalité souhaite être exemplaire dans sa détermination à accompagner la volonté fédérale et cantonale de promouvoir les énergies renouvelables. L'achat d'une électricité plus performante du point de vue écologique fait partie des mesures envisagées pour atteindre cet objectif.

La Municipalité a donc examiné la possibilité d'un passage au plus haut de gamme de la SEIC, soit la catégorie « BENEFIC » dès 2020. Après une analyse coûts-bénéfices d'une telle évolution, la Municipalité a choisi de continuer en 2020 à acheter de l'électricité SEIC HYDRIC et de reconsidérer la question d'un passage à BENEFIC en 2020 pour 2021.

2. SUBVENTIONS COMMUNALES « AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT »

2.1 Type de subventions

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nombreuses nouvelles subventions pour des projets privés en faveur du climat ont été proposées à tous les Pranginois, soit un total de 23 différents types de subventions.

L'offre dans le domaine de la mobilité s'est considérablement élargie. Il s'agit par exemple de subventions pour l'achat d'une voiture électrique, d'une batterie pour vélos électriques ou d'abonnements pour les transports publics ou encore pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques. Une autre nouveauté est de soutenir les Pranginois qui souhaitent souscrire à des parts sociales dans une coopérative solaire citoyenne, mais aucune demande n'a été reçue cette année à cet effet. Finalement, les subventions qui étaient déjà en place en 2018 et qui rencontraient beaucoup de succès ont été renforcées.

2.2 Liste des subventions en 2019

Les montants disponibles en 2019, initialement budgétés à CHF 200'000.-, mais avec une prévision de la SEIC d'envoi de CHF 225'551.49 et d'un montant final de CHF 202'464.63, ont permis à la Commune de soutenir un grand nombre de projets. Les montants non utilisés en 2017 et 2018 ont permis de promettre des montants supérieurs aux rentrées 2019, qui seront versés principalement en 2020 en puisant dans le fonds de réserve.

CHF 239'914.25 ont été promis en 2019 et CHF 203'202.95 versés. En effet, certains projets promis en 2018 ont été terminés en 2019 et d'autres promis en 2019 étaient encore en cours de réalisation à la fin 2019.

Les montants promis étaient les suivants :

- Un montant total de CHF 74'867.95 pour 13 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques.
- Un montant total de CHF 36'000.- pour 18 personnes pour l'achat d'un véhicule électrique.
- Un montant total de CHF 30'364.65 pour 126 personnes pour l'achat d'abonnements pour les transports publics locaux.
- Un montant total de CHF 24'490.- pour 3 personnes pour leur projet d'isolation dans le cadre du programme bâtiments.

- Un montant total de CHF 22'675.55 pour 49 personnes pour l'achat d'un vélo électrique.
- Un montant total de CHF 12'000.- pour 2 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires thermiques.
- Un montant total de CHF 10'000.- pour 1 personne pour son projet de remplacement de chauffage électrique par une pompe à chaleur.
- Un montant total de CHF 7'942.50 pour 1 personne pour son projet de remplacement de chauffage à mazout par une pompe à chaleur.
- Un montant total de CHF 5'111.65 pour 8 personnes pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.
- Un montant total de CHF 4'350.- pour 1 personne pour l'installation d'une batterie de stockage d'énergie photovoltaïque.
- Un montant total de CHF 3'988.90.- pour 15 personnes pour l'achat d'un vélo classique.
- Un montant total de CHF 2'856.70 pour 3 personnes pour l'audit énergétique des bâtiments.
- Un montant total de CHF 2'346.70 pour 12 personnes pour l'audit énergétique électrique.
- Un montant total de CHF 2'312.40 pour 6 personnes pour l'achat d'un réfrigérateur/congélateur A+++.
- Un montant total de CHF 321.85 pour 2 personnes pour l'achat d'une trottinette électrique.
- Un montant total de CHF 178.- pour 1 personne pour l'achat d'une batterie pour vélo électrique.
- Un montant total de CHF 107.40 pour 3 personnes pour l'achat d'un abonnement d'une société coopérative d'autopartage, comme Mobility.

17 types de subventions ont été promis en 2019. Une nette augmentation de la demande de subventions a par ailleurs pu être constatée, ce qui a impliqué une importante surcharge de travail. En effet, en 2018 des subventions ont été promises pour 86 projets ou achats, alors qu'en 2019 ce montant a triplé en passant à 264. L'augmentation de la demande concerne surtout l'achat d'abonnements annuels pour les transports publics (12 personnes bénéficiaires en 2018 contre 126 en 2019) et également à moindre mesure l'achat de vélos électriques (30 personnes bénéficiaires en 2018 contre 49 en 2019). Par ailleurs, les demandes de subvention pour les projets de travaux ont doublé.

3. PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES

Une des missions du service de l'environnement consiste à valoriser notre patrimoine naturel et paysager de grande qualité, renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti, et à sensibiliser et associer les habitants à ces démarches.

3.1 Les réseaux agroécologiques et les corridors biologiques

La Commune de Prangins soutient le réseau agroécologique Nyon-Région et participe au « contrat corridors » Lac-Pied du Jura, qui couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes.

Il s'agit d'une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région, avec l'appui du Canton et des communes en collaboration avec différents partenaires publics et privés, pour mettre en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). Parmi les mesures figurent des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région. Le réseau agroécologique Nyon-Région est entré dans sa seconde phase de réalisation qui devrait durer 8 ans.

Par ailleurs, la Commune s'engage, autour d'une charte, pour préserver des zones d'importance pour la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer sans obstacles dans ces zones.

L'ensemble des actions d'animations, d'études et de projets se sont poursuivies en 2019, avec des actions coordonnées de sensibilisation et de lutte contre les néophytes, de plantations de chêne pour favoriser le lucane et le grand-capricorne, et de revitalisation de milieu.

Dans le cadre de la mesure 19 du Contrat Corridors Lac-Pied du Jura, la Direction générale de l'environnement - Division Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) a mis à disposition un conseiller en environnement, expert en plantes exotiques envahissantes, qui a accompagné la Commune dans la mise en œuvre de cette politique et a participé à une journée d'information à la déchetterie « En Messerin » mentionnée plus loin.

En ce qui concerne la mesure 16, la DGE-BIODIV et la Région de Nyon ont offert à toutes les communes du périmètre un chêne à planter sur le territoire communal, afin de protéger et de favoriser le grand capricorne et le Lucane Cerf-volant, deux coléoptères rares et protégés en Suisse et présents dans la région. Le chêne de Prangins a été planté devant la Déchetterie « En Messerin » en novembre 2019. La plantation et l'entretien étant à la charge de la Commune, qui doit s'assurer de son bon développement et son maintien à long terme, une convention a été signée avec la DGE-BIODIV, afin de pérenniser cet engagement commun.

Finalement, une séance de présentation a eu lieu avec les 29 communes concernées en juin 2019, au sujet des différentes mesures du contrat-corridor. Une présentation plus détaillée a été donnée par un représentant des CFF, concernant la mesure 7 : Promotion et gestion différenciée des talus des CFF, qu'ils mettent en œuvre sur le territoire. En 2018, des dépendances de voies ferrées CFF présentant les plus grandes potentialités biologiques ont été identifiées et des modalités d'entretien adaptées à ces talus d'intérêt proposées. Ces nouvelles mesures d'entretien continuent à être mises en œuvre et sont accompagnées d'un suivi biologique, qui aura lieu jusqu'en 2020 avec des premiers résultats déjà encourageants.

3.2 Sensibilisation des privés « Agir ensemble pour la biodiversité »

Afin d'accentuer son action de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, la Commune de Prangins a adapté un dépliant de grande qualité élaboré par la Ville de Nyon, qui comprend des conseils d'aménagements pour favoriser la biodiversité au sein des jardins privés et des balcons. La Municipalité de Nyon a gracieusement accepté que notre Commune bénéficie de ce matériel en l'adaptant à notre contexte, ce dont nous la remercions. Les dépliants préparés en 2019 seront envoyés en tout-ménage à la population pranginoise en 2020.

La Commune de Prangins présente, sur son site internet, des recommandations pour favoriser son patrimoine naturel en milieu bâti, qui comporte une richesse biologique importante, et ce dans les jardins privés, mais aussi sur les balcons, les murs ou encore les toitures qui composent notre village.

3.3 Biodiversité : stand d'information sur les plantes envahissantes

Nos régions sont concernées par la présence de plantes dites « envahissantes ». Ces espèces sont considérées comme une menace importante pour la biodiversité, car elles se propagent très rapidement au détriment de la faune et la flore indigènes. Certaines sont dangereuses pour la santé (allergies, brûlures) ou causent des dommages parfois conséquents à la sécurité (érosion, déstabilisation des berges, dégâts aux ouvrages) et à l'économie.

Afin de lutter contre ce phénomène, la Commune de Prangins s'associe activement aux programmes cantonaux et fédéraux visant à empêcher l'installation des plantes envahissantes et freiner leur extension.



Agir en faveur de la biodiversité : stand d'information à la déchetterie.

© Michel Perret

Dans un souci de sensibiliser les habitants à cette problématique, un stand d'information a été mis sur pied le 31 août 2019 à la déchetterie « En Messerin » en présence d'un conseiller en environnement délégué par le Canton, et de la municipale en charge de l'environnement. Les habitants ont ainsi pu découvrir des panneaux explicatifs présentant différentes plantes invasives, dont une partie est en vente libre dans les commerces. Ils ont également pu obtenir des conseils quant à la gestion de ces plantes ou à leur arrachage.

4. DOMAINES, TERRAINS, JARDINS COMMUNAUX, FORÊTS ET COURS D'EAU DU TERRITOIRE COMMUNAL

Une des missions du service de l'Environnement est de gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal.

4.1 Domaines, terrains et jardins communaux

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celle de La Barcarolle, deux parcelles en zone constructibles encore libres de construction, des parcelles de forêt comme celle du Bois des Ages. Des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

4.1.1 Domaine et agriculture

Une haie de biodiversité a été plantée sur la parcelle communale 169 « En Messerin » par l'agriculteur au bénéfice d'un bail à ferme agricole avec la Commune de Prangins. Cette plantation est prise en charge financièrement par le Réseau écologique Nyon Région, qui est soutenu par la Commune.

La Municipalité a accepté que l'agriculteur au bénéfice d'un bail à ferme avec la Commune sous-loue, en faveur du projet « Au-Potager de Prangins », une partie de la parcelle 37 « Grand Bois ». Ce projet participatif et écologique vise à ce que la population puisse cultiver ses propres fruits et légumes de façon écologique, grâce à l'accompagnement d'une personne du métier.

4.1.2 Domaine et droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales en droit de superficie.

La parcelle No 220 au centre du village dispose d'un droit de superficie, signé en 2013, en faveur de la société coopérative d'habitation « Des Plantaz » avec les bâtiments situés derrière l'Auberge communale. Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics.

La société coopérative « Cité Derrière » bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010, sur la parcelle No 545, où se trouve le bâtiment « Les Papillons » qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1er janvier 2013.

La parcelle No 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 en faveur de la carrosserie Lauber, pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins. Aucun changement n'est survenu sur la parcelle Lauber en 2019 qui, par ailleurs, fait partie du projet « Entre-Deux-Chemins ».

La parcelle No 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA, signé en 1998. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de La Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

4.1.3 Terrains libres de construction situés en zone à bâtir

La Municipalité est régulièrement sollicitée par des développeurs immobiliers ou coopératives qui souhaitent utiliser le potentiel constructible des deux seules parcelles communales libres de construction en zone à bâtir, celles-là étant rares depuis l'introduction de la LAT. Il s'agit des deux parcelles suivantes :

- Parcelle 318 (située sur le parking du centre des Morettes).
- Parcelle 127 (située au chemin de la Tuilière, au nord de la route de l'Etraz).

La Municipalité a pour habitude de décliner systématiquement ces propositions depuis des années. En effet, ces deux parcelles communales sont réservées pour des projets communaux à l'horizon 2030-2040.

4.1.4 Jardins communaux

Les trente jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2019, un jardin a été libéré et reloué à une Pranginoise. A la fin de l'année, il y avait 12 personnes en liste d'attente, dont une nouvelle inscription en 2019.

4.2 Forêts

4.2.1 Plan de gestion des forêts

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins 2012-2026 a été établi en 2015 par le garde-forestier. Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé à l'échelle de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la Commune, et un contrôle d'exécution.

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (22 hectares) et par la structure de ses peuplements forestiers, à majorité feuillus, n'est que peu tributaire du marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait « forestières », pour qui la qualité des bois produits influence les rendements financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production de bois axée sur l'énergie.

L'année 2019 a été marquée par une nouvelle sécheresse liée à une canicule. Les peuplements forestiers de la Commune de Prangins, déjà affaiblis par l'année 2018, ont malheureusement souffert de cette situation. En effet, des frênes dépérissent à cause de la présence de la chalarose, des pins sèchent et, pour la première fois de mémoire d'homme, des peuplements de hêtres disparaissent.

Selon les modèles de l'institut forestier fédéral, il est à craindre que cette situation ne devienne la règle.

4.2.2 Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés	Motif
Bois des Ages	28 m ³	Eclaircie et chablis feuillus
Bois des Ages	3 m ³	Chablis
Marais de Nanthouse	102 m ³	Coupe de sécurisation pour l'autoroute
Grand Bois	22 m ³	Chablis de pins

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché 58 m³ de bois de déchiquetage. Le bois issu de la coupe le long de l'autoroute a été repris par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du triage forestier de la Dôle.

4.2.3 Sylviculture

Durant l'année 2019, une parcelle a été traitée en soins culturaux. Il s'agit de l'entretien de 93 ares de perchis de feuillus. Des travaux d'entretien des boisés des Abériaux ont également été réalisés le long des cheminements.

4.2.4 Entretien du sentier didactique

L'équipe forestière a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur.

4.2.5 Lutte contre les plantes invasives

Les plantes exotiques sont des espèces végétales qui ont été introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur

population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité (*voir chapitre biodiversité*). L'espèce la plus connue est le laurier-cerise.

En 2019, la lutte contre les plantes invasives a continué dans les forêts communales. Des centaines de lauriers ont été arrachés dans le secteur du Vallon de la Chenalette.

4.2.6 Groupement forestier intercommunal de la Dôle

La Commune fait actuellement partie du Triage forestier de la Dôle qui est basé sur une convention intercommunale. En 2019 les communes du Triage de la Dôle ont décidé de se joindre aux communes du Triage de Bonmont-La Rippe avec la volonté de créer un Groupement forestier intercommunal de la Dôle. Celui-ci comporterait 11 communes et le Canton, propriétaire des forêts de Bonmont. Comme notre Commune, au même titre que Duillier et Coinsins, possède très peu de forêts comparativement aux autres membres des triages forestiers, cette démarche a été menée essentiellement par les communes qui détiennent de grandes surfaces forestières.

Le 5 septembre 2019, les enjeux de ce regroupement, ainsi qu'un projet de préavis type et des statuts ont été présentés à l'ensemble des commissions *ad hoc* nommées pour le préavis au sein des communes concernées, dont celle de Prangins. Les questions importantes soulevées lors de cette séance ont amené les communes qui pilotent la démarche à revoir le calendrier d'avancement du projet. En conséquence, la Municipalité a repoussé le dépôt de son préavis.

4.3 Cours d'eau

4.3.1 Réfections des berges de la rivière La Promenthouse - Préavis 29-18 « Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018 »

A la suite des crues exceptionnelles de janvier 2018 à la Promenthouse, les travaux de remise en état des berges, acceptés par le Conseil communal dans le cadre du préavis 29/18 à fin octobre 2018 sur trois zones distinctes du Golf-Club du Domaine impérial, étaient obligatoires. En effet, la Commune de Prangins est tenue de protéger la zone affectée au golf, ainsi que les chemins qui permettent d'y accéder.



Dominique-Ella Christin, municipale, en présence de représentants du Canton, du Golf impérial de Gland et d'organisations environnementales.

© Commune de Prangins

Les travaux aux abords des cours d'eau ne peuvent légalement pas être entrepris entre le 15 octobre et le 15 avril. Ainsi, pour rappel, les travaux urgents (zone 3) ont été réalisés avant le dépôt du préavis en septembre 2018, ceux en zone 1 et 2 étant à réaliser au printemps/été 2019 après l'acceptation du préavis. Durant l'hiver 2018-2019 la situation s'est aggravée en zone 1, car la zone d'enrochement située à l'aval de la zone concernée par le projet s'est effondrée.

Les travaux en zone 1 et 2 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique début 2019. Une organisation de protection de la nature a fait opposition estimant que les interventions de génie civil (enrochements, béton, conservation du mur existant, etc.) n'étaient pas justifiables.

Les échanges fructueux entre des représentants de la Direction générale de l'environnement du Canton, du Golf-Club du Domaine Impérial, propriétaires des lieux, de l'organisation environnementale qui a fait opposition et de la Commune de Prangins ont permis d'évoluer vers un projet qui laisserait une plus grande zone de divagation le long de la Promenthouse, tout en protégeant la zone de jeu du Golf. Ainsi, il a été décidé de modifier les travaux prévus en zone 1 et 2 et de prévoir une étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse, qui sera menée conjointement par les communes de Gland et Prangins.

Les nouveaux travaux prévus feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, qui devra être réalisée conjointement avec la Commune de Gland et qui concernera uniquement la zone 1. Cette étape pourra à nouveau faire l'objet d'une opposition. En zone 2, aucune intervention ne sera réalisée sur la berge érodée en rive gauche, le Golf ayant accepté de ne pas réaliser les travaux. En effet, bien que la zone affectée au Golf ne soit pas entièrement protégée, l'aire de jeu ne sera pas impactée si l'érosion de la berge s'aggrave. Le chemin existant sera déplacé si nécessaire uniquement (en cas de crue, etc.) et les travaux correspondants seront à la charge du Golf.

L'étude de faisabilité constitue une première étape pour une éventuelle renaturation de cette rivière, qui est l'une des plus importantes de la Côte et qui se situe en zone protégée. Cette démarche a pu être envisagée grâce à la volonté d'agir dans ce sens de la part du Golf-Club du Domaine Impérial. Remettre la Promenthouse dans son état naturel permettrait de laisser plus de place à la biodiversité et de mieux s'adapter aux phénomènes de dangers naturels liés aux crues exceptionnelles en lien avec le réchauffement climatique.

5. PROTECTION CONTRE LE BRUIT, QUALITÉ DE L'AIR ET DANGERS NATURELS

Une des missions du service de l'Environnement est de se préoccuper de la lutte contre le bruit et de la protection des sols.

5.1 Bruit

L'étude relative à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), effectuée à Prangins en collaboration avec les services cantonaux concernés, a été approuvée par l'Etat de Vaud en 2016. Cette étude très complète sur l'assainissement du bruit routier établit un bilan des nuisances sonores liées au trafic routier sur le territoire pranginois et détermine les mesures d'assainissement à effectuer. Dans ce contexte, le Service des Travaux publics a piloté, en 2019, les travaux pour l'installation d'un revêtement phono-absorbant sur la route de l'Etraz. Par ailleurs, le préavis pour un crédit d'étude pour la route de Lausanne (RC1), qui prévoit la pose d'un revêtement phono-absorbant, a été accepté par le Conseil communal. Finalement, la zone 30 du centre du village qui permettra d'assainir le bruit routier sur la rue de la Gare a été légalisée par le Canton en 2019.

5.2 Dangers naturels

La Commune dispose d'une carte des dangers naturels établie par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune.

6. EAUX ET STATION D'ÉPURATION (STEP) DES EAUX USÉES

Une des missions du service de l'Environnement est d'améliorer la gestion durable des eaux, de planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP).

6.1 Traitement des micropolluants et regroupement des stations d'épuration – STEP régionale unique

La station d'épuration (STEP) de Prangins, bien que vétuste et approchant sa capacité maximale, doit encore être maintenue en fonction jusqu'en 2025, date de la mise en service projetée de la future STEP régionale unique. Pour rappel, depuis 2012, quatre communes, soit Chésereux, Gingins, Nyon et Prangins, ainsi que l'Association pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB), et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ont élaboré un projet de régionalisation de l'épuration des eaux usées. Ces 4 communes et 2 associations (AEB et APEC) - ci-après les partenaires - représentant un total de trente communes, sont portées par cette ambition commune de préserver au mieux notre environnement et par là-même la qualité de vie de toute une région. La future STEP régionale unique permettra de minimiser les coûts pour plus de 100'000 habitants de la région, tout en bénéficiant d'une installation performante et respectueuse des exigences légales en matière de traitement des micropolluants et de l'azote.



Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, Yves Reymond, président de l'APEC, Roxane Faraut Linares et Dominique-Ella Christin, municipales de Nyon et Prangins, lors d'une conférence de presse. © Ville de Nyon

Chacun des 6 partenaires est représenté au sein d'un comité de pilotage (CoPil) créé en 2016 et qui se réunit régulièrement afin de faire avancer le projet. Le CoPil est appuyé par un comité technique composé d'un représentant pour la Commune de Nyon, un représentant pour l'APEC et un représentant pour Prangins.

L'année 2019 a été très chargée, les rencontres du Copil permettant la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux ayant eu lieu deux fois par mois en moyenne. Cela a permis de faire aboutir ce projet et l'ensemble des exécutifs ont approuvé un préavis-type (ou commun). L'APEC a présenté son préavis en novembre 2019 qui a été accepté. Cela permettra aux 5 autres partenaires de déposer leur préavis en 2020. Les organes délibérants pourront ainsi confirmer leur adhésion à ce projet de régionalisation en octroyant les premiers crédits d'étude pour développer concrètement la STEP régionale unique. Le préavis-type contient également une convention (contrat de droit administratif) qui sera signée par les exécutifs si les organes délibérants acceptent de continuer la démarche.

6.2 Charges hydrauliques

La charge hydraulique de la STEP de Prangins est composée d'eaux usées, mais également d'eaux appelées eaux claires parasites (ECP) qui viennent surcharger inutilement le réseau d'eaux usées. Ces ECP sont composées d'eaux permanentes et d'eaux pluviales. Les eaux parasites permanentes surchargent constamment le réseau d'eaux usées indépendamment des précipitations. Les eaux parasites pluviales peuvent être liées au ruissellement direct ou de surface, au ruissellement souterrain, ou aux débordements d'eaux claires dans les eaux usées, par exemple dans les regards mixtes. En améliorant les canalisations, il est possible de réduire l'apport d'eaux parasites permanentes et d'augmenter ainsi la capacité de traitement de la STEP de Prangins, d'améliorer le bilan de l'épuration et de réduire les frais d'exploitation.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) présenté en 2004 avait recensé l'ensemble des travaux d'amélioration à réaliser pour le réseau de canalisations. En 2019 des améliorations ont été réalisées et ont permis de diminuer l'apport d'ECP sur la STEP.

6.3 Travaux de la STEP de Prangins

En plus de l'entretien usuel de la STEP, diverses actions de maintenance ont été réalisées en 2019 selon planification. Il s'agit de travaux de maçonnerie à l'extérieur du monobloc, de la révision du dégrilleur, du remplacement de la pompe d'extraction des boues fraîches et du remplacement de la pompe d'extraction des matières flottantes du digesteur.

6.4 Evacuation des boues

Les boues d'épuration proviennent des matières solides en suspension dans les eaux usées qui se déposent dans des bassins lors de la décantation. On distingue trois qualités de boues selon leur siccité, soit les boues liquides, les boues déshydratées et les boues séchées. Nous pouvons comparer ces étapes à celles d'une lessive après le lavage, après l'essorage et après le passage dans le séchoir. On élimine les boues séchées soit en les incinérant, soit en les utilisant comme combustible dans les fabriques de ciment.

Année	Boues liquides	Boues sèches
2019	1'424 m3	49.09 t.
2018	1'534 m3	50.28 t.
2017	1'549 m3	46.12 t.

En 2019, la STEP de Prangins a produit 1'424 m3 de boues liquides transformées en 49.09 t. de boues sèches.

6.5 Eaux

Le préavis No 94/16 « Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire communal de Prangins - Adoption de la nouvelle version de la concession, adaptée suite aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) au nouveau règlement communal sur la distribution d'eau de la Commune de Nyon » a été accepté par le Conseil communal pranginois en juin 2016. Après cette adoption, aucun changement n'est intervenu en 2019.

7. PORT DES ABÉRIAUX

Une des missions du service de l'Environnement est de gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable, en se souciant de la protection de son environnement naturel.

7.1 Garde-port

Le garde-port assure aussi la fonction de responsable de la station d'épuration (STEP) et travaille à plein temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

7.2 Grue

Après une réflexion globale concernant la sécurité lors de l'usage de la grue au Port des Abériaux, la Municipalité a décidé que, dès le 1er janvier 2020, les usagers de la grue devront obligatoirement avoir suivi un cours d'utilisation. Afin de faciliter au mieux cette transition, le Service de l'Environnement a organisé 3 sessions de cours ouverts aux titulaires d'une autorisation d'amarrage au Port des Abériaux, qui ont eu énormément de succès. Ces cours payants ont été donnés par un formateur reconnu par la SUVA, qui a fourni une formation théorique avec exemples en lien avec notre grue, ainsi qu'une formation pratique, avec des exercices de manipulation, donnés spécifiquement sur notre grue par le garde-port. Deux cours supplémentaires ont déjà été planifiés pour 2020. Cette volonté politique d'augmenter la sécurité et les cours proposés ont reçu un très bon accueil de la part des usagers du port.



Des cours d'utilisation de la grue ont été donnés par un formateur reconnu par la SUVA. SD

Dans la mesure des disponibilités, les titulaires d'une autorisation d'amarrage aux ports de Nyon et Crans-près-Céligny ont été informés qu'ils pourront continuer à utiliser notre grue avec leur propre ber mais devront également suivre la formation spécifique.

7.3 Vidéosurveillance

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est plutôt positif. Au vu du nombre d'incivilités assez faible par rapport à d'autres ports voisins, le système de vidéosurveillance apporte certainement un effet dissuasif.

Le visionnement des images enregistrées a été utile dans différentes situations. Les observations effectuées grâce à la vidéosurveillance ont permis de faciliter le travail des sauveteurs en janvier 2019, à deux reprises, lors d'une recherche de personne. Par contre, en octobre 2019, il n'a pas été possible d'identifier les auteurs d'un vol, étant donné qu'il a été perpétré de nuit et que ces personnes étaient habillées de noir et bien camouflées. Cependant, si la durée autorisée d'enregistrement avait été plus longue que 96 heures, il aurait probablement été possible de les identifier. En effet, selon les informations fournies par un titulaire d'une autorisation d'amarrage, les auteurs de l'infraction sont vraisemblablement venus la veille en repérage durant la journée.

Par ailleurs, le visionnement en direct avec des images floutées sont utiles au garde-port dans son travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers.

Finalement, des accès personnalisés pour les personnes habilitées au visionnement des caméras ont été mis en place.

7.4 Eaux du lac - Port

En été 2019, les plantes aquatiques ont envahi plus que de coutume le Port des Abériaux demandant énormément de passage de la faucardeuse. Ce phénomène est inédit. En effet, en 16 ans, la machine a été utilisée 390 heures. Cet été, elle a été utilisée 105 heures soit 4 fois plus que d'ordinaire.



En été 2019, la faucardeuse a dû être utilisée quatre fois plus que d'ordinaire.

© Commune de Prangins

7.5 Manifestation pour les 30 ans du Port des Abériaux

Le nouveau Port des Abériaux a été inauguré en juin 1990. Pour marquer ses 30 ans, le Service de l'Environnement a débuté la préparation d'une manifestation qui sera organisée par la Municipalité en collaboration avec différents partenaires. Cette manifestation aura comme fil rouge la mise en relation des différents usagers du port et le respect du lac, de son environnement et de sa biodiversité. Elle permettra de présenter une série d'activités en lien avec ce thème, à l'aide de nombreux stands (Club nautique de Prangins, Association pour la sauvegarde du Léman, Société Internationale de Sauvetage du Léman, etc.).

URBANISME

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les missions principales du service de l'Urbanisme sont de :

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités et du paysage en préservant l'intérêt public et en renforçant la qualité de vie des habitants.
- Planifier puis coordonner les études de projets d'espaces publics (Requalification de la Route du lac, passerelle mode doux Nyon-Prangins, requalification place du village, etc.) en veillant à préserver et valoriser les qualités exceptionnelles de notre patrimoine paysager et bâti, notamment au cœur historique de la commune.
- Gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques.

En 2019, la cheffe du service de l'Urbanisme a souhaité diminuer son temps de travail à 35%. Ainsi, le service de l'Urbanisme a bénéficié dès le 1^{er} mars 2019 de l'entrée en fonction d'une nouvelle urbaniste qui assume un poste à 50%. Une collaboratrice administrative du service, s'occupant plus particulièrement du suivi des dossiers de police des constructions, occupe un poste à 70%.

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : URBANISATION, MOBILITÉ, PAYSAGE

Une des missions du service de l'urbanisme est de piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités et du paysage. Il s'agit de planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'implantation des équipements d'utilité publique, l'organisation du bâti et des activités ayant une incidence sur le territoire, notamment par le développement, la mise en œuvre et le suivi de différents outils de gestion de planifications territoriales directrices et d'affectation (plan directeur communal, plan directeur intercommunal, plan général d'affectation, plans de quartier, etc.).

1.1 Vision coordonnée des 9 communes du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève » : mesures d'urbanisation et futur plan directeur intercommunal (projet d'agglomération)

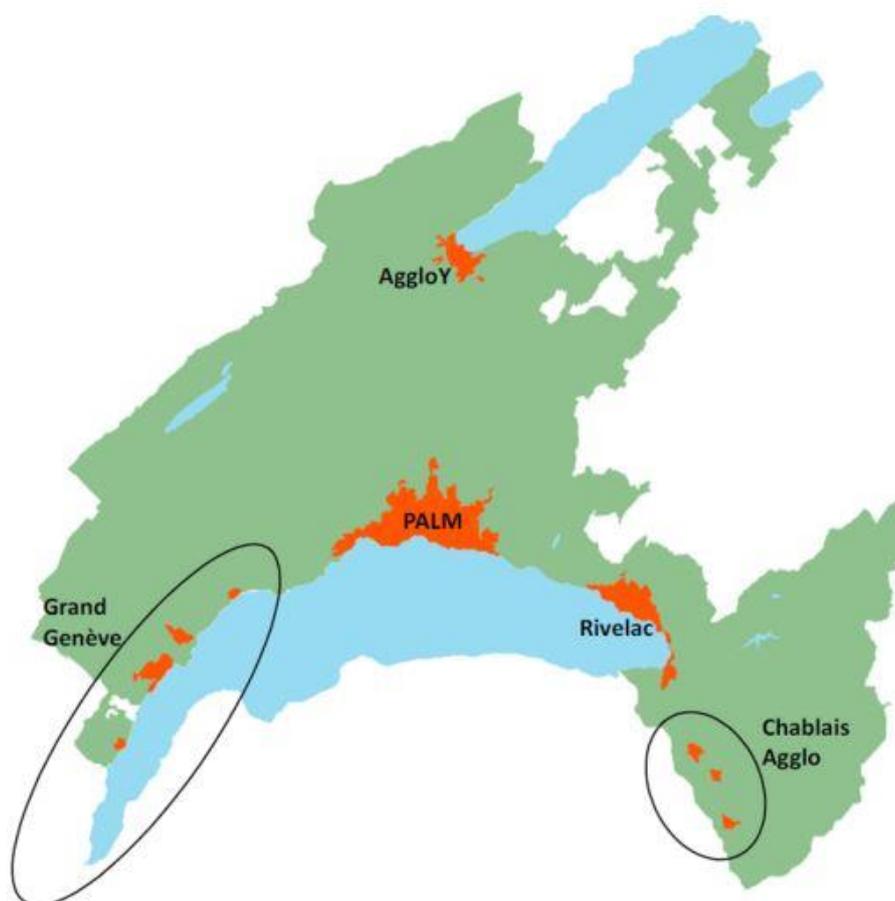
1.1.1 Contexte général

Bien que l'aménagement du territoire soit une compétence communale, cette dernière s'inscrit dans le cadre de planifications supérieures, soit la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT-2014) et sa traduction cantonale, la 4^e adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4-2017) et la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC-2018). Ces planifications imposent une différenciation entre les communes en matière de développement autorisé et créent des nouveaux espaces de planification solidaire : les périmètres compacts d'agglomération.

Afin de préserver le paysage et les terres agricoles, il s'agit de limiter le développement des communes, qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir. Il s'agit également de localiser principalement cette future urbanisation à l'intérieur du périmètre bâti, au sein de territoires qui bénéficient d'un niveau de desserte de transports publics élevé et de services et d'infrastructures facilement accessibles pour la majorité de la population.

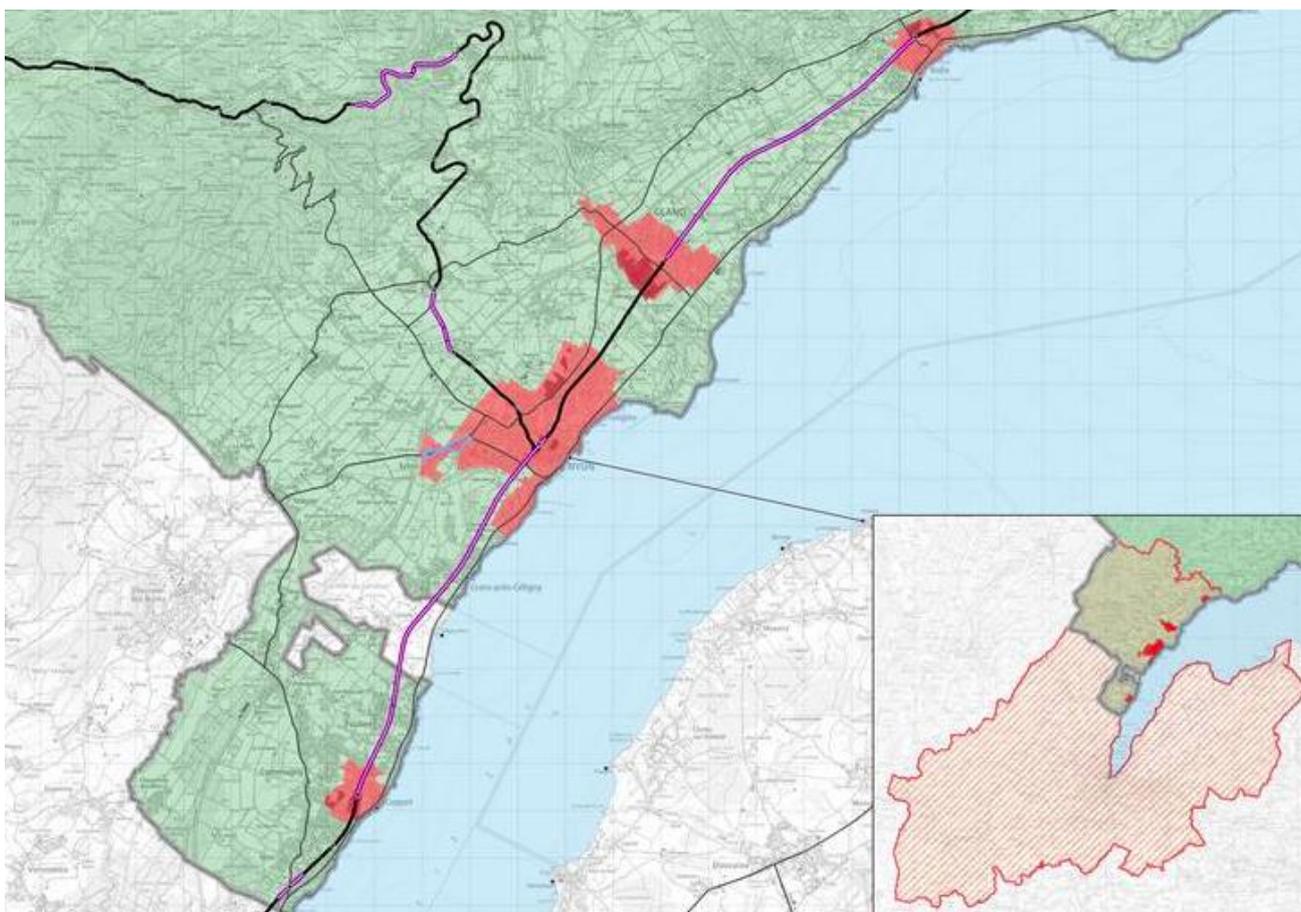
Les cinq périmètres compacts d'agglomération (projets d'agglomération) du canton de Vaud, qui couvrent 5% du territoire cantonal et regroupent environ 60% de la population, accueilleront la plus grande partie du développement démographique prévu à l'horizon 2030-2040. Par conséquent, bien que ces territoires

passent d'une notion de développement illimité à celle d'un développement limité, la croissance démographique autorisée au sein de ces périmètres est plus élevée qu'ailleurs. Cette croissance est définie et allouée au sein du PDCn4.



*Les 5 projets d'agglomération du Canton de Vaud (5 périmètres compacts d'agglomération)
Extrait www.vd.ch 2020*

La commune de Prangins fait partie du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève », soit le périmètre compact d'agglomération de la partie vaudoise du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG ou Grand Genève). Ce périmètre, entièrement situé dans le district de Nyon, concerne 9 communes du district. Il est discontinu et s'articule autour de 4 périmètres fonctionnels de centralité en lien avec la desserte des gares ferroviaires, soit Coppet-Commugny, Eysins-Nyon-Prangins, Gland-Vich et Rolle-Mont-sur-Rolle.



Le périmètre compact de l'agglomération Grand Genève

Malgré le fait qu'ils aient malencontreusement la même dénomination, le projet d'agglomération Grand Genève décrit ci-dessus (périmètre compact d'agglomération) qui concerne 9 communes n'est pas à confondre avec le projet d'agglomération du Grand Genève, soit le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG) qui concerne les 47 communes du district de Nyon, le canton de Genève, et des territoires français.

1.1.2 Mesures d'urbanisation et mesures d'infrastructures de mobilité du projet d'agglomération

Les 9 communes du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève » ont dû prioriser ensemble, de concert avec le Canton, en 2016-début 2017 la création de nouvelles zones à bâtir (nouvelles zones d'habitations et d'emplois, aussi appelées « mesures d'urbanisation ») selon le quota de croissance démographique alloué dans le PDCn4 (fiche A11) à l'horizon 2030-2040.

En effet, l'enveloppe de croissance démographique maximale étant allouée à l'échelle de l'ensemble du périmètre compact d'agglomération, les communes concernées doivent avoir une vision coordonnée de leur développement en termes d'urbanisation, et donc également de mobilité, de paysage et d'environnement. Le PDCn4-2017 créé ainsi des nouveaux espaces de planification solidaire, les périmètres compacts d'agglomération.

1.1.3 Plan directeur intercommunal (projet d'agglomération) des 9 communes du périmètre compact Grand Genève – PDI/PA

Conformément à la LATC (2018), la vision coordonnée du développement des 9 communes du périmètre compact d'agglomération en termes d'urbanisation, de mobilités, de paysage et d'environnement devra être formalisée dans le cadre d'un Plan Directeur Intercommunal (Projet d'Agglomération Grand Genève) (PDI/PA ci-après). Cette planification directrice est déjà en grande partie effectuée, les mesures d'urbanisation ayant déjà été priorisées par les 9 communes à l'horizon 2030/2040 et les mesures d'agglomération en termes de mobilité étant également déjà inscrites dans le PA FVG (Requalification RC1, passerelle Nyon-Prangins, etc.). Afin d'élaborer cette future planification directrice, une convention définissant la structure d'agglomération (instance politique et instance technique), son mode de gouvernance et les sources de financement pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI/PA doit être conclue entre l'Etat et les 9 communes.

Pour rappel, les échanges entre les 9 communes et l'Etat ayant eu lieu au 2^e semestre 2018 à cet effet ont buté sur le fait que le rôle d'instance technique du PDI/PA (bureau d'agglomération PDI/PA) avait déjà été attribué fin 2017 à la Région de Nyon (RdN) dans le cadre de la « Convention concernant l'octroi de l'aide à fonds perdus pour le fonctionnement des bureaux d'agglomération en 2018-2020 ». Le bureau d'agglomération PDI/PA a des missions importantes car il coordonne l'établissement, la mise en œuvre et le suivi du PDI/PA en assurant sa conduite technique et administrative, en apportant notamment une vision coordonnée et actualisée des mesures nécessaires à sa mise en œuvre (mesures d'urbanisations et projets d'infrastructures de mobilité des 9 communes). Par ailleurs, cette instance technique, accompagne le processus décisionnel, gère l'information et la communication auprès des autorités et de la population.

L'attribution du rôle de bureau d'agglomération PDI/PA à RdN est contestée par une partie des 9 communes, dont Prangins, pour les raisons suivantes.

1.1.4 Proposition de gouvernance pour le plan directeur intercommunal (projet d'agglomération des 9 communes)

RdN représente la partie vaudoise du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA FVG ou Grand Genève), soit les 47 communes du district de Nyon, au sein de ses instances politiques et techniques. Dans ce cadre, les prestations fournies par RdN, permettant une vision coordonnée des 47 communes du district, sont subventionnées par le Canton conformément aux engagements que ce dernier a pris en 2012. A ce titre, il est légitime que RdN assure la coordination entre le PDI/PA et le PA FVG.

A contrario, le bureau d'agglomération des 9 communes du PDI/PA n'est pas à confondre avec le bureau d'agglomération du PA FVG, dans lequel RdN représente les 47 communes qui composent la partie vaudoise du PA FVG. Par conséquent le bureau d'agglomération du PDI/PA qui assure la conduite administrative et technique d'une planification directrice intercommunale de 9 communes ne devrait pas être RdN.

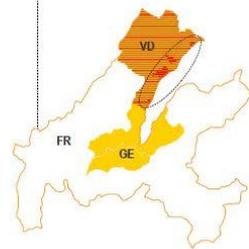
Trois séances ont eu lieu entre les 9 communes durant le 1^{er} semestre 2019 afin d'envisager un mode de gouvernance du PDI/PA. En réponse à une demande émise au sein de ce groupe de travail, fin juin 2019, la Municipalité de Prangins a soumis un projet d'une convention bipartite entre l'Etat et les 9 communes concernées. Celui-ci proposait notamment que le rôle du bureau d'agglomération PDI/PA soit sous la direction des 9 communes et permettait qu'une aide à fonds perdus pour le financement de ce bureau parvienne aux 9 communes dès janvier 2020. Cette convention permettait également de faciliter la coordination entre le PDI/PA et la partie vaudoise du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (FVG), la convention prévoyant que la conduite de ces projets puisse être assurée par la même personne. Ce projet de convention bipartite n'ayant pas abouti, ce sujet sera repris début 2020 en vue de l'échéance à fin 2020 de la convention attribuant le rôle de bureau d'agglomération PDI/PA à RdN.

Une illustration de la proposition est présentée ci-après.

**Plan Directeur Intercommunal (PDI) /
Projet d'Agglomération (PA) (art. 20 LATC)**
des 9 communes du périmètre compact de la partie vaudoise du
Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (ci-après PDI/PA)

des 9 communes du périmètre compact de la partie vaudoise du
Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (ci-après PDI/PA)

- PDI/PA**
des 9 communes du périmètre compact
de la partie vaudoise du Projet
d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois
- Partie Vaudoise du PA FVG**
47 communes – District de Nyon
Représenté par Région de Nyon au sein du GLCT
- Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois
(PA FVG – Grand Genève)**
France-Genève-Vaud (District de Nyon)
Représenté par le Groupement Local de
coopération Transfrontalière (GLCT)



* chef-fe de projet PDI/PA
est idéalement la même personne
que chef-fe de projet
de la partie vaudoise du PA FVG

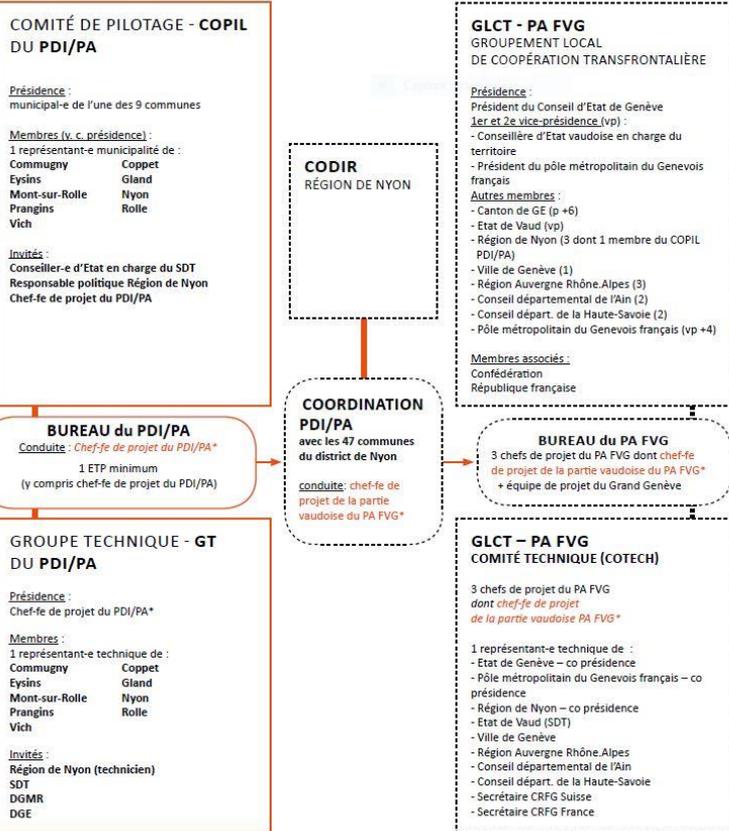


Schéma illustratif du projet d'agglomération PDI/PA (annexe 2 du projet de convention du 20 mars 2020).

1.2 Stratégie de gestion des zones d'activités

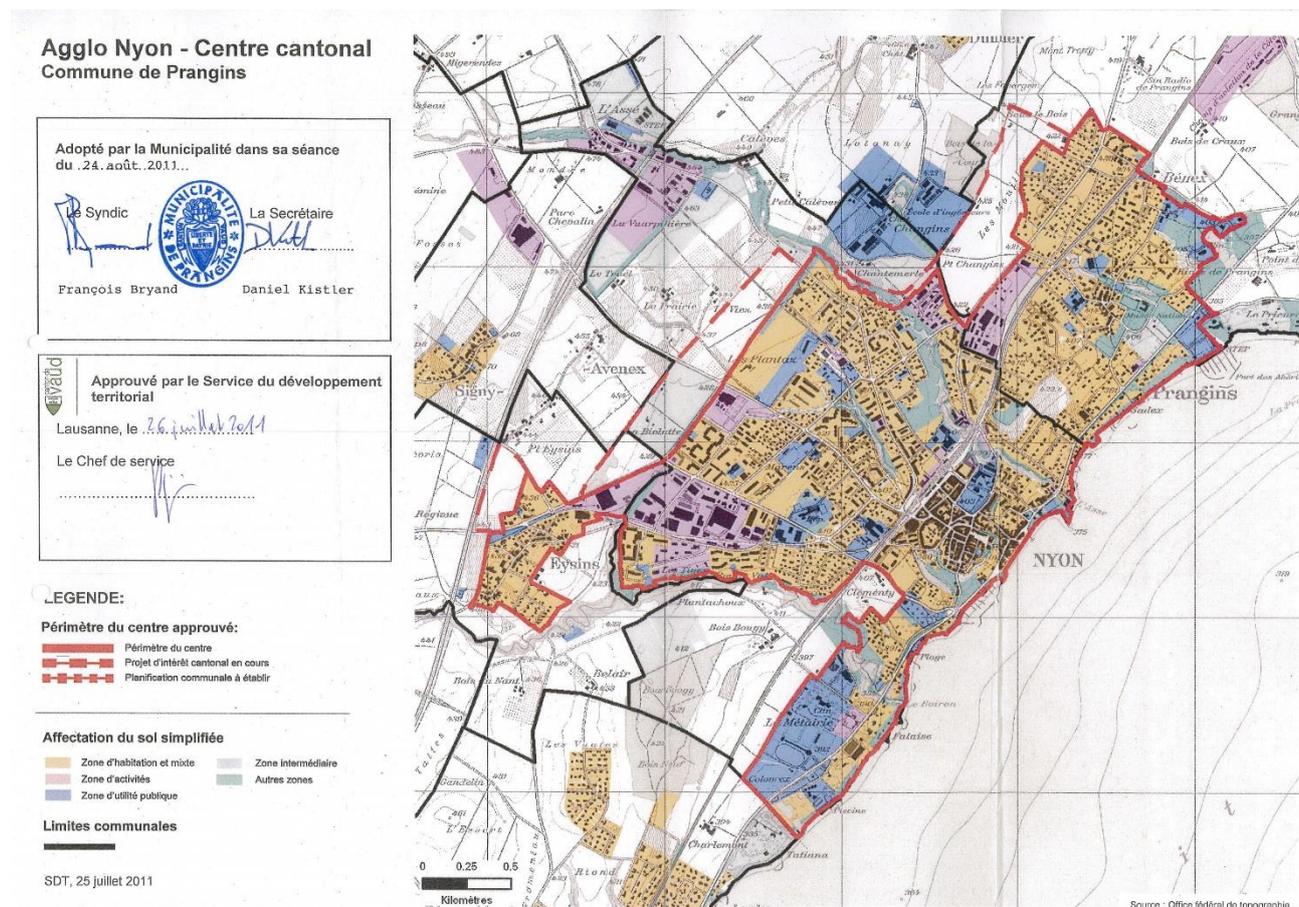
Conformément à la législation fédérale, le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités économiques afin, notamment, de coordonner leur développement, de planifier les nouvelles zones et d'assurer qu'elles répondent aux besoins avérés de l'économie. La mise en œuvre de ce système de gestion sera assurée à l'échelle régionale en partenariat avec les communes et les dix organismes de développement économique du Canton au sens de l'article 15 de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Dans l'attente des stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SGZA), les démarches de planification visant à créer de nouvelles zones d'activités sont soumises à un moratoire.

Région de Nyon (RdN) est l'organisme de développement économique reconnu et subventionné par le Canton pour le district de Nyon. En 2019, l'ensemble des municipalités du district de Nyon ont été informées par l'Etat que RdN coordonnera l'élaboration de cette stratégie sectorielle avec les 47 communes du district de Nyon qui lui sont rattachées, qu'elles soient membres ou non de l'association Région de Nyon. L'Etat a également rappelé que le district de Nyon est sous-doté en termes de zones d'activités. La commune de Prangins, au travers du service de l'Urbanisme, est une des communes participant aux groupes de suivi politique et technique mis sur pied pour élaborer aux plus vite cette SGZA. Une première séance a eu lieu en 2019. La future SGZA sera présentée pour validation, vraisemblablement en 2021, à l'ensemble des organes délibérants des communes du district.

1.3 Développement urbain le long de la route de distribution urbaine - Concept RDU

1.3.1 Rappel du contexte

Le périmètre compact Eysins-Nyon-Prangins, accepté en 2011 par les communes concernées et par le Canton, fait également partie intégrante du plan directeur communal (PDCOM) accepté en 2013. Ce périmètre, défini avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT-2014), projetait un agrandissement du périmètre compact au nord des communes d'Eysins, Nyon et Prangins afin d'accueillir un projet d'intérêt cantonal (sites stratégiques de développement cantonaux). Cette extension du périmètre, située à l'extérieur du périmètre bâti sur des terres agricoles de très bonnes qualité (surface d'assolement), aurait permis de développer de nouveaux quartiers le long d'une route de desserte urbaine (Concept RDU).



Une des 4 centralités du périmètre compact d'agglomération Grand Genève : le périmètre Eysins-Nyon-Prangins

Toutefois, à la fin du mois de septembre 2018, arrivant au terme de la convention partenariale signée en 2013, Prangins a pris une décision courageuse en choisissant de renoncer au Concept RDU afin de préserver ses terres agricoles et de favoriser une urbanisation plus harmonieuse, vers l'intérieur du périmètre bâti, en conformité avec les nouvelles orientations de la LAT.

Les conséquences de l'abandon du concept RDU par Prangins sont diverses. Ce choix a sans doute contribué à la décision annoncée fin novembre 2018 de maintenir le site d'Agroscope-Changins. En effet, à Prangins, le Concept RDU était planifié sur les terrains exploités par la station de recherche agronomique fédérale. Il fallait donc trouver des terrains agricoles pour relocaliser les activités d'Agroscope, or aucune solution foncière n'avait été trouvée. Par ailleurs, l'abandon du concept RDU a également permis de préserver ces surfaces d'assolement (SDA) de première qualité et donc d'éviter au Canton d'avoir à les compenser. Pour finir, l'abandon de l'extension urbaine prévue à Prangins a permis à notre commune, avec l'accord du Canton,

d'introduire une nouvelle mesure d'urbanisation située au sein de son périmètre bâti, le futur plan de quartier Bénex-Dessus-Sud/Grand Champ.

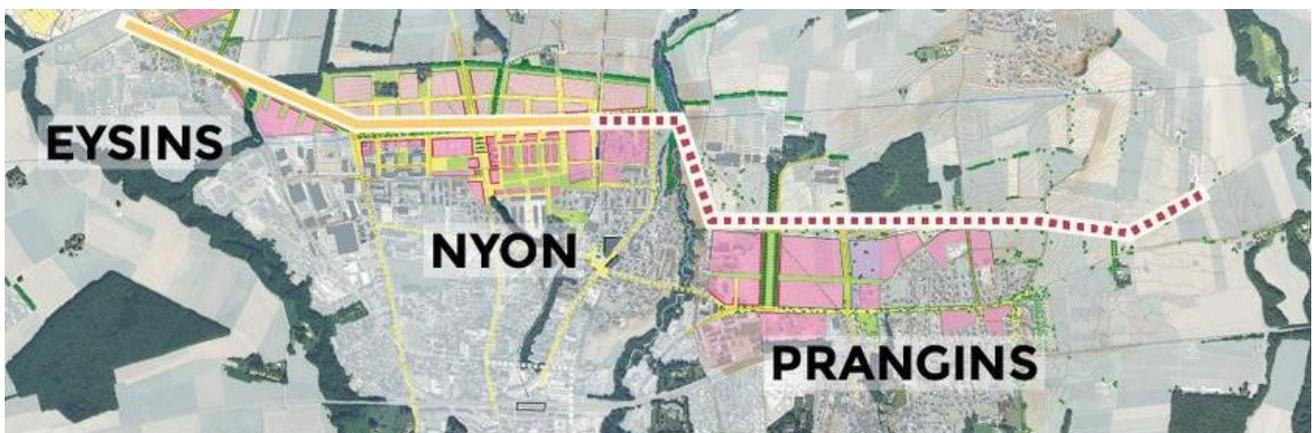
1.3.2 Demande d'abandon de la mesure infrastructurelle d'agglomération RDU 2e étape - Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA FVG)

Le Concept RDU 2e étape (urbanisation à Prangins et construction d'une route depuis le train Nyon-St-Cergue à Nyon jusqu'au carrefour des Murettes à Prangins) se distinguait de la 1^{ère} étape car il nécessitait la construction de toutes pièces de la route de distribution urbaine (RDU), route qui fondait sa justification sur le projet de développement urbain intercommunal situé au nord des communes d'Eysins, Nyon et Prangins.

La mesure d'agglomération infrastructurelle (de transports) RDU 2^e étape donnait droit à des subventions fédérales. Conformément aux engagements pris par le Canton en 2012, Région de Nyon (RdN) représente la partie vaudoise de l'agglomération FVG, et siège donc au sein de ses instances politiques et techniques, notamment l'assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Dans ce contexte et en qualité de maître d'ouvrage, la Municipalité a transmis en 2019 au GLCT, par l'intermédiaire de RdN, une demande de suppression de la mesure d'agglomération RDU 2^e étape dans le cadre du futur projet d'agglomération 4^e génération (PA4). La Municipalité de Nyon a de son côté indiqué son souhait de garder la mesure RDU 2^e étape (depuis le Nyon-St Cergue jusqu'à la route de Duillier) sur son territoire au sein du PA4. La Municipalité de Prangins a exprimé son désaccord, estimant que si la Municipalité de Nyon souhaitait poursuivre ce projet de route sur son territoire, elle devait solliciter l'inscription de son projet communal en tant que nouvelle mesure dans le cadre du PA4.

La Municipalité de Prangins estime en effet que ce projet n'a plus rien à voir avec la mesure infrastructurelle initiale et sort à présent entièrement du champ intercommunal qui a porté le Concept RDU, et ce pour plusieurs raisons. La première est le choix unilatéral de la Municipalité de Nyon, annoncé aux partenaires du projet (six communes du SDAN et Canton) le 6 septembre 2018, d'opter sur son territoire pour un nouveau tracé pour la RDU 2^e étape. Ce nouveau tracé, situé sur celui de l'ancienne Grande Ceinture, est différent de celui adopté par les partenaires depuis 2010 pour le tronçon « route de St-Cergue-route de Duillier » et sur lequel l'ensemble des études menées par les partenaires ont été basées jusqu'en septembre 2018. La deuxième est la réduction du projet de RDU 2^e étape à la seule séquence nyonnaise de même que le détachement du projet de route du projet du développement urbain.

La Municipalité de Prangins a indiqué qu'au vu des divergences de vues entre la Municipalité de Nyon et celle de Prangins il reviendrait, si nécessaire, au Canton et non à RdN d'assumer un rôle d'arbitre quant au maintien ou pas de la mesure RDU 2^e étape sur territoire nyonnais dans le PA4.



Le Concept RDU est un concept de développement urbain le long d'une route de distribution urbaine (RDU). En rose, les projets de quartiers à développer ; en jaune, la RDU existante ; en pointillé rouge la RDU à créer entre Nyon (Ligne Nyon-St-Cergue) et Prangins (carrefour des Murettes) Source : Etude Feddersen

1.4 Développement de Prangins, révision du plan général d'affectation (PGA) - Préavis No 36/19 - Demande d'un crédit de CHF 93'000.- TTC en vue d'une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA)

A la suite de l'adoption de son plan directeur communal (PDCoM) en 2013, la Municipalité a commencé la révision de son plan général d'affectation (PGA) et de son règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT). Cette démarche privilégie un développement équilibré de notre commune, préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles ainsi que la qualité de son cadre de vie, conformément aux principes d'aménagement énoncés dans le plan directeur communal (PDCoM). Le développement pranginois répond aux principes des planifications de rang supérieur, notamment le Plan Directeur Cantonal (PDCn4).

Le PDCn4 définit le périmètre compact d'agglomération de la partie vaudoise du Grand Genève ; Prangins en fait partie aux côtés de 8 autres communes du district de Nyon. Dans ce cadre, notre commune répond aux exigences de développement démographique de ce périmètre, et au quota de nouveaux droits à bâtir qui y est associé. Ainsi, les futurs quartiers de logements ont fait l'objet d'une priorisation à l'échelle de l'ensemble du périmètre compact avant d'être inscrits dans la planification cantonale à l'horizon 2030-2040. Conformément aux directives cantonales, la densité minimum imposée pour ces nouvelles zones d'urbanisation est celle d'une densification forte avec un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.625.

A Prangins, les nouveaux quartiers de logements sont planifiés sur des parcelles largement libres de construction. Il s'agit notamment du développement urbain le long de la route suisse (Au Clos, Le Clos) et le long de la route de l'Etraz (Entre-Deux-Chemins, Bénex-Dessus-Sud/Grand-Champ). Ce développement permettra d'accueillir à l'horizon 2030-2040 plus de 1'300 habitants supplémentaires, soit une augmentation de plus de 30 % de notre population actuelle de 4'100 habitants.

En parallèle au développement de ces nouveaux quartiers, et dans le respect de la volonté exprimée par la population dans le cadre du PDCoM, la Municipalité a également souhaité une densification douce de ses zones villas. Elle a donc également été inscrite dans la planification cantonale à l'horizon 2030-2040.

A Prangins les quartiers de villas représentent 75 % de la zone à bâtir. Situés à l'intérieur du périmètre bâti, dans un cadre paysager magnifique, ces zones villas ont un accès efficace aux transports publics et sont traversées par des cheminements historiques et paysagers permettant aux piétons et cyclistes de rallier facilement le centre du village ainsi que les équipements du village. Les jardins de ces zones villas (haies composées d'arbustes locaux, etc.) permettent par ailleurs la sauvegarde d'écosystèmes dynamiques (faune et flore).

La Municipalité a envoyé en juillet 2017 au Canton la révision du PGA pour accord préliminaire, la volonté communale d'une densification douce des zones villas en faisait partie intégrante. Après avoir accepté ces intentions dans un premier temps, le Canton a ensuite estimé en 2018 que l'assouplissement de l'IUS souhaité par la Municipalité ne serait pas considéré comme une densification douce des zones existantes mais comme la création d'une nouvelle zone à bâtir. Or, conformément aux directives cantonales pour les périmètres compacts d'agglomération, la densité minimum imposée lors de nouvelles zones d'urbanisation est celle d'un IUS de 0.625. Cette vision cantonale contraint la Municipalité dans le cadre de sa révision du PGA à choisir entre les deux possibilités suivantes :

- Conserver la situation existante au sein de la zone villas en renonçant à un développement doux de celle-ci.
- Procéder à une densification radicale de la zone villas en augmentant drastiquement les droits à bâtir par un passage à un IUS de 0.625.

Face à cette situation, la Municipalité a décidé de mener une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères du village et de son site. Celle-ci ambitionne d'appuyer les doutes de l'Exécutif quant à la capacité des différents secteurs de zones villas à absorber une densification forte à l'horizon 2030-2040. Cette étude vise également à soutenir un assouplissement de l'IUS au sein de la zone villas tout en testant sa capacité d'évolution au regard de la qualité exceptionnelle du cadre de vie et de l'ensemble bâti, végétal et paysager de celle-ci. Le Conseil communal de Prangins a appuyé la démarche municipale en acceptant le préavis 36/2019. Le service de l'Urbanisme a piloté cette étude qualitative en 2019. Celle-ci sera finalisée début 2020.

1.5 Développement de plans d'affectation (plans de quartiers)

1.5.1 Nouveau plan d'affectation - Bénex-Dessus-Sud/Grand-Champ

Début 2019, à la suite de l'abandon du Concept RDU en automne 2018, la Municipalité a demandé à introduire une nouvelle mesure d'urbanisation, comprenant le plan de quartier actuel Bénex-Dessus-Sud ainsi que la parcelle Grand-Champ, dans cette planification cantonale, ce que l'Etat a accepté. Cette mesure a été inscrite avec un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.625, soit la densité minimale exigée par le canton au sein du périmètre compact.

Une séance d'information réunissant l'ensemble des propriétaires du périmètre a eu lieu en juin 2019 en présence du syndic, de la municipale en charge, du service de l'Urbanisme et des architectes-urbanistes désignés sur ce dossier. La première étape de la démarche consistait à ce que les mandataires se rapprochent de chaque propriétaire afin d'obtenir leur approbation pour la continuation du projet ainsi que pour le financement de celui-ci ce qui a eu lieu dans le 2e semestre 2019 et se poursuivra en 2020.

1.5.2 Nouveau plan d'affectation « Entre-Deux-Chemins »

Le plan de quartier « Entre-Deux-Chemins » (situé au sud de la route de l'Etraz près de GSK) a été envoyé pour examen préliminaire au Canton en 2019. Le canton a toutefois informé la Commune que l'avancement de ce plan de quartier était suspendu dans l'attente que la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA) soit acceptée et que le moratoire soit levé (voir point 1.4).

Pour rappel, ce plan de quartier mixte, avec habitations et emplois, est situé dans un site stratégique cantonal. Dans ce cas particulier, la Commune, en plus de son rôle d'autorité, est également propriétaire d'une des parcelles concernées par ce futur développement (Carrosserie Lauber), aux côtés de Novartis et de Denogent.

1.5.3 Révision du plan d'affectation « Au Clos »

La révision du plan de quartier « Au Clos », qui permettra d'accueillir près de 100 personnes, est entièrement piloté par des propriétaires privés. Après des échanges entre les propriétaires et le service de l'Urbanisme, le projet a été envoyé par la Municipalité pour examen préliminaire au Canton en 2019, mais se trouve également bloqué dans l'attente d'une validation de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA) et de la levée du moratoire (voir point 1.4).

1.5.4 Plan d'affectation en vigueur « Le Clos »

La Commune a été informée que la construction de plusieurs immeubles situés dans le quartier « Le Clos » sous le château, allait commencer en automne 2019.

1.5.5 Révision du plan d'affectation « centre du village »

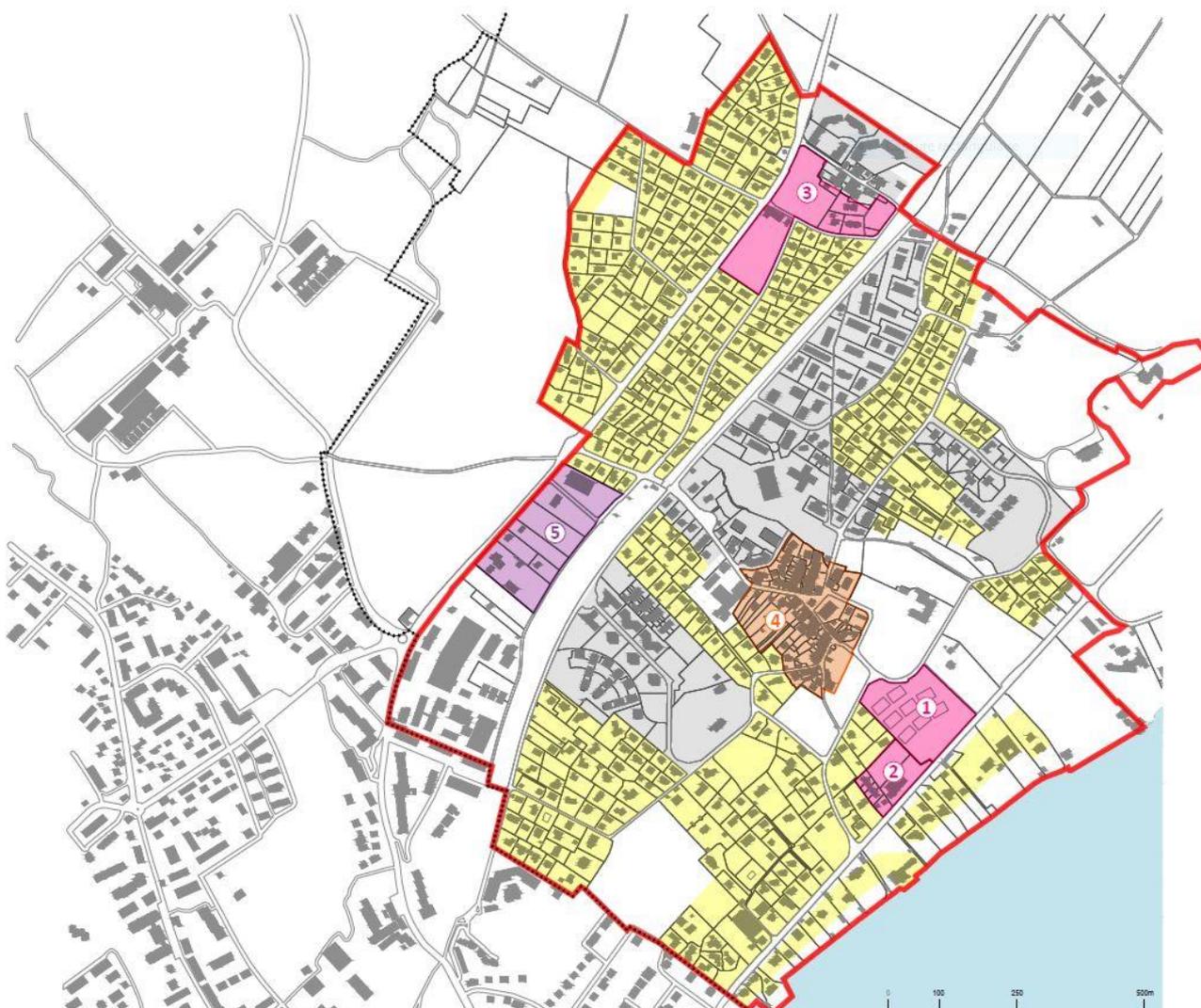
Le mandataire en charge de la révision du PPA Centre du Village a été associé à l'appel d'offres pour l'étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA). Le projet a été mis en attente de l'aboutissement de l'étude qualitative en 2019.

1.5.6 Révision du PQ « Le Coutelet »

De nombreux échanges ont eu lieu avec l'entreprise GSK au cours de l'année 2019, et ont permis d'envoyer au Canton un dossier pour examen préliminaire en 2019.

1.5.7 Révision du plan d'affectation « Villa Prangins - La Crique »

Les démarches pilotées par la Commune de Gland suivent leur cours.



Emplacements des plans de quartiers sur l'ensemble du territoire pranginois : 1) PPA Le Clos 2) PPA Au Clos 3) PA Bénex-Dessus Sud / Grand Champ 4) PPA Centre du village 5) PA Entre deux chemins

1.6 Révision du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a engagé la révision du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) fixant le cadre du développement des aéroports et aérodromes. Dans ce cadre, la situation de l'aérodrome de Prangins fait l'objet d'un examen et d'une concertation des acteurs concernés (canton, communes, exploitants des aéroports). Actuellement l'aérodrome de La Côte ne dispose pas encore de fiche PSIA et il est nécessaire d'en établir une. Le PSIA est un document de base de l'aménagement du territoire liant les autorités pour toutes les planifications d'échelle inférieure, notamment le PDCOM et le PGA pour ce qui concerne Prangins. Deux séances ont été organisées en 2019 à Prangins à l'initiative du Canton pour établir la fiche du PSIA. Le service de l'Urbanisme a représenté la Municipalité dans le cadre de ces séances.

1.7 Géoportail intercommunal en partenariat avec la Commune de Nyon

Le service de l'Urbanisme a analysé en 2019 l'intérêt d'adhérer au Géoportail intercommunal proposé par la Ville de Nyon. A la suite de cette investigation la Municipalité a choisi, en automne 2019, d'adhérer au projet de Géoportail intercommunal. A ce titre, la Commune, au travers du service de l'urbanisme, a participé dès 2019 à l'élaboration de ce Géoportail. Celui-ci permettra à Prangins d'être en conformité avec la Loi sur la géoinformation et rendra accessible (consultation en ligne) des données géographiques (plans d'alignement, limite à la forêt, réseau de mobilité douce, canalisations, etc.). Le Géoportail intercommunal a l'intérêt de garantir la continuité et la lisibilité des données publiées et propose un outil adapté aux évolutions en matière de données territoriales, qui se présenteront pour notre commune.

2. PLANIFICATION ET PROJETS D'ESPACES PUBLICS

Une des missions du service de l'Urbanisme est de planifier puis coordonner les études de projets d'espaces publics (Requalification de la route du lac, passerelle mode doux Nyon-Prangins, requalification place du village, etc.) en veillant à préserver et valoriser les qualités exceptionnelles de notre patrimoine paysager et bâti, notamment au cœur historique de la commune.

Deux mesures infrastructurelles d'agglomération favorisant la multimodalité sont planifiées au sein du territoire urbanisé Nyon-Prangins. Il s'agit de la requalification de la route du Lac (RC1) et de la passerelle Nyon-Prangins, projets qui permettront d'améliorer l'agrément des déplacements doux à pied ou en deux roues.

2.1 Préavis municipal 35/19 - Demande de crédit d'étude de Fr. 124'000.- TTC en vue de la requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route suisse (RC1)

La route Suisse ou RC1 est l'axe historique de traversée et d'irrigation des villes et villages de l'arc lémanique longeant le lac. Le projet de requalification et valorisation de la route du lac a pour objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'axe, d'en diminuer les nuisances sonores, de permettre une meilleure continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, de favoriser les modes de déplacements doux et de mieux intégrer la route dans son environnement construit et paysager. En traversée des localités, son réaménagement est également l'occasion de mettre en valeur le patrimoine paysager et historique tout en améliorant le cadre de vie.

La requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la RC1, envisagée à Prangins dès 2010 et présentée dans le cadre du plan directeur communal, s'inscrit dans une démarche régionale. Il est à noter qu'une des facettes de cette requalification, soit les travaux d'assainissement contre les nuisances sonores, en application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), doivent se réaliser rapidement. En effet, le délai légal pour l'exécution de ces travaux est échu depuis la fin mars 2018.



Le projet de requalification et valorisation de la route du lac a pour objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'axe, d'en diminuer les nuisances sonores, de permettre une meilleure continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, de favoriser les modes de déplacements doux et de mieux intégrer la route dans son environnement construit et paysager.

© Michel Perret

Le service de l'Urbanisme, a piloté l'ensemble des démarches menant à la demande de crédit d'étude, qui coordonne des aspects d'urbanisme, de mobilité et de paysage, et le préavis a été accepté par le Conseil communal en avril 2019. En conséquence, les mandataires ont en 2019 élaboré le projet, puis procéderont aux appels d'offres publics afin d'établir un devis général du coût des travaux sur la base de soumissions rentrées. Ce projet concret et chiffré de requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la RC1 constituera la base pour un deuxième préavis à soumettre au Conseil communal, soit une demande de crédit pour la réalisation des travaux. Le service de l'Urbanisme, en collaboration avec le service des Travaux publics, assure les échanges avec les mandataires. Le service des Travaux publics présentera en 2020 le second préavis.

2.2 Projet de passerelle pour la mobilité douce (vélos et piétons) reliant Prangins à la gare de Nyon

Le projet d'agglomération Grand-Genève, 2^e génération 2011/2012 (PA2), comprend une mesure relative à l'amélioration de l'accessibilité en mobilité douce à la gare de Nyon, qui est l'interface la plus fréquentée du district de Nyon au niveau des transports publics. La passerelle Prangins-Nyon permettra d'optimiser le report modal, en améliorant les parcours cyclables et piétonniers, notamment entre les quartiers est de Nyon, la Commune de Prangins et la gare de Nyon, la distance restant acceptable pour les pendulaires. La contribution de la Confédération susceptible d'être versée en lien avec cette mesure est de 40 % au maximum du coût de réalisation de la mesure, sous réserve d'une livraison avant fin 2025. La Municipalité considère que ce projet d'agglomération d'envergure régionale est essentiel. Il favorisera les déplacements à pied ou à vélo des Pranginois, participant ainsi à notre volonté de promouvoir la mobilité douce afin de diminuer notre empreinte carbone.



Future passerelle reliant Prangins à la gare de Nyon

© Explorations Architecture

En 2019 le service de l'Urbanisme a piloté une étude, en association avec la Commune de Nyon, afin d'aider à la détermination d'une clef de répartition financière entre les deux communes pour le projet de passerelle.

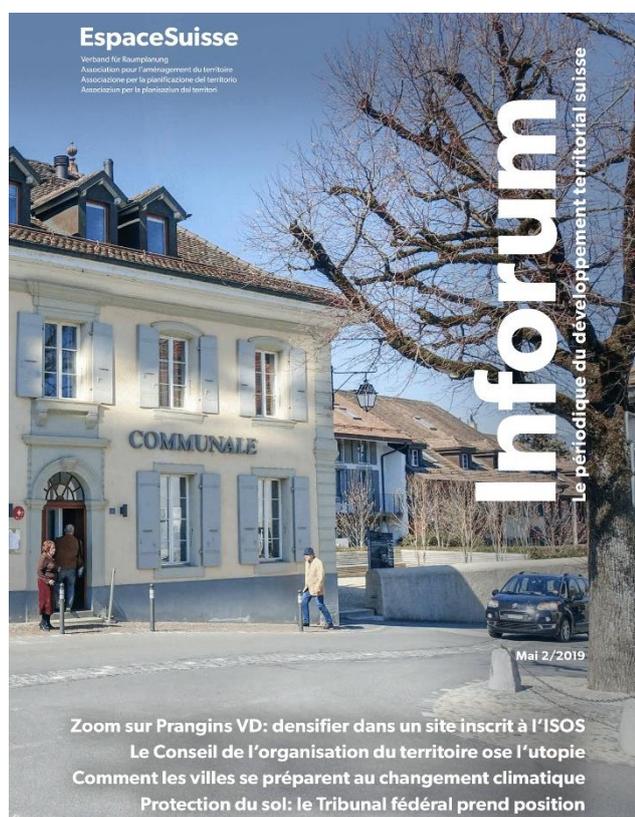
En août 2019 le projet a passé une étape déterminante, les municipalités de Nyon et Prangins s'étant accordées sur une répartition financière de 50%-50% pour le crédit d'étude à venir ainsi que le crédit de réalisation. D'entente entre les deux municipalités, la rédaction de nos préavis de crédit d'étude se fera conjointement et ceux-ci seront déposés en même temps. La Commune de Nyon, qui a piloté le mandat d'étude parallèle, doit encore poursuivre des échanges concernant des aspects financiers du projet avec les architectes ayant remporté le mandat d'étude parallèle ainsi qu'avec les CFF. Elle a donc souhaité reporter le dépôt du préavis en 2020. Comme pour le préavis pour la requalification de la route du lac (RC1), le service de l'urbanisme pilotera le crédit d'étude, et le service des travaux publics pilotera le crédit de réalisation.

En automne 2019 la Municipalité de Prangins a commencé à élaborer une convention formalisant cet accord, précisant que la signature d'une telle convention était nécessaire avant de déposer un préavis commun avec Nyon pour le crédit d'étude pour cette passerelle Nyon-Prangins. La Municipalité estimait également que le partage financier des investissements pour la refonte du pont de la Redoute devait être clarifié avant le dépôt d'un préavis, les deux projets étant étroitement liés car permettant tous deux d'améliorer l'accessibilité en mobilité douce (piétons et vélos) à la gare de Nyon.

2.3 Projet de requalifications de la place du centre historique de Prangins

Le service de l'Urbanisme a repris en 2019, avec le mandataire en charge Jean-Yves le Baron, du bureau l'Atelier du Paysage, le projet initial de requalification du cœur de Prangins conçu dès 2012 et qui vise notamment à valoriser notre patrimoine historique et à marquer l'identité villageoise. Le périmètre de requalification est à présent plus restreint se concentrant sur la place du village. Le projet de réaménagement de la Place du village favorisera le rôle de rencontre et de mixité de cet espace public et renforcera le dynamisme commercial et touristique du cœur de notre commune. Il permettra également de valoriser son patrimoine bâti historique tout en harmonisant son mobilier urbain et en introduisant un supplément de Nature en ville. Le projet sera finalisé en 2020 une fois que la zone 30 du centre du village aura pu pleinement développer ses effets.

Prangins a entrepris depuis plus de 10 ans un projet important de valorisation de son cœur du village, inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) en transformant ou rénovant divers bâtiments historiques (Maison de commune, four à pain, auberge communale, coopérative d'habitation, etc.). Cette approche a été mise en valeur dans le journal Inforum, périodique du développement territorial suisse.



La valorisation du cœur de Prangins a fait l'objet d'un article dans le journal Inforum, périodique du développement territorial suisse.

2.4 Extension de terrain à la plage de Prangins

Le service de l'Urbanisme a mené des négociations concernant une démarche d'extension du terrain de la plage en vue d'améliorer les alentours du bâtiment de la buvette, et plus particulièrement l'arrière du bâtiment.

2.5 Place Broderie

Les travaux permettant d'améliorer l'intimité des locataires des rez-de-chaussée donnant sur la place de la Broderie, par une clôture assortie à l'aménagement de la place ont eu lieu en 2019 à la satisfaction des locataires.

2.6 Etude pour une harmonisation floristique et de la biodiversité des espaces publics

Une étude visant à harmoniser les aspects floristiques des espaces publics pranginois, tout en promouvant la nature en ville et la biodiversité, a été pilotée conjointement par les services de l'Urbanisme et de l'Environnement en 2019. Les résultats sont attendus en 2020.

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

Une des missions du service de l'Urbanisme est de gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques.

3.1 Dossiers de police des constructions en 2019

Pour rappel, les missions des communes en matière de Police des constructions sont les suivantes :

- Respect des exigences légales en matière de constructions
- Efficacité dans le traitement des dossiers et proportionnalité des émoluments perçus
- Protection du droit des tiers
- Protection du paysage et du patrimoine communal

La Commune de Prangins s'appuie depuis de nombreuses années sur l'assistance du Service Technique Genoud (STG Sarl), mandataire exclusif de l'association de communes pour un Service Technique Intercommunal (STI), pour respecter ses missions en matière de Police des constructions. Dans ce cadre, ce mandataire assure le suivi des constructions privées sur territoire communal depuis le permis de construire jusqu'à la délivrance du permis d'habiter.

Au sein du service de l'Urbanisme, une collaboratrice administrative assure la coordination avec le STI et est l'interlocutrice apte à donner des renseignements aux Pranginois sur la procédure de demande de permis de construire. Par ailleurs, pour améliorer la qualité des prestations dans le domaine de la police des constructions, le service de l'Urbanisme reçoit très régulièrement les architectes et constructeurs lors de l'élaboration d'un projet et effectue, depuis septembre 2019, un contrôle approfondi des dossiers de constructions mis à l'enquête en termes qualitatifs après le traitement par le STI. Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. La majorité des affaires traitées sont des constructions qui ont peu d'impact sur le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail.

En 2019, 54 dossiers ont été ouverts (mise à l'enquête et dispense d'enquête). Les 19 enquêtes publiques concernent 5 projets de nouvelles villas, le reste étant des projets de transformations diverses. Les 35 dispenses d'enquête concernent 6 piscines, des couverts à voiture et des cabanes de jardins de plus de 6m². Par ailleurs, 12 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance (petites cabanes de jardin, pompes à chaleur, etc.).

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doit examiner la conformité de telles demandes et « dispenser d'autorisation » le cas échéant. Il y a eu 11 dossiers en 2019.

L'année a été marquée par le traitement de plusieurs dossiers litigieux qui ont nécessité l'appui renforcé du conseil juridique de la commune.

Pour finir, la Commune a été informée que la construction de plusieurs immeubles situés dans le quartier « Le Clos » sous le château, bâtiments qui accueilleront environ 240 nouveaux habitants, allait commencer en automne 2019.

3.2 Appartenance de la commune de Prangins au sein de l'association Service Technique Intercommunal (STI) et relations avec le mandataire exclusif du STI

Le service de l'Urbanisme, constatant des manquements dans le traitement par le mandataire exclusif du STI de certains dossiers, s'est interrogé sur l'éventualité de poursuivre son adhésion au sein de l'association de communes pour un service technique intercommunal (STI). La Municipalité a toutefois décidé en juin 2019 de conserver la convention qui lie la Commune de Prangins à cette Association tout en souhaitant une amélioration de la qualité des services rendus par le mandataire exclusif du STI pour les années à venir. Ainsi, des échanges entre le service de l'Urbanisme et une délégation du service technique Genoud ont eu lieu dès septembre 2019 afin de dégager des pistes d'amélioration.

Les échanges ont ensuite été synthétisés dans un document approuvé par la Municipalité afin de s'assurer que le mandataire du STI effectue l'ensemble des contrôles permettant de garantir la conformité des constructions privées à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, à l'exclusion des contrôles liés au raccordement aux canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) qui sont effectués par le Service Technique Communal pranginois (STC).

Ce document sera envoyé au service technique Genoud et à l'association de communes pour un STI, début 2020. Ce dossier sera suivi en 2020, notamment dans le cadre de la séance annuelle de l'association.

Les missions principales du secteur Mobilité sont :

- La gestion des transports publics (TPN) en réponse au développement de la population.
- Le concept de vitesse de circulation (zones 30 km) afin de pacifier les espaces.
- La promotion de la mobilité douce (vélos en libre-service, cartes journalières, etc.).

Etant transversal, le thème de la mobilité touche également d'autres directions et municipaux ; il est donc abordé dans d'autres chapitres du présent rapport. La direction de l'Urbanisme traite de la planification de la mobilité et des études de projets d'espaces publics (route du lac, etc.). La direction de la Police traite de la politique de stationnement privilégié. La direction des Ressources Humaines traite de la politique de mobilité du personnel.

1. TRANSPORTS PUBLICS

1.1 Evolution du tracé de la ligne 805

Dès 2019, le tracé du bus urbain 805, qui circule avec une cadence au ¼ d'heure, a été revu de façon à desservir l'ensemble du territoire pranginois. Cette vraie desserte urbaine au sein de l'agglomération compacte permet ainsi à tous les habitants de rallier les équipements publics et services de la commune, notamment son cœur commercial et historique, mais également de se rabattre sur la gare de Nyon. Il permet également de rejoindre les infrastructures sportives et de loisirs de grande qualité situées au bord du lac ainsi que les futurs quartiers en développement (notamment Le Clos) le long de la route du lac (RC1).

Issu de longues négociations avec les Transports publics de la région nyonnaise et la Ville de Nyon, le nouveau tracé a dû prendre en compte de nombreux paramètres inhérents à la gestion globale du réseau par les TPN et à la sécurité routière. Il a par ailleurs pu être mis en service avec une répartition plus équitable des coûts d'exploitation Nyon et Prangins dégageant ainsi des économies financières pour notre commune.

Le compromis trouvé répond au double objectif que s'était fixé la Municipalité de Prangins, lorsqu'elle avait initié une demande de réexamen de la gestion du bus urbain 805 : mieux desservir le sud du village et la connexion avec le reste du territoire communal et améliorer le rapport coût/efficacité de cette ligne, auparavant supportée financièrement par la seule Commune de Prangins.

Pour mémoire, ce consensus a émergé une première fois en mai 2018, lors d'une rencontre entre les municipalités de Nyon et Prangins. L'option intitulée « scénario 5 », incluant un tracé avec une boucle en direction des Abériaux et une cadence au ¼ heure avait la faveur des deux exécutifs. C'est la seule option qui comportait une répartition financière territoriale (31,25% pour Nyon, 68,75% pour Prangins). Sur cette base, les TPN ont démarré la préparation du nouveau tracé et annoncé le changement d'horaire pour une mise en service en décembre 2018, alors que la commune de Prangins a introduit cette nouvelle répartition financière dans son budget 2019. Le processus a été interrompu, lorsque Nyon a annoncé, en septembre 2018, qu'elle ne prendrait finalement pas en charge les coûts de la 805.

Vu l'impossibilité de trouver un accord financier intercommunal, indispensable à l'obtention d'une concession fédérale d'exploitation, le nouveau tracé n'a pas pu être introduit avec le nouvel horaire de décembre 2018, au détriment des usagers contraints à une durée de parcours inutilement prolongée de six minutes.

Afin de débloquent la situation, la Municipalité de Prangins, sur le conseil d'un membre du conseil communal, M. Daniel Friedli, a demandé, fin 2018, un arbitrage à la Direction de la mobilité et des routes (DGMR) sur le financement de la ligne dès 2019, en référence à la Loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP) qui prévoit que cette dernière fixe la répartition du montant à charge de chacune des communes desservies par une ligne en cas de défaut d'entente sur le financement. Cette requête a débouché, en mars 2019, sur une prise de position du Canton adressée à la Ville de Nyon.

La DGMR y indiquait notamment qu'en fonction de la longueur de la ligne (6,6 km sur territoire pranginois sur un total de 9,9 km), la clé de répartition financière défendue par la Commune de Prangins lui paraissait représentative et que ce mode de répartition kilométrique était largement utilisé dans les trafics régional et urbain, en accompagnement de la fréquence des dessertes. Le service cantonal a également réalisé plusieurs simulations de clés de répartition, dont la majorité des résultats confirmait une contribution à charge de Nyon entre 30 et 35%. Elle relevait en outre qu'une application par défaut d'entente selon la LMTP impliquerait un financement nyonnais de 51,33%.

Sur cette base, la Municipalité de Prangins a confirmé qu'elle maintenait sa position de départ : elle a toujours défendu le compromis de mai 2018, qui portait non seulement sur le financement selon une répartition territoriale, mais également sur le tracé et la cadence. Après plusieurs échanges, la Municipalité de Nyon a finalement annoncé, en mai 2019, qu'elle acceptait de participer au financement de la ligne 805 à hauteur de 31,25%, pour 2019, mais que cette dépense extra-budgétaire devait être soumise à son Conseil communal. Elle a adopté en juillet 2019 le préavis relatif à cette demande de crédit, qui ne sera traité par l'organe délibérant qu'en 2020.

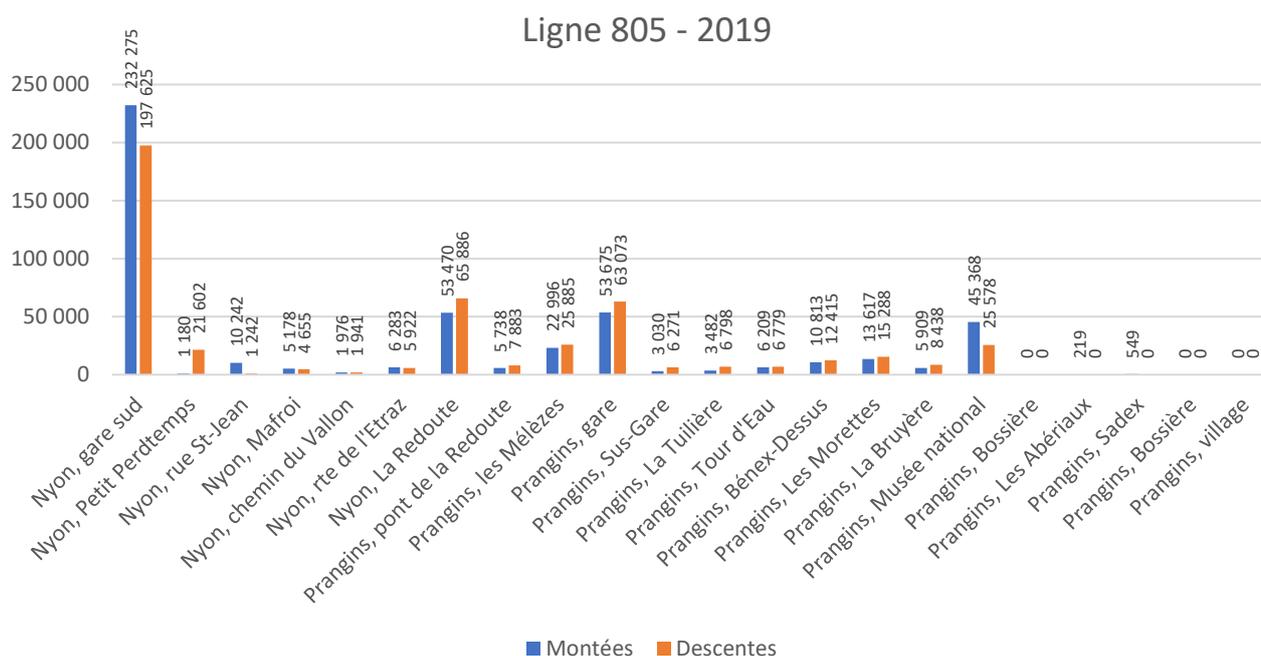
La nouvelle ligne du bus 805 a néanmoins pu être mise en service en décembre 2019. Il a en effet été considéré que le financement de la ligne par les communes était garanti puisque la clé de répartition par défaut d'entente serait appliquée si les communes ne parvenaient finalement pas à un accord.

1.2 Fréquentation de la ligne 805

La ligne 805 reste la ligne la plus fréquentée du réseau urbain des TPN, transportant 28.2% des voyageurs en 2019.

No ligne	Ligne	données annuelles		données journalières					
		Vmontés	Vkm	Proportion en Vmontés	Proportion en Vkm	Voyageurs	Voyageurs N-1	Evol. (#)	Evol.voy (%)
801	Nyon, Terre-Bonne - Nyon, Gare	170'521	306'741	10.0%	9.4%	459	463	-4	-0.86%
802	Nyon, Terre-Bonne - Nyon, Gare - Nyon, Petite Prairie	397'766	652'167	23.3%	19.9%	1'072	1'004	68	6.77%
803	Nyon, Petite Prairie - Nyon, Colovray	333'423	594'231	19.5%	18.2%	898	823	75	9.11%
804	Nyon, gare - Nyon, Chantemerle	323'520	472'605	18.9%	14.4%	872	820	52	6.34%
805	Nyon - Prangins	482'190	1'246'493	28.2%	38.1%	1'299	1'307	-8	-0.61%
Total BNP		1'707'420	3'272'237			4'600	4'417	183	4.14%

Le tableau suivant montre les montées et descentes pour chaque arrêt de la ligne 805.



En 2019, l'interlignage entre les lignes 805 et 804 est mieux géré, ce qui explique qu'on enregistre moins de descentes que de montées en gare de Nyon car de nombreux étudiants restent dans le bus pour se rendre au Gymnase de Nyon.

1.3 Arrêt de bus des Mélèzes

A la demande de la population, un arrêt de bus provisoire a été créé et testé sur le chemin de la Redoute. Cet arrêt provisoire a été validé par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour une période test de juillet à décembre. Il sera démonté en 2020. Un préavis sera fait dans le courant 2020 pour la pose définitive d'un arrêt de bus à cet endroit.



Arrêt de bus provisoire des Mélèzes

© Commune de Prangins

2. ZONE 30 KM/H

En 2018, la Municipalité avait commencé les démarches pour la mise en œuvre d'une zone 30 km/heure au centre du village. Toutes les conditions techniques et juridiques ont pu être réunies pour la mise en place de cette zone, qui ne nécessitait aucun aménagement routier spécifique.

Les panneaux, respectivement le marquage au sol aurait dû intervenir en 2019, mais il a dû être reporté au 1^{er} trimestre 2020.

3. VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

Cette prestation financée par les communes, respectivement par des entreprises intégrées dans le pool, fait partie des projets réalisés en collaboration avec Région de Nyon. C'est toujours Publibike qui gère les vélos, ainsi que les bornes mises à disposition.

Après le rejet en 2018 du recours qui paralysait l'extension du réseau de vélos en libre-service de la Région de Nyon, des échanges ont débuté avec Publibike afin de convenir des dispositions contractuelles à signer avec les communes accueillant les stations, ainsi que de la convention partenariale avec l'association Pro-Jet pour la maintenance des vélos.

Durant l'année 2019, des changements organisationnels sont intervenus au niveau de la direction de Publibike, qui a adopté une nouvelle stratégie sur le plan national, révisant les paramètres de l'ensemble de ses réseaux.

Les extensions de stations prévues, sont de 27 pour 2020 avec une flotte de 200 vélos, puis 50 stations pour 2021, avec 300 vélos, dont la moitié électrique.

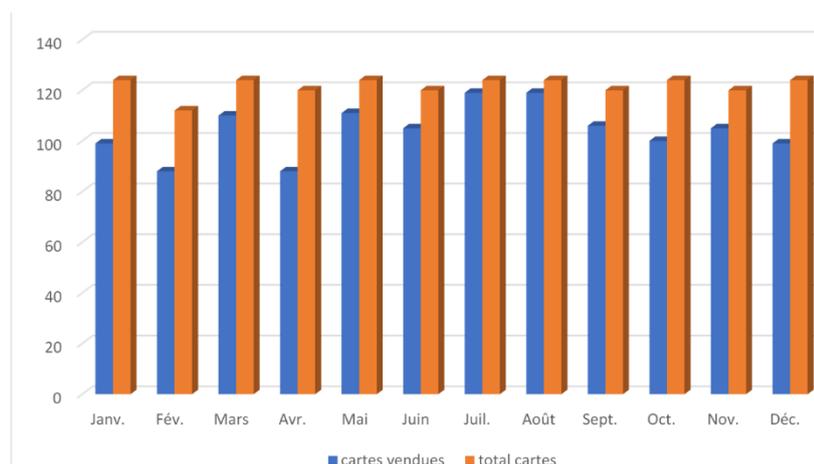
Les entreprises peuvent saisir l'opportunité d'accueillir une station pour leurs collaborateurs.

4. CARTES JOURNALIÈRES

Sur les 1'460 cartes journalières (4 cartes par jour) mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois, 1'249 ont été vendues (1'198 en 2018), soit 85,55% de billets. Le solde, soit 211 cartes journalières, n'ont pas trouvé acquéreur et ont tout simplement été détruites.

En 2019, nous avons vendu 1'171 cartes journalières aux habitants de Prangins et 78 cartes à des personnes non pranginoises.

Achetées au prix total de CHF 56'000.- et revendues pour un montant total de CHF 51'082.-. Cette différence de CHF 4'918.- est prise en charge par la Commune.



Cartes journalières disponibles et vendues en 2019

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Municipal responsable : Denys Chevalier

Les principales missions du secteur Travaux publics, Voirie & Espaces Verts du Service Technique Communal (STC), sont de :

- S'assurer de l'entretien des espaces verts, des terrains de sport, des places de jeux, du cimetière et de la plage de Promenthoux.
- S'assurer de l'entretien des routes, des cheminements, de l'éclairage public et du mobilier urbain.
- Gérer la déchetterie et le traitement des déchets.
- Réaliser des projets de routes, de ponts, de passerelles, de parkings et de cheminements de mobilité douce.
- Gérer les travaux et l'entretien des canalisations des eaux claires et usées.
- Gérer de la pompe de relevage des Eaux usées au Pélard.

1. VOIRIE ET ESPACES VERTS

1.1 Travaux d'entretien et nouveaux aménagements

Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés en 2019 :

- Rénovation, comme chaque année, d'une partie des bancs publics.
- A la rue de la Gare, remise en état après le chantier des SI Nyon, y compris arrosage automatique et aménagement d'un jardin zen « japonais ».
- Divers travaux de planéité, entretien et regarnissage des deux terrains de foot aux Abériaux.
- Augmentation des travaux d'entretien des terrains avec augmentation des fréquences de tonte (2x/semaine).
- Contrôle OIBT des installations électriques des terrains de foot et remplacement du câble d'alimentation d'un des luminaires (un défaut de fonctionnement a été mis en évidence).
- Traitement de fissure sur le skate-park, inauguré en 2015, afin de préserver son état et de rendre lisse le revêtement pour les adeptes de cet aménagement.
- Aménagement autour des bancs et tables de pique-nique aux Abériaux.
- Pose de plaque « eau potable » sur toutes les fontaines de la Commune. La commune n'est pas au bénéfice d'un réseau indépendant des fontaines, à l'image des quelques communes situées au pied du Jura. L'eau de toutes les fontaines communales est donc potable car alimentée par le réseau.
- Pose d'une table de ping-pong au collège de la Combe.
- Création de 2 massifs de tulipes dans le cadre de l'action « L'aimant rose » - Lutte contre le cancer du sein.
- Renouvellement de 4 containers d'ordures ménagères après 20 ans de services.



Deux massifs de tulipes ont été créés dans le cadre de l'action de lutte contre le cancer du sein « L'aimant rose »

© Commune de Prangins

1.2 Acquisition d'une souffleuse électrique

Le service de la voirie s'est équipé, en fin d'année 2019, d'une souffleuse électrique à feuilles. Ce système, interchangeable avec une débroussailleuse, sera testé en 2020 afin de valider les caractéristiques annoncées d'efficacité, d'autonomie et de réduction de bruit.

1.3 Acquisition d'un véhicule dédié à la voirie

Le service a bien pris en main le nouveau véhicule d'entretien (Aebi) livré en début d'année 2019. Ce dernier donne une entière satisfaction aux collaborateurs qui l'utilisent quotidiennement pour la réalisation des travaux communaux.

Quelques adaptations des agrégats sur le véhicule ont été réalisées courant 2019 afin d'optimiser son usage selon les méthodes de travail utilisées par la voirie :

- Prise en main du véhicule
- Connaissance des techniques d'utilisation

En parallèle aux aménagements effectués sur le véhicule lui-même, le service de la voirie, via ses compétences internes, a procédé à des modifications des crochets d'attache de plusieurs bennes pouvant être utilisées sur le système multilift. Ces modifications ont été rendues nécessaires par les nouvelles normes de sécurité imposées sur le nouveau véhicule.



Des modifications des crochets d'attache de plusieurs bennes ont été réalisées pour être utilisées avec le nouveau véhicule.

© Commune de Prangins

1.4 Cimetière

Le cimetière a fait l'objet de l'entretien usuel cette année. Nous avons projeté de faire la désaffectation partielle du columbarium. Toutefois, par manque de temps, nous avons reporté cette tâche à 2020.

La petite maisonnette, proche du jardin du souvenir, située à l'entrée ouest du cimetière a été rafraîchie (peinture et petite maçonnerie).

1.5 Plage de Promenthoux

Une partie des pavés a été refaite.



Affaïssement des pavés.

© Commune de Prangins

1.6 Vandalisme

Comme chaque année, un certain nombre d'incivilités sont à déplorer sur le territoire communal. En effet, entre les graffitis, le *littering* et les diverses déprédations du mobiliers urbain, nos services doivent procéder rapidement à l'enlèvement des débris pour des raisons de sécurité, ou afin d'éviter le surenchérissement.

2. TRAITEMENT DES DÉCHETS

La fosse d'un des deux containers situés à côté de l'administration communale a été remblayée. La présence de deux containers, sous-utilisés à cet endroit, provoquait des nuisances importantes d'odeur, surtout durant la période estivale.

Des containers mobiles ont été acquis pour la création d'une éco-berce : la création de cette éco-berce va permettre de proposer, dès 2020, la mise en place d'un éco-point mobile à disposition des manifestations communales et autres sollicitations privées.

En 2019, un nettoyage annuel systématique des containers enterrés (lutte contre les odeurs) a été mis en place. Cela fait suite à l'acquisition d'un nouveau camion par l'entreprise en charge de la récolte des déchets. Ce dernier est spécifiquement dédié à ces travaux de nettoyage effectués directement sur place. Lors de ces interventions, des travaux de contrôle des installations sont également effectués.

2.1 Poubelles publiques

Sept poubelles publiques ont été remplacées en 2019. Les nouveaux modèles, de type « requin », sont robustes, anti-feu et garanties contre le vandalisme.

2.2 Déchetterie intercommunale En Messerin

Pour sa troisième année complète de fonctionnement, la déchetterie En Messerin a vu passer environ 1'607 tonnes de déchets, tout confondu, provenant des communes de Prangins et de Duillier. Cela représente une augmentation de 54 tonnes par rapport à 2018.

Trois campagnes de contrôle des macarons ont été effectuées durant l'année. Durant ces vérifications, les agents du GPA ont relevé les chiffres suivants :

Mois	Pranginois avec macaron	Pranginois sans macaron
Juin	303	47
Septembre	460	14
Novembre	604	15

Proportionnellement au nombre de personnes venues à la déchetterie, les chiffres sont significativement en baisse pour les non-détenteurs du macaron.

Le marquage au sol de la déchetterie, initialement réalisé en provisoire lors de la construction du bâtiment, a fait l'objet d'un marquage définitif. Un complément de marquage a été effectué sur la partie inférieure.

Deux rails de guidage en acier ont été installés sous la benne à verre, afin de pouvoir mieux reprendre les importantes charges que représente chaque aller-retour de benne. Ces travaux étaient nécessaires car l'installation initiale n'était pas suffisamment robuste.

2.3 Aménagements extérieurs

Après les sécheresses des derniers étés, des vivaces et plantes ligneuses ont été remplacées.

Un arrosage automatique via de l'eau brute (SANE) a été mis en place pour les extérieurs de la déchetterie.

Un chêne offert par l'Etat de Vaud a été planté dans le cadre de la protection du capricorne.

2.4 Déchets spéciaux ménagers

Depuis le 1er octobre 2017, la déchetterie En Messerin est devenue Centre de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich.

Pour l'année 2019, se sont près de 27.50 tonnes qui ont été récoltées. La ristourne financière ainsi obtenue pour ces volumes couvre les frais de transport et de traitement de ces déchets.

2.5 Papier / carton

230.8 tonnes de papier trié ont été récoltées en 2019, ce qui a rapporté un montant net de CHF 4'848.- (coûts de transport déduits). Cela équivaut à un bonus d'environ CHF 20.- la tonne. Quant au carton, après déduction des frais, son coût se monte à environ CHF 40.- la tonne. Cela démontre qu'il est important de trier ces produits, malgré les baisses des remises annoncées pour 2020.

2.6 Appareils électriques (Swico/Sens)

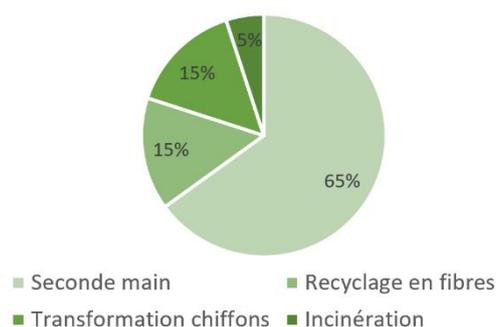
Le tri de ces différents appareils électriques a rapporté la somme d'environ 5'800.- à la déchetterie En Messerin pour l'année 2019.

2.7 Textile

En 2019, sur tout le territoire communal ainsi qu'à la déchetterie En Messerin, ce sont 36.9 tonnes de textiles et de chaussures usagés réparties comme suit :

- 29.tonnes à la déchetterie En Messerin.
- 5.9 tonnes à l'éco-point du Curson.
- 1.9 tonnes à l'éco-point des Fossés.

Traitement des textiles en Suisse



Texaid, en collaboration avec la Haute école de Lucerne et COOP, a mis en place un projet de recherche « Texcycle », qui a permis de mettre en lumière la possibilité de fabriquer, à partir de vêtements usagés, des fils et des non-tissés notamment pour de nouveaux tapis et matériaux isolants.

2.8 Recyclage du verre

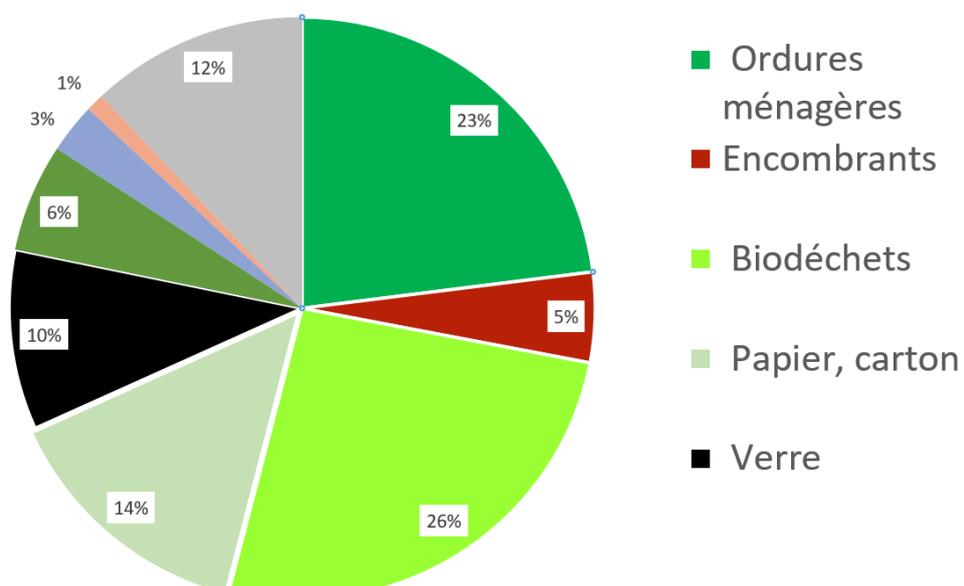
Les chiffres pour la rétrocession du verre en 2019 ne sont pas encore disponibles.

Cependant en 2018, ce sont 171.7 tonnes qui ont été récoltées à la déchetterie En Messerin, ce qui représente un montant de CHF 15'621.-. Cela compense largement les frais de transports.

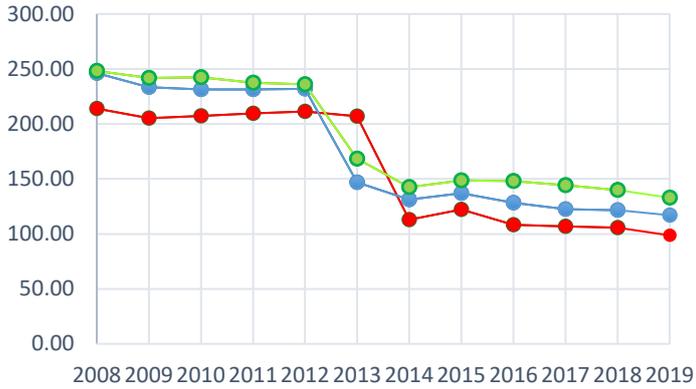
Sur le territoire communal (éco-points), environ 55.2 tonnes de verre ont été collectées, ce qui représente un montant de CHF 5'025.-.

2.9 Statistiques

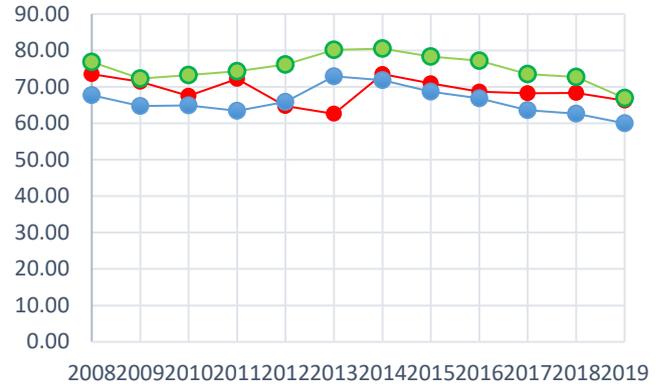
Répartition déchets en %



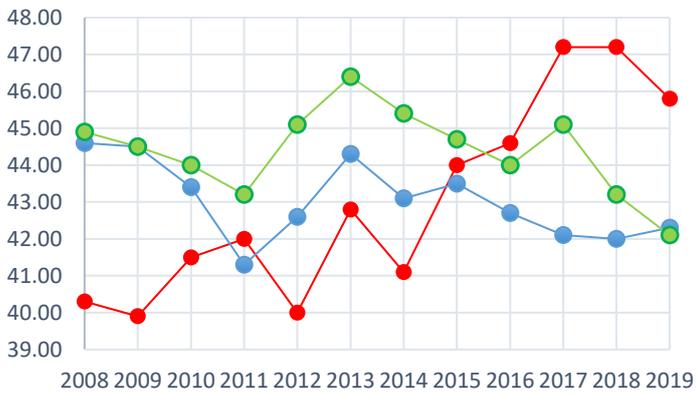
Ordures Ménagères
Evolution 2008-2019 (kg/hab)



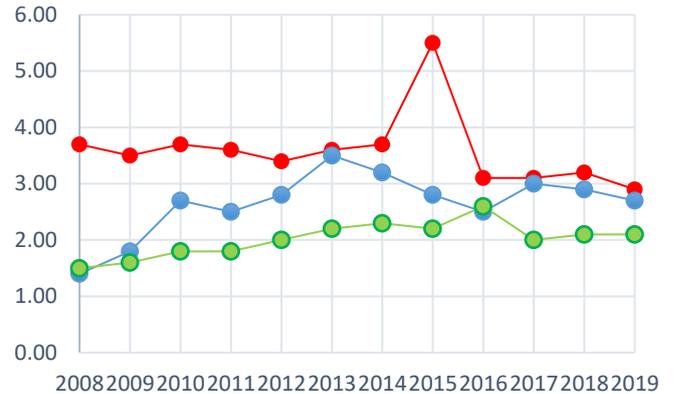
Papier / carton
Evolution 2008-2019 (kg/hab)



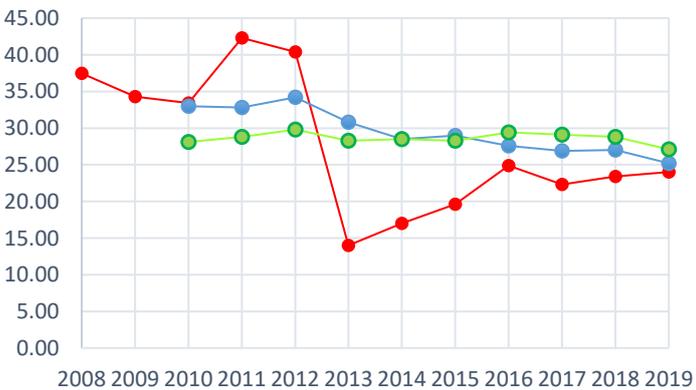
Verre
Evolution 2008-2019 (kg/hab)



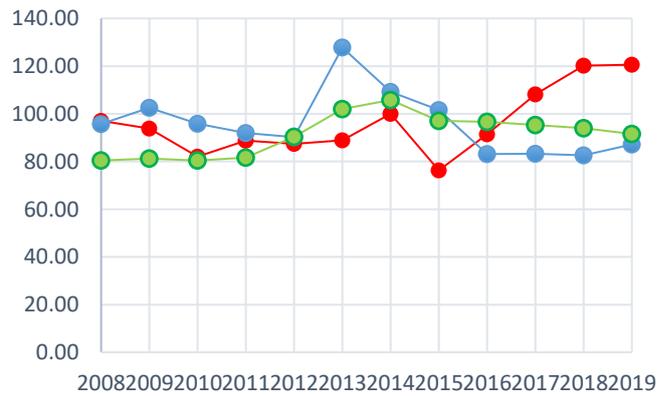
PET
Evolution 2008-2019 (kg/hab)



Déchets Encombrants
Evolution 2008-2019 (kg/hab)



Biodéchets
Evolution 2008-2019 (kg/hab)



- Commune Kg/hab
- Périphérie kg/hab
- Canton kg/hab

2.10 Ramassage des déchets à domicile

Depuis quelques années, la Commune propose un service de ramassage des déchets recyclables à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou ne possédant pas de voiture.

Avec ce projet, mis en place en collaboration avec l'institution l'Espérance, des personnes en situation de handicap viennent en aide à la population. Les personnes utilisant ce service reçoivent une aide précieuse, tandis que les travailleurs des ateliers de l'Espérance font valoir leur utilité économique et sociale et en retirent valorisation, estime de soi, identité et appartenance.

En 2019, nous avons eu 9 nouvelles inscriptions, portant à 54 le nombre de bénéficiaires des services de l'Espérance, pour environ 366 ramassages par an.

3. TRAVAUX PUBLICS - ROUTES, ÉCLAIRAGE, COLLECTEURS

3.1 Routes - Travaux de réfection

Dans le cadre de l'entretien des routes et afin d'anticiper l'extension de la ligne 805 des Transports publics de la Région Nyonnaise (TPN), nous avons procédé à la réfection du contour de la chaussée de l'avenue du Général Guiguer. Ce dernier présentait des ornières indiquant une faiblesse du revêtement. La couche de roulement posée permet ainsi de supporter les charges importantes du passage répété des bus (véhicules lourds) à cet endroit.

Des joints des pavés de la cunette « Côté lac » de la route de Bénex ont été refaits, au niveau du Vieux-Pressoir.

Un traitement des fissures à la lance thermique ainsi qu'une application d'une masse bitumeuse élastomère à chaud et sablage ont été réalisés sur 6'580 mètres linéaires.

Des balises de routes ont été posées au chemin des Chaux afin d'éviter que les usagers ne dégradent les bordures de la chaussée.

Les Services Industriels de Nyon ont procédé en plusieurs étapes à l'entretien de leur réseau de distribution d'eau et de gaz naturel au chemin des Jaquines. Nous avons profité de ces travaux pour remettre en état plusieurs rangs de pavés, couvercles de chambre et bordures de trottoir.

Une expertise de l'entier des chaussées communales a été établie en début d'année 2019. L'acquisition des données a été effectuée via une caméra montée sur un véhicule (style Google car), complétée de *contrôle in situ*. Un rapport sur l'état des chaussées a été établi.

Un feu tricolor « attention enfants » a été installé sur la rue de la Gare, à la hauteur de l'école de la Combe afin de sensibiliser les automobilistes.

3.2 Routes - Dossiers en cours

3.2.1 Préavis No 17-2017 « Assainissement de la route de l'Etraz, de la rue de la Gare et de la route de Bénex-Dessus »

Les travaux de la route de l'Etraz et de la route de la Gare ont été terminés fin 2019, à l'exception du marquage routier. Les bonnes conditions météorologiques ont permis de poser la presque totalité du revêtement phono-absorbant sur ces deux chaussées. Les travaux concernant le chemin de Bénex-dessus ont également commencé en fin d'année 2019 pour une finition courant juin 2020.

3.2.2 Préavis No 43/19 « Demande de crédit de CHF 356'500.- pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup »

Le préavis no 43/19 « Demande de crédit de CHF 356'500.- pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup » a été adopté le 9 décembre 2019 par la Municipalité pour être soumis et adopté par le Conseil Communal.

3.2.3 Préavis 40/19 « Demande de crédit de CHF 565'000.- TTC pour la reconstruction du pont de la Redoute » en partenariat avec la Ville de Nyon.

En mai 2014, la Municipalité de Prangins a retiré le préavis 54/14 « Demande de crédit de CHF 682'000.- pour la reconstruction du pont de la Redoute » à la suite du rejet du même objet par le Conseil communal de Nyon.

Diverses discussions ont eu lieu entre les deux municipalités sur le sujet du financement de ce projet.

Finalement le 15 mai 2018, la Commune de Nyon a proposé de retirer les frais d'étude (CHF 315'000.-) du montant à diviser. La proposition demandée à la Commune de Prangins a ainsi été ramenée à CHF 520'000.-.

Cette dernière proposition a été validée le 30 mai 2018 par la Municipalité de Prangins. Elle a servi à l'élaboration du préavis 40/19 « Demande de crédit de CHF 565'000.- TTC pour la reconstruction du pont de la Redoute » en partenariat avec la Ville de Nyon.

La commission *ad hoc* nommée par le Conseil Communal de Prangins a examiné ce préavis et a estimé irrecevable l'approche financière proposée, après avoir également rencontré certains membres de la commission *ad hoc* de la Ville de Nyon, qui ne partageait pas les vues de la commission de Prangins.

A la lecture du rapport de la commission et estimant les chances de faire adopter le préavis par le Conseil communal faibles, la Municipalité a décidé de retirer son préavis 40/19 en décembre 2019.

Elle a alors cherché à trouver un compromis avec la Municipalité de Nyon.

3.3 Places de jeux

La poutre principale de la balançoire de la place de jeux des Morettes a été remplacée. Des signes évidents d'usure étaient visibles. Les chaînes ont été remplacées par des cordages et un contrôle de l'installation a été effectué pour garantir une sécurité des jeunes usagers.



Place de jeux des Morettes

© Commune de Prangins

Les autres places de jeux communales ont fait l'objet de contrôle par une entreprise spécialisée et quelques réparations mineures ont été effectuées (vis, écrous, caches, cordages, etc.).

3.4 Liaison de secours GAZ entre Gland et Nyon

Les travaux de fouille entre le giratoire en Messerin et la tour d'eau ont commencé fin 2019. Ces travaux, gérés par les SINyon et les SILausanne ont pour objectif la création d'une liaison de secours entre les communes de Gland et de Nyon afin de pouvoir assurer, en toutes circonstances, l'approvisionnement en gaz. Ils se termineront dans le courant 2020.

3.5 Eclairage public

Le réseau d'éclairage public communal comporte plus de 620 luminaires. L'entretien de ce dispositif est effectué par la SEIC lors de contrôles annuels (2x par année) et lors d'interventions spécifiques en cas d'avis de défauts de fonctionnement.

Durant l'année 2019, 93 opérations de maintenance (99 en 2018) ont été réalisées essentiellement pour des remplacements de lampes éteintes et/ou clignotantes.

Les travaux de la route de l'Etraz ont permis le remplacement de 46 anciens luminaires par des équipements LED avec abaissement nocturne. Un retour sur la baisse de la consommation sera mis en évidence dès 2020.

En raison de problèmes électriques, le spot d'éclairage du temple a été remplacé par un spot de nouvelle génération LED.

3.6 Collecteurs

3.6.1 Curage et inspections caméra Vallon des Fossés

Lors de contrôles de routine, il a été constaté deux trous présents avec infiltration d'eau au niveau de la partie amont de l'étang des fossés. Un curage des canalisations et un passage caméra a été réalisé sur la totalité du vallon des fossés (450 mètres). Il faut rappeler que ce collecteur d'eaux claires est un ancien cours d'eau canalisé qui se situe à 12 mètres de profondeur sous les deux parkings des Fossés. Plusieurs défauts ont été mis en évidence et une partie de ces travaux de réfection seront réalisées en 2020.



Photo: 8_8_74_A.JPG
38.6m, Canalisation déformée horizontalement, de 12 à 12 h.

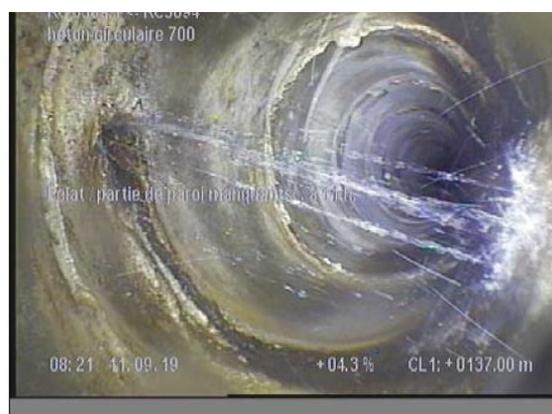


Photo: 1_1_29_A.JPG
137m, Éclat / partie de paroi manquante, à 11 h.

3.6.2 Curage et inspections caméra route Suisse

Dans le cadre des travaux d'étude de requalification de la route suisse, un curage et un passage caméra ont été réalisés. Ces travaux ont permis de mettre à jour les plans des réseaux d'assainissement et d'évacuer pas moins de 4 tonnes de matériaux (boues, graviers, terres, feuilles, etc.). L'analyse des inspections caméra montre un état satisfaisant du réseau et a permis de bien mettre en évidence l'efficacité des curages.



Photo: 14_2A
0.8m, Tête de caméra

3.6.3 Pompe eaux-usées - Station du Pélard

Dans le courant du mois de février, nous avons procédé au changement de la pompe du Pélard, qui était usée. Nous avons toutefois remarqué, lors du contrôle de l'installation en décembre, un nombre élevé de lingettes qui bouchaient la pompe. Une interdiction de l'utilisation de lingettes a été émise par le biais d'un tout-ménage aux habitants.



Lingettes

ENFANCE

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

Le service de l'enfance s'assure de la coordination avec l'école, gère les activités préscolaires et parascolaires. Sur ce point, il se coordonne avec l'association du réseau des Toblerones, sauf pour l'accueil de midi des 5 à 8P qui est strictement communal, ainsi qu'avec l'Etat de Vaud pour les activités périscolaires.

Depuis le 1^{er} mars 2019, une nouvelle collaboratrice occupe la fonction de déléguée à l'enfance, à la jeunesse et à la cohésion sociale. Le poste qui était assumé par une seule personne à 65% auparavant, a été scindé en deux : d'une part, les responsabilités administratives, assumée par un poste de secrétaire à 50% et d'autre part, les responsabilités pédagogiques et opérationnelles assumée par la déléguée à 70 %.

En août, un coordinateur pédagogique a rejoint le service de l'enfance, afin de coordonner les équipes sur site, ainsi que toutes les activités parascolaires mise en place par le service.

1. ÉCOLES

Prangins et Nyon font partie de la même « zone de recrutement » scolaire et sont liées par une convention intercommunale, signée en 2011, qui fixe les modalités de collaboration entre les deux communes sur le plan financier et pour l'organisation du Conseil d'établissement.

Les directeurs, chefs de service et municipaux de la Commune de Nyon ont tenu 5 séances dans l'année. Outre les affaires courantes (restaurant scolaire, enclassements, problématiques bâtiments, fête des enfants, budget), ces réunions ont porté plus spécifiquement sur la coordination avec les activités parascolaires (APEMS), le projet 360°, les festivités liées au 50^e anniversaire de l'établissement secondaire de Nyon-Marens où se rendent les écoliers pranginois dès 12 ans (9P, 10P, 11P), l'opération un drapeau des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) dans chaque commune du canton et le financement des camps.

Sur ce dernier sujet, tant la Ville de Nyon que la Commune de Prangins se sont positionnées pour que les activités hors bâtiments scolaires (sorties, activités culturelles, camps) soient maintenues malgré l'augmentation du coût pour les communes, provoquée par la baisse de la participation financière des parents consécutive à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, réaffirmant le droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit.

Depuis 2010, l'administration des écoles effectue pour le compte de la Commune un certain nombre de tâches dites déléguées (organisation et suivi facturation camps et sorties scolaires, organisation activités prévention, santé, le cas échéant suivi des chantiers). En cours d'année 2019, l'administration du service de l'enfance communal s'est employée à reprendre progressivement ces tâches, et le compte des heures rétribuées aux écoles a été porté à zéro au 1^{er} août 2019.

1.1 Etablissement secondaire de Nyon-Marens

Au 1^{er} janvier 2019, l'établissement comptait 153 élèves pranginois. Ils étaient 159 le 1^{er} août pour l'année scolaire 2019-2020.

1.2 Ecole primaire- Etablissement scolaire de Nyon Jura et Prangins (Nyon Roche-Combe jusqu'au 31.7.18)¹

1.2.1 Organisation générale

Un soin particulier est apporté à la coordination administrative, avec les familles, entre le lieu d'enclassement et le lieu d'accueil parascolaire.

Le site de Prangins n'a plus de bureau de direction ni de secrétariat depuis la rentrée scolaire 2018 en raison de la réorganisation du secteur administratif de l'école.

Les classes d'accueil régionales primaires demeurent localisées sur le site du Rocher.

Le premier semestre scolaire 2019 a été consacré à l'organisation du Comité de projet d'établissement « concept 360° », dans le cadre du projet cantonal du même nom. La collaboration avec les autorités communales est excellente.

Ainsi, au 1^{er} août 2019 les effectifs sont les suivants pour l'entier de l'établissement :

- Doyens : 5 (dont Prangins : 2)
- Enseignants et assistants à l'intégration : 95 (dont Prangins : 35)
- Classes : 44 (dont Prangins : 19)
- Elèves : 859 (dont Prangins : 358). A noter qu'une des dernières enseignantes engagées par la commission scolaire a pris sa retraite au 31 juillet.

En raison de la dimension de la volée d'élèves de 6P 2018-2019, quelques élèves domiciliés à Prangins ont été transférés à Nyon, sur le site du Rocher, pour y effectuer leur 7P.

1.2.2 Informations/contacts avec les parents

Les parents des élèves de Nyon Jura et Prangins ont été régulièrement informés des changements liés à la réorganisation. Parallèlement, ils ont été invités à assister à des soirées d'information en classe ou avec la direction : au printemps pour présenter l'entrée en 1P, ainsi que l'orientation en 8P, et en automne pour tous les degrés concernant l'année scolaire en cours (2019-2020).

1.2.3 Activités organisées par l'établissement avec le soutien de la Commune

- Camps sportifs : ski nordique en 7P (Les Cluds), 1.
- Camp vert (4P à 8P) : 2.
- Echange linguistique (6P) : 1.
- Camps « verts » : camps scolaires de durée et destination variable (2 à 4 jours), lieux choisis en fonction de l'âge des élèves. A la demande des enseignants.
- Courses d'écoles (1 par classe) : destinations variées.
- Visites culturelles, artistiques et pédagogiques : expositions historiques, sorties dans le cadre des cours.

1.2.4 Projets liés à la prévention

- Prévention routière (y compris le jardin de circulation)
- Dentiste, prophylaxie dentaire
- Profa
- Brigade des mineurs.

¹ Texte de M. Philippe Guillod, directeur

- Diverses activités de prévention santé (Senso 5) menées par les enseignants, y compris ravitaillement des joutes sportives.

1.2.5 Manifestations

Concours artistique (prestations d'élèves talentueux), concert du chœur des élèves de Prangins.

1.2.6 Bibliothèque scolaire

La présence des locaux sur site permet le développement d'activités de proximité avec les classes et les élèves, réduisant ainsi les frais de transport (bus pour se rendre à Nyon).

1.3 Effectifs scolaires et équipements

Les écoliers du primaire (1 à 8P) sont au nombre de 358, répartis dans 18 classes. L'occupation d'une classe est de 22 élèves au maximum, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire, qui fixe les effectifs de classe et les mesures à prendre en cas de dépassement.

Toutes les classes des mêmes degrés comportent à peu près le même effectif, à de faibles variations près. En l'état actuel, les sites de Prangins, disposent de suffisamment de locaux pour accueillir les élèves résidant à Prangins en respectant les effectifs de classe.

Au collège de la Combe 1, 14 salles de classe sont occupées. Une salle d'appui et plusieurs salles spéciales (arts visuels, musique, AC&M, rythmique, éducation physique) complètent les équipements.

Dans le bâtiment des Morettes, 5 classes sur 6 sont occupées par du scolaire, la 6^e étant louée à l'UAPE pour l'accueil de midi et l'accueil parascolaire.

Les 3 salles de classes du nouveau bâtiment Combe 2 au-dessus du restaurant scolaire sont mises à disposition de sociétés locales (étudiants, club d'échec) ou pour les devoirs accompagnés, en attendant une occupation scolaire en cas d'évolution de la démographie.

1.3.1 Tableaux interactifs

Le 31 Janvier 2019 s'est tenue une audience à la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal concernant le recours d'Embru Werke AG contre l'adjudication à Galmar du marché des tableaux interactifs pour le collège de la Combe. A la suite de l'audition des parties, la Cour, dans son arrêt du 1^{er} avril 2019, a donné partiellement raison au recourant ; elle a demandé que la procédure d'évaluation des dossiers soit refaite en excluant les variantes. Cela a été fait et, le 24 juin, une nouvelle décision d'adjudication a été prononcée, qui fait l'objet d'un nouveau recours.

Le dossier est donc toujours en suspens.

1.4 Opération Jeux olympiques de la Jeunesse - Lausanne 2020

Chaque commune vaudoise a été invitée à désigner deux élèves afin d'apporter le drapeau communal le jeudi 19 septembre 2019 au stade de Coubertin à Lausanne et de rentrer chez eux avec le drapeau des Jeux olympique de la Jeunesse - Lausanne 2020 (JOJ 2020)

Deux jeunes sportifs ont représenté Prangins lors de cet évènement. Ils ont été accueillis dès leur retour du Stade par les autorités communales et les invités des sociétés locales, pour hisser ensemble le drapeau des JOJ 2020.



Le drapeau des JOJ est hissé à Prangins



Prise du drapeau à Lausanne

1.5 Prévention

La Commune de Prangins a proposé et facilité une collaboration entre l'école et une association pranginoise active dans le domaine de la sensibilisation à l'eau. Les élèves de 1P à 6P ont pu assister à une représentation théâtrale « L'ours blanc et l'or bleu » pour susciter leur intérêt et leur donner envie de travailler le thème de l'eau en classe. Les 7-8P ont bénéficié d'une animation au Musée du Léman.

Un animateur a ensuite proposé des activités dans 19 classes. Cela a été un point de départ pour les enseignants et les élèves pour traiter ce sujet de développement durable qui est devenu la thématique de l'année.

1.6 FIRST Lego League

En automne 2019 et pour trois mois, la Commune de Prangins a mis une salle de classe de la Combe 2 à disposition d'un groupe d'écoliers, coaché par un père de famille, afin de mener à bien une expérience passionnante : participer à la compétition de la FIRST LEGO League à l'EPFL. Il s'agit de familiariser les enfants à la construction, la programmation et l'utilisation de robots. Le thème 2019 de la compétition était : « la ville de l'avenir ». Deux équipes pranginoises (7 enfants de 10 à 12 ans et 3 enfants de 13 ans) ont identifié un problème urbanistique auquel ils ont trouvé une solution, et élaboré un projet de parcours de remise en forme à Prangins. Les deux équipes se sont classées cinquième sur l'ensemble de la compétition.

1.7 Sports scolaires facultatifs

92 élèves pranginois issus de 73 familles différentes et totalisant 117 inscriptions participent aux sports scolaires facultatifs et suivent des cours tant à Prangins qu'à Nyon. Les cours à Prangins sont suivis par 233 élèves, pranginois et nyonnais, et sont les suivants : danse, unhockey, yoga relaxation, quatre cours d'activité nautique, handball, voile et deux cours de comédie musicale. Ce dernier cours a abouti à un spectacle le 3 avril.

A Nyon, sont donnés des cours de badminton, capoeira, handball, échec, jiu-jitsu, hockey sur glace, judo, natation, multisports, tir au pistolet à air comprimé, twirling, volley, voile, zumba.

Une petite partie de ces activités sont financées par l'Etat, avec un fort supplément assuré par les communes.

1.8 Conseil d'établissement

Cette entité commune à Nyon et Prangins, composée de 40 membres répartis en parts égales entre autorités politiques, parents d'élèves, professionnels des écoles et membres de la société civile, et pour 3/7^e de pranginois, se veut un lieu d'échanges d'informations et de propositions.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en séances plénières en mars, juin et octobre. Outre les rapports des commissions sur leurs projets en cours, les sujets traités spécifiques à cette année ont été :

- Les devoirs accompagnés/surveillés.
- La contribution des parents aux divers camps, voyages, sorties, courses d'école, spectacles.
- La présentation de l'offre parascolaire à Nyon et Prangins et l'explication du nouveau cadre de référence de l'Etablissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP).
- La présentation des bibliothèques scolaires primaires et secondaires de Nyon et Prangins, le Quart Parents a invité Mme Claire Balleys, sociologue et professeure à la HES de Genève pour présenter : les enfants sur les réseaux sociaux, comprendre pour mieux accompagner, à la suite de l'assemblée générale en février 2019.

Les six commissions (Infrastructures scolaires, Intégration, Prévention, Activités culturelles et intergénérationnelles, Commission des élèves et Forum des Conseils d'établissement) se rencontrent entre les plénières. Parmi les projets mis en œuvre par les commissions, citons :

- Le livre intergénérationnel réalisé pour le 50^e anniversaire de Nyon-Marens, par de jeunes reporters du secondaire.
- Le projet Vital Pop - goûters sains à la récréation, se poursuit.
- La commission Prévention a identifié le respect comme le thème de l'année et a travaillé sur un projet de Vivre Ensemble - Respect et non-discrimination, ciblant les 6P et 8P (accompagnement de 3hres par classe, composée d'une partie théorique et d'une partie interactive), qui sera mis en œuvre en 2020.
- Le Forum des conseils d'établissement travaille avec les conseils d'établissements de la région sur l'organisation d'une journée d'activités. Le thème de la journée : Vers une Côte plus verte.

En fin d'année, il a été décidé de dissoudre la commission infrastructures, la période de grands travaux étant achevée, ainsi que la commission activités culturelles et intergénérationnelles. Une commission développement durable est mise en place.

1.9 Médecin scolaire

Après le départ de l'ancienne titulaire, la Dresse Menghrajani a été nommée en qualité de médecin scolaire pour l'établissement primaire de Nyon Jura et Prangins. Le médecin scolaire ne donne pas de consultation mais des cas lui sont soumis lors de séances de réseau réunissant enseignants, infirmière, parents. Un protocole est établi pour les enfants à besoins spéciaux particuliers. Une matinée de vaccination a également eu lieu.

2. ACCUEIL PARASCOLAIRE

La Loi sur l'accueil de jour des enfants, révisée en 2017, oblige les communes à offrir un accueil de jour pour les écoliers, selon des modalités adaptées à leur âge :

- Pour les enfants de la 1P à la 4P : accueil matin, midi et après-midi y compris mercredi après-midi.
- Pour les enfants de la 5P et 6P : accueil matin, midi et après-midi y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés.
- Pour les enfants de 7P et 8P : accueil au moins durant la pause de midi et après-midi à l'exception du mercredi après-midi.
- Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil durant la pause de midi.

L'UAPE « la Fourmilière », le restaurant scolaire et les espaces d'accueil parascolaires communaux, soit la salle d'animation et la bibliothèque permettent de répondre aux exigences de la loi.

Par ailleurs, la Commune de Prangins propose un service de devoirs accompagnés après l'école.

2.1 Accueil après l'école

Désireux de toujours améliorer ses prestations d'accueil de jour, le service de l'enfance a entrepris au printemps 2019 une démarche d'évaluation des besoins des enfants en matière d'activités extrascolaires. Pour les enfants de 7P et 8P, les résultats de l'étude ont conforté l'idée de compléter l'offre actuelle de la Fourmilière par la mise en place d'un espace d'accueil et d'animation parascolaire proposant des activités

adaptées à l'âge des 7 et 8P. La Municipalité a donc lancé une nouvelle offre d'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire Accueil) jusqu'à 18h30 pour les 7P et 8P.

La réponse à cette offre s'étant avérée faible (4 pré-inscriptions), la Municipalité a souhaité repousser ce projet d'une année pour approfondir la réflexion sur la forme et le contenu de cet accueil parascolaire à mettre en place après l'école et pour quels enfants, l'UAPE étant encore en mesure de répondre à la demande.

2.2 Accueil à la pause de midi

Cette année, l'offre du mercredi a été ajoutée. L'équipe du restaurant scolaire est composée de 6 personnes tous les jours et 2 le mercredi. Chaque membre de l'équipe travaille alternativement en cuisine, à l'accueil des 5P-6P dans la cour ou des 7P-8P dans le bâtiment du restaurant scolaire.

En 2019, environ 85 enfants par jour de la 5P à la 8P ont pris leur pause de midi sur le site de la Combe et 13 le mercredi.

Le tarif unique pour les 5P et 6P (en moyenne 50 enfants) a augmenté de CHF 2.- (passant de CHF 10.- à CHF 12.- par jour), incluant le repas puis des activités jusqu'à la reprise des cours (bibliothèque, place de jeux, salle d'animation, et 2 fois par semaine sport à la salle de gym). Une fois par mois et deux jours dans la même semaine, la ludothécaire de Nyon vient faire découvrir de nouveaux jeux adaptés à l'âges des enfants.

Les 7P et 8P (35 enfants en moyenne) ont le choix entre un tarif à CHF 10.- (repas seulement) et à CHF 12.- où l'enfant peut profiter des activités citées ci-dessus.

Avant les vacances d'hiver, les enfants présents le mercredi ont pu faire un atelier « biscuits de Noël ».



Atelier de biscuits de Noël

Les parents sont invités à venir une fois dans l'année partager un repas avec leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès de 100 parents en mai a permis de connaître, à travers 7 questions, la perception sur la prestation « cantine scolaire ». Nous avons reçu 24 réponses au questionnaire en retour, soit un taux de 24 %. Globalement : 42 % des parents des usagers se déclarent satisfaits et 13 % très satisfaits de la prestation qu'offre la Commune de Prangins aux élèves de 5P à 8P.

Le taux de satisfaction est plus élevé, soit 66% pour les questions spécifiques relatives au personnel de la cantine ou à la qualité de l'animation et des activités proposées. Les rencontres intergénérationnelles particulièrement sont très appréciées. A noter qu'il est demandé aux parents de remplir ce sondage avec leurs enfants.

Les commentaires ont permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration.

2.3 Repas intergénérationnels

Depuis 2018, le service des Affaires sociales et Enfance propose aux habitants de Prangins dès 60 ans de partager le repas de midi avec les enfants au restaurant scolaire et ainsi échanger d'agréables moments. Après le succès rencontré la première année, deux rencontres par mois ont été programmées en 2019.

Quatre « fidèles », viennent régulièrement et les retours sont positifs tant de leur part que de celle des enfants. Afin de faciliter le dialogue et d'animer ces moments d'échanges, ils amènent un objet de leur enfance (tourne-disque, machine à écrire, jeux, livres, etc.).

A la suite de l'une de ces rencontres, un atelier spécial a été expérimenté, et les enfants ont eu la possibilité de participer à une projection d'images d'une vraie « lanterne magique » d'époque dans la chambre noire de la salle d'animation. L'histoire était contée par le senior. Les enfants ont beaucoup aimé l'expérience qui sera renouvelée.



Rencontre intergénérationnelle au restaurant scolaire en mai 2019.

© Michel Perret

2.4 Devoirs accompagnés

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) aux devoirs accompagnés le lundi, mardi, jeudi et vendredi. La session commence par une pause avec un goûter sain et des produits de provenance locale. Les enfants vont jouer un moment dans la cour lorsque le temps le permet avant de commencer leurs devoirs.

En 2019, il y avait 71 enfants inscrits de la 4P à la 8P, avec des inscriptions plus élevées en début de semaine. Cette prestation est payable au semestre avec un tarif dégressif selon le nombre de jours.

L'enquête de satisfaction réalisée auprès de 50 parents a permis de connaître, à travers 6 questions, leur perception sur la prestation des « Devoirs accompagnés aux élèves de 4P à 8P. Nous avons reçu 12 réponses au questionnaire en retour, soit un taux de 24 %. 34 % des parents se déclarent satisfaits et 42% très satisfaits.

2.5 Bibliothèque

La bibliothèque reçoit les enfants durant le temps scolaire pour des animations et activités organisées avec les enseignants. Hors temps scolaire, la Commune donne librement accès aux enfants, sur le temps de midi et deux après-midis par semaine, à cette bibliothèque très appréciée. Les enfants peuvent emprunter ou rendre des livres, ou simplement s'installer au calme et lire. Deux ordinateurs leur permettent de consulter le catalogue de livres.

Quelques 5000 pièces ont été prêtées durant l'année écoulée.

25 % des enfants en 1-2P fréquentent également la bibliothèque dans le cadre parascolaire. 63 % des 3-4 P, 93% des 5-6 P et 97 % des 7-8P s'y rendent régulièrement.

Ces chiffres sont parlants : sans obligation, les enfants se rendent à la bibliothèque quand elle est ouverte et sont ainsi amenés à lire.

L'alignement des horaires d'ouverture sur ceux des devoirs accompagnés - à savoir jusqu'à 18h00 le mardi et le vendredi - est très apprécié. Cela permet à certains enfants de se rendre à la bibliothèque en attendant le retour des parents, après avoir accompli leurs devoirs.

Un atelier de « contes et récits bibliques » a été mis en place à la bibliothèque dès le mois de septembre avec Madame Abrecht, diacre à la paroisse de Nyon de l'église réformée. Une fois par mois le mercredi après-midi, parents, enfants, grands-parents sont invités pour écouter des histoires du monde entier, et un récit biblique en relation avec un thème d'actualité. Ces contes suscitent la réflexion et la discussion peut se poursuivre le soir en famille.

D'une dizaine de personnes dans les premiers temps, l'auditoire est passé à environ 25 personnes. Après les contes, une activité en rapport avec le thème du jour et un goûter sont proposés.

Les enfants qui viennent sont fidèles. Madame Abrecht semble très satisfaite de l'accueil que lui réservent les familles.

3. UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS LA FOURMILIÈRE (UAPE)

La Fourmilière est intégrée au Réseau d'accueil des Toblerones (*RAT, lire le chapitre Gestion intercommunale*). La capacité d'accueil de cette Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est de 60 places ; elle a été augmentée à 84 dès la rentrée de septembre 2019 afin de répondre aux demandes concernant l'accueil de midi. Auparavant, des dérogations étaient constamment demandées pour pouvoir accueillir, dans des situations d'urgence, des enfants en plus.

L'augmentation de l'offre d'accueil avec l'ouverture de 24 places supplémentaires a pu voir le jour grâce à la mise à disposition d'une salle de classe actuellement inoccupée dans le bâtiment que l'UAPE et l'école partagent. Depuis la rentrée, la Fourmilière accueille environ 135 enfants et, actuellement, il n'y a pas de liste d'attente.

Durant plusieurs mois, ce projet d'agrandissement a été source de réflexions sur divers plans : qualité pédagogique de l'accueil à maintenir avec plus d'enfants, organisation et fonctionnement du personnel à adapter, procéder à des engagements.

Depuis cette réorganisation, la Fourmilière compte deux éducatrices, trois assistantes socio-éducatives (ASE), trois auxiliaires, une responsable administrative, deux intendantes ainsi que trois apprentis. Ces postes représentent 1 ETP (équivalent temps pleins) pour la direction, 0.8 pour les éducateurs, 2.2 pour les ASE, 1 pour le personnel d'intendance, 0.6 pour le personnel administratif. Cela représente une augmentation de 1.7 ETP.

En parallèle, la responsable pédagogique a obtenu son titre de directrice en institution de l'enfance. Dans le cadre de son travail de diplôme, elle a mis sur pied un projet qui visait à diversifier l'offre d'activités les après-midis. L'équipe éducative a réfléchi à rendre l'enfant autonome dans ses choix à travers un éventail d'activités sur l'année.

Dans la ligne pédagogique de l'institution, le but est notamment de garantir une qualité d'accueil, objectif au cœur des réflexions de l'ensemble des collaborateurs durant l'année 2019, et continuera de l'être en 2020 en tenant compte de l'augmentation de l'offre d'accueil.

Pour cela, dès l'ouverture des inscriptions, la direction pédagogique s'est fixé la mission de rencontrer chaque famille individuellement afin d'établir un lien de confiance et de créer un partenariat.

Afin de répondre aux demandes des parents et des enfants, la structure accueille les enfants une bonne partie des vacances scolaires et propose des programmes à thème avec des sorties enrichissantes pour les enfants, des ateliers créatifs, ainsi que des moments de partage et de convivialité.

3.1 Conseil de Fondation

Le conseil de fondation est entré dans sa troisième année de pratique avec une nouvelle présidence. Outre les sujets récurrents à traiter (approbation des comptes, budget, engagements et gestion des ressources humaines), il a pu finaliser la révision des statuts, entamer le travail sur le règlement d'organisation interne, et a surtout travaillé sur le projet d'extension du nombre de place, et la réorganisation de l'administration.

4. ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

4.1 Jardin d'enfants La Farandoline

La Farandoline est une structure privée dont le but est de favoriser la socialisation des enfants. La Commune la soutient par un loyer modéré.

La municipale de l'enfance participe chaque année à l'assemblée générale de la structure, afin de maintenir le lien et répondre aux demandes. Victime d'une baisse de fréquentation, La Farandoline connaît des difficultés pour équilibrer son budget. En même temps que la recherche conjointe de solutions, la Commune a offert un soutien pour l'envoi d'un flyer ciblé aux familles ayant des enfants de l'âge concerné.



Les enfants de la Farandoline ont décoré le sapin de Noël installé dans le hall de la Maison de Commune. Les écoliers de l'UAPE y ont aussi collaboré.

© Michel Perret

4.2 Projet de crèche

Début 2019, la pénurie de solutions de garde pour les moins de 4 ans touche 15 familles pranginoises, qui cherchent une place, d'urgence. Par ailleurs, 20 enfants habitant Prangins sont pris en charge par le réseau des Toblerones, soit dans des structures hors de la commune, soit auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF).

En ce qui concerne l'accueil de midi des 4 à 8 ans, la Fourmilière ne peut répondre à toutes les demandes (*lire point 3, plus haut*), et la solution d'agrandissement de 24 places qui a été trouvée ne peut être que provisoire.

Après que le Conseil communal a approuvé, le 28 mai 2019, une demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche (de 44 places) et d'un restaurant scolaire (de 60 places, pour les 4 à 8 ans) à Prangins, le service de l'enfance, en collaborant sur ce projet avec le service des bâtiments, a œuvré à l'élaboration du programme de ces deux éléments du projet.

Avec des mères de plus en plus actives professionnellement, la création de places d'accueil préscolaires facilitera grandement le partage ou la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale, ou la reprise du travail pour les femmes assumant les tâches de garde pour leur enfant. La mission éducative, de prévention et d'intégration de l'accueil préscolaire est un autre élément faisant de ce projet une des priorités dans le cadre des objectifs de législation et de la politique familiale de la Municipalité.

AFFAIRES SOCIALES

Municipale responsable : Alice Durnat Levi

Les affaires sociales consistent dans les relations avec certaines populations cibles : la jeunesse, les aînés, les étrangers, les nouveaux arrivants, les personnes défavorisées et la paroisse. Elles couvrent également l'attribution des logements à loyers abordables ou subventionnés, ainsi que les logements adaptés.

1. RELATIONS PAROISSE ET CULTES

Deux rencontres formelles annuelles ainsi qu'une représentation aux assemblées paroissiales permettent de se maintenir informé de la vie et affaires courantes de la paroisse, de conserver les bonnes relations avec ses membres et de régler les questions d'intendance.

Lors de l'assemblée du 31 mars 2019 à l'issue du culte au temple de Nyon, se sont tenues les élections, pour la législature 2019 à 2024, du Bureau de l'Assemblée paroissiale, du Conseil paroissial, des délégués à l'Assemblée régionale et des membres de la Commission de gestion et des finances, à l'issue desquelles 22 personnes ont été félicitées pour leur engagement.

Statistique d'occupation du temple en 2019 :

Mariage	-
Baptême	1
Services funèbres	3
Cultes	21

A la suite du départ de Blaise Christen, chaleureusement remercié pour les 15 années de service au temple de Prangins, la Commune a pu s'assurer les services d'organistes de Mme Jornot, travaillant en complémentarité avec M. Braganza.

2. 3E ÂGE

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 27 octogénaires, 8 personnes qui ont atteint 85 ans, 4 personnes leur 90 ans et la doyenne 2019, âgée de 98 ans. Le syndic et la municipale des affaires sociales ont le plaisir de rendre visite aux habitants qui célèbrent leur nonantième anniversaire. Les nouveaux octogénaires reçoivent un panier de victuailles.

2.1 Alerte canicule

Avec l'expérience de l'année précédente, l'administration communale a pu se préparer dès le mois de mars aux actions à entreprendre en cas de nouvelle alerte canicule pendant les chaleurs estivales. Les données des personnes à risque ou suivies par les centres médico-suivants (CMS) ont été introduites dans le registre du Contrôle des habitants pour plus d'accessibilité (344 personnes 75 et plus, dont 84 suivies par le CMS). Un courrier a été envoyé début juin à toutes ces personnes non visitées par les CMS pour leur rappeler les consignes de prudence en cas de fortes chaleurs et proposer un suivi (téléphoniques ou à domicile). Trois personnes ont accepté cette aide.

Le 25 juin, l'alerte canicule était déclenchée, puis à nouveau le 23 juillet. Alors que l'année précédente la Commune avait mandaté l'Office régional de la protection civile (ORPC) pour des contacts généralisés à toute

la population de plus de 75 ans, elle s'est basée cette fois sur les réponses aux courriers envoyés en amont et s'est appuyée sur la Commission sociale pour le suivi des trois personnes. Un grand merci aux membres de la Commission sociale.

2.2 Repas intergénérationnels

Les habitants de Prangins dès 60 ans sont invités à partager des repas de midi avec les enfants au restaurant scolaire. Deux rencontres par mois ont été programmées en 2019 (*cf. p. 96*).

2.3 Café Seniors autour de la santé

Après le succès de la première édition en 2018, le service des affaires sociales, avec le soutien de la commission sociale, a réédité son « Goûter thématique » à l'intention des 65 ans et plus, cette fois sur le thème de la santé, des prestations médico-sociales et des prestations complémentaires.

Le 24 septembre, plus de 60 personnes ont répondu à l'invitation de la Commune à cet après-midi à la fois convivial et instructif. Les nombreuses questions ont témoigné de l'intérêt des seniors pour ces différents thèmes ainsi que de leur vivacité. Cette séance d'information et de discussion a été suivie d'un moment de convivialité autour d'un copieux goûter qui a permis encore des échanges informels sur les préoccupations des aînés. Les retours sur l'événement étaient très positifs.



Le 24 septembre, plus de 70 personnes ont répondu à l'invitation de la Commune pour un goûter sur le thème de la santé, des prestations médico-sociales et complémentaires

2.4 Noël des aînés

Le traditionnel dîner de Noël des aînés offert aux habitants de 70 ans et plus, a eu lieu le 5 décembre 2019. 392 invitations ont été envoyées aux Pranginois, 190 personnes ont répondu à l'invitation et dégusté le repas préparé par le traiteur Jemmely. La salle a été aménagée par le traiteur et les décorations sur les tables ont été élaborées par l'Atelier d'activités manuelles et créatrices. Deux animations ont agrémenté l'après-midi après le repas : un sketch théâtral du « Théâtre amateur de Prangins » très apprécié des invités, et les chants d'enfants de l'école des Morettes, accompagnés par leurs maîtresses, très applaudis.



Le dîner de Noël des aînés a réuni 190 personnes aux Morettes, le 5 décembre 2019.

3. JEUNESSE

3.1 Salle des étudiants

Depuis le 26 mars 2018, la Commune de Prangins met à disposition des jeunes étudiant(e)s pranginois une salle de révision, située sur le site scolaire de la Combe, dans le nouveau bâtiment scolaire Combe II. Cela leur permet, tout en restant près de leur domicile, de préparer leur cours et en périodes d'examen, de réviser en toute quiétude, du lundi au dimanche de 8 h à 24 h y compris vacances scolaires et jours fériés. C'est durant les périodes d'examens que la salle est occupée à son maximum.

Un investissement supplémentaire en tables et chaises a été fait et permet désormais à une vingtaine d'étudiants de se rendre dans la salle en même temps. S'il devait y avoir plus d'étudiants que de places assises, un fonctionnement d'inscription par « agenda en ligne » pourrait être mis en place. Hors examen, l'occupation tourne autour de 5 personnes.



Flyer créé par les responsables de la salle d'étude

L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande en contactant les deux responsables de la salle. Ces derniers ont aussi mis en place une charte d'utilisation que les usagers des lieux sont priés de signer dès leur première venue. Un des responsables a pris l'initiative de créer un flyer afin d'informer plus largement les étudiantes et étudiants de la commune qu'une salle de révision près de chez eux est à leur disposition : ce papillon a été joint à l'invitation des jeunes de plus 18 ans à la manifestation des « Nouveaux citoyens ». Les deux responsables ont d'ailleurs participé à cette assemblée afin de parler des modalités d'accès et de fonctionnement de cette salle.

3.2 Association des jeunes pranginois (AJP)

Depuis l'été 2018, une quinzaine de jeunes se rassemble régulièrement dans une salle au rez inférieur du collège de la Combe, mise à disposition par la Commune de Prangins. Cette dernière les encourage à proposer leurs propres événements et des idées germent dans leur collectif. En moyenne, ils sont une douzaine de jeunes à se réunir les week-ends et cinq à fréquenter la salle les soirs de la semaine.

Le vice-président, présent à la soirée des « Nouveaux citoyens » en novembre, a présenté les buts de l'association et informé les Pranginois de 18 ans de l'existence de cette salle. Depuis cette présentation, une dizaine de jeunes sont venus visiter la salle.

Des rencontres régulières avec la municipale, puis avec la déléguée à son arrivée en mars 2019, se tiennent, et un suivi régulier est effectué par la travailleuse sociale de proximité du district.

4. SANTÉ

4.1 Défibrillateurs et formation en premiers secours



Une formation à l'utilisation des défibrillateurs a été organisée en collaboration avec les Samaritains de Nyon.

© Michel Perret

Considérant le grand nombre de personnes victimes d'un arrêt cardiocirculatoire, la Municipalité - budget validé par le Conseil - a équipé le village de deux défibrillateurs automatisés externes supplémentaires, l'un sur le mur à l'entrée du bâtiment des Morettes, le second sur la façade en face du terrain de football du Restaurant des Abériaux. Elle a aussi organisé avec les Samaritains de la section de Nyon pour les habitants intéressés une formation subventionnée pour se (re)familiariser avec les gestes de premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur.

Cette formation a également été offerte aux collaborateurs de la Commune, y compris auxiliaires, à des représentants des écoles, de l'UAPE, et des sociétés locales. Vu le nombre d'inscrits, 3 sessions de 2 h 30 ont été organisées au lieu des deux prévues initialement. Au cours de la formation, la population a eu également l'opportunité de s'inscrire comme premier répondant et de recevoir les informations sur le cours à suivre pour cette fonction. Deux personnes se sont inscrites.

4.2 Sport en salle

Le projet de sport en salle est en élaboration depuis 2017. Il s'agit de proposer aux habitants de la région un lieu - la grande salle de gymnastique des Morettes - pour une pratique sportive libre, gratuite, sans inscription et encadrée par des moniteurs formés. Cette prestation se tient le week-end pendant les saisons automnales et hivernales, quand trop d'enfants ne bougent pas assez et que l'activité physique a presque seulement lieu à l'école ou dans les clubs de sport.

Le sport est un moyen de promotion de la santé et d'intégration sociale, raison pour laquelle de tels projets sont subventionnés par l'Etat de Vaud (Direction générale de la santé (DGS), s'ils répondent à certains critères.

Dans un premier temps, la Fondation « IdéeSport », sollicitée par de nombreuses communes pour la mise en place d'un projet « clé en main », avait été approchée. Pour des raisons de coût, le service a décidé de mettre en place ce projet par ses propres moyens. L'arrivée d'une déléguée a été décisive pour démarrer ces sessions de sport.

Du 24 février 2019 au 7 avril, quatre séances d'essai gratuites ont été proposées pour démarrer le projet. Peu de succès pour ce premier test, qui a néanmoins permis de déterminer les besoins en organisation et en communication.

Un sondage a été lancé en septembre pour connaître les préférences en matière de sports, de tranches horaires, et déterminer les tranches d'âges les plus intéressées.

Le dimanche 13 octobre le projet est reparti, deux à trois dimanches par mois, de 14h30 à 17h30. Deux moniteurs ont été engagés. Différents groupes ont été ciblés : les familles avec des enfants entre 5 et 9 ans, les enfants et adolescents de 10 à 16 ans, ainsi que les 16 à 20 ans. Cette fois, l'intérêt est bien manifeste, avec certains dimanches une participation de 30 personnes. Les statistiques montrent un succès particulier auprès des familles et les 8 à 12 ans.



Certains dimanches, une trentaine de personnes ont participé aux sessions de sport en salle.

© Commune de Prangins

5. FONDATION LA CÔTE

La Fondation La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention est chargée de mettre en œuvre, dans le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (LAVASAD).

Elle gère neuf centres médico-sociaux (CMS), un centre de moyens auxiliaires, un bureau de coordination des transports pour les personnes à mobilité réduite et Espace Prévention sur la région de La Côte. A Prangins, 135 personnes sont suivies par le CMS, pour un âge moyen de 74 ans, ce qui représente 9'835 heures de prestations et 20'227 prestations.

La Convention signée en 2018 avec Prévention La Côte pour disposer d'une travailleuse sociale de proximité (TSP) dévolue pour un certain pourcentage à Prangins a pris fin avec l'arrivée de cette TSP comme déléguée à la Commune de Prangins. La TSP de Prévention La Côte qui couvre le district reste néanmoins très présente à Prangins afin d'assurer un suivi du nouveau local des jeunes.

6. COMMISSION SOCIALE

La Commission sociale s'est réunie à trois reprises en 2019 : pour l'alerte canicule et à l'occasion des cafés-réparation proposés deux dimanches par an par Demain La Côte, avec le soutien de la Commune de Prangins. Des réparateurs bénévoles enseignent en même temps qu'ils réparent.

La Commission sociale a également commencé à assurer la distribution des paniers d'anniversaires offerts aux nouveaux octogénaires.

Des membres de la commission font également du suivi individuel quand un besoin se présente.

7. LOGEMENTS

La Commune de Prangins est propriétaire de 12 appartements dont les loyers sont modérés, route de Bénex 6. Par ailleurs, elle dispose d'un droit de superficie sur la rue du Carroz comportant les trois immeubles L'Ancienne Poste, la Forge et la Passade, dont La Coopérative Des Plantaz est propriétaire. Les seize appartements sont subventionnés à charge égale par la Commune et le Canton, pendant 15 ans.

Par ailleurs, la résidence « Les Papillons » dans le quartier de la « Charrette » abrite 12 appartements respectant, pour certains, les normes de logements protégés, destinés à des personnes à mobilité réduite, au bénéfice de l'AVS. Deux appartements restent libres dans l'idée d'encourager la mixité. La Commune de Prangins, propriétaire de la parcelle, a cédé ce terrain à la Coopérative Cité Derrière en droit distinct et permanent de superficie pour une durée de 70 ans.

Les appartements sont tous occupés. Une annonce sur le site Internet et dans le journal local est faite lorsqu'un appartement se libère et est mis en location.

2019 a vu trois attributions d'appartements pour des logements adaptés aux « Papillons », 3 pour les Carroz, ainsi qu'un appartement à l'immeuble route de Bénex.

8. SUBVENTIONS, DONNS, ETC

8.1 Sacs poubelles

La Commune de Prangins prend des mesures afin d'alléger le coût de la taxe au sac des familles avec des enfants en bas âge, ainsi que certaines catégories de citoyens. Lors d'une naissance, le représentant légal reçoit 5 rouleaux de 35 litres par enfant, puis 2 rouleaux de 35 litres pour les deux années qui suivent.

Sur les 45 naissances en 2019, 36 familles sont venues au Greffe retirer les sacs. 21 sur les 38 familles d'enfants d'une année et 25 sur les 36 familles d'enfants de deux ans.

8.2 Taxes déchets

Quelque 850 mineurs ne sont pas soumis à la taxe déchets, soit CHF 85'000.- de taxes non perçues. Les CHF 9'000 d'exonération prévus pour les personnes à mobilité réduite se sont avérés corrects aussi cette année.

En revanche, les exonérations pour les jeunes en formation ont représenté un montant de CHF 14'783.-, alors que CHF 6500.- étaient prévus. Cette différence est probablement liée à une meilleure connaissance de cette possibilité par la population concernée.

8.3 Dons

La Commune reçoit des demandes de dons en quantité. Des versements de CHF 10'000.- ont concerné une vingtaine d'associations, sélectionnées pour leur activité reconnue dans le canton de Vaud et la région en faveur des populations plus vulnérables.

8.4 Subventions

Aucune subvention n'a été accordée pour les études musicales et seules quelques attributions ont eu lieu en ce qui concerne le restaurant scolaire.

9. MANIFESTATIONS

9.1 Fête des voisins

Cette fête est célébrée chaque année dans de nombreux pays en même temps, le dernier vendredi du mois de mai (le 24 en 2019). Elle offre l'occasion de rencontrer des personnes que l'on côtoie toute l'année sans prendre le temps de se connaître. Elle permet de développer la convivialité, l'entraide et la solidarité entre voisins.

Prangins participe depuis 2011 à la Fête des voisins. Les organisateurs peuvent se procurer gratuitement du matériel promotionnel et emprunter tables et bancs auprès de l'administration. La Commune de Prangins met à disposition gratuitement des kits d'organisation comprenant l'affiche annonçant la fête, les invitations à distribuer aux voisines et voisins, ainsi que des ballons et des t-shirts à l'effigie de la fête.

9.2 Autres manifestations

En 2019 une collaboration plus étroite s'est établie entre la personne en charge des manifestations au sein du Greffe et la Police Nyon Région (PNR). Avant toute élaboration de notes municipales, une demande de préavis à la PNR est faite pour permettre à la Municipalité de se positionner en toute connaissance de cause sur des particularités liées spécifiquement à la sécurité.

Durant l'année 2019, les manifestations traditionnelles du Château de Prangins ont eu lieu ainsi que les tournois de football du FC Prangins, la fête des enfants en juillet, la fête nationale aux Abériaux, le téléthon et la fête de Noël en décembre et bien d'autres encore.

Une nouvelle manifestation, le *Run Mate Léman* a vu le jour pour sa première édition. 200 km de parcours pour accomplir, en relais, le tour complet du majestueux Lac Léman avec une halte à Prangins. Ils étaient nombreux à prendre le départ afin d'honorer leur pari : être les premiers à participer à *Run Mate* pour courir autour du Lac Léman. Entre amis pour la majorité, d'autres en famille ou encore entre collègues, peu importe, l'événement a renforcé leurs liens. Pendant 24 heures, sur deux jours et une nuit, ils se sont encouragés, dépassés, ont lutté contre la fatigue mais surtout vécu une aventure humaine hors du commun qui restera dans leur mémoire.

Des directives municipales concernant les banderoles et les lâchers de ballons ont été élaborées et sont entrées en vigueur en 2019 :

- La délivrance pour la pose de banderoles est de compétence communale. La direction en charge de la sécurité et population a édicté une « directive sur la pose des procédés de réclame » qui énonce clairement toutes les informations nécessaires à la prise de décision pour délivrer une autorisation.
- En raison de l'impact écologique des lâchers de ballons et lanternes, la Municipalité de Prangins a décidé, comme d'autres communes, de les interdire en édictant une directive en janvier 2019.

POPULATION

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

1. CONTROLE DES HABITANTS

Le Contrôle des habitants (CH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans la commune. Le CH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le CH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les Contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

Une nouvelle collaboratrice est entrée en fonction au 1^{er} Juillet remplacer l'employée qui a quitté son poste au 31 juillet 2019. Sa collègue préposée a assuré son intégration dans le service et sa formation de base, tout en continuant sa propre formation de cadre en administration communale : ayant terminé le module 1 du cours cadre en administration intitulé « Organisation, gestion et communication » en juin 2019, elle a commencé le module 5 « connaissances du système politique », achevé en décembre, ce qui lui permettra de compléter le cycle entier de cette formation exigeante et d'acquérir tous les outils pour la pleine maîtrise de son travail.

1.1 Evolution de la Population

	2019				2018			
	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles -de 16 ans
Suisses	1103	1263	245	242	1089	1269	246	248
Etrangers	439	437	134	142	446	431	135	127
Fonctionnaires internationaux	23	28	11	10	15	27	8	6
Personnes en séjour	13	13	0	0	12	11	0	0

Les données de la population résidente permanente des communes au 31.12.2019 correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2019.

La population résidente permanente comprend :

- La population suisse établie.
- La population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidente permanente étrangère à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique :

- Les fonctionnaires d'organisations internationales.
- La population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

1.2 Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2018	2019	2018	2019
1	481	489	481	487
2	520	497	1040	994
3	279	281	837	843
4	311	316	1244	1264
5	76	83	380	415
6	13	14	78	84
7	2	2	14	14
8	0		0	
9	0		0	
Total	1682	1682	4074	4103

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'682	4'103	2.44

1.3 Moyenne d'âge

2018 : 41 ans

2019 : 40 ans

1.4 Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 64 nationalités, dont les plus représentées sont la France (276), le Portugal (161) et l'Italie (154).

1.5 Demandes de cartes d'identité

2019 : 22 cartes d'identité pour enfants et 67 cartes d'identité pour adultes

2018 : 40 cartes d'identité pour enfants et 103 cartes d'identité pour adultes

1.6 Mutations enregistrées

Mutations	2018	2019
Arrivées	345	326
Départs	346	314
Changements d'adresse	134	178
Changements de nom	24	17
Changements de papier permis	474	497
Corrections diverses	111	76
Echanges de clés (dès 2016)	145	126
Décès	24	17
Séparations	25	19
Divorces	11	20
Partenariats enregistrés	2	0
Mariages	34	20
Naissances	33	42
Naturalisations	41	26
Tutelles/curatelles	4	4
Adresses postales (dès 2016)	135	195

1.7 Confessions

2019 : 1204 catholiques, 879 protestants et 1992 sans/autre

2018 : 1231 catholiques, 930 protestants et 1886 sans/autre

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

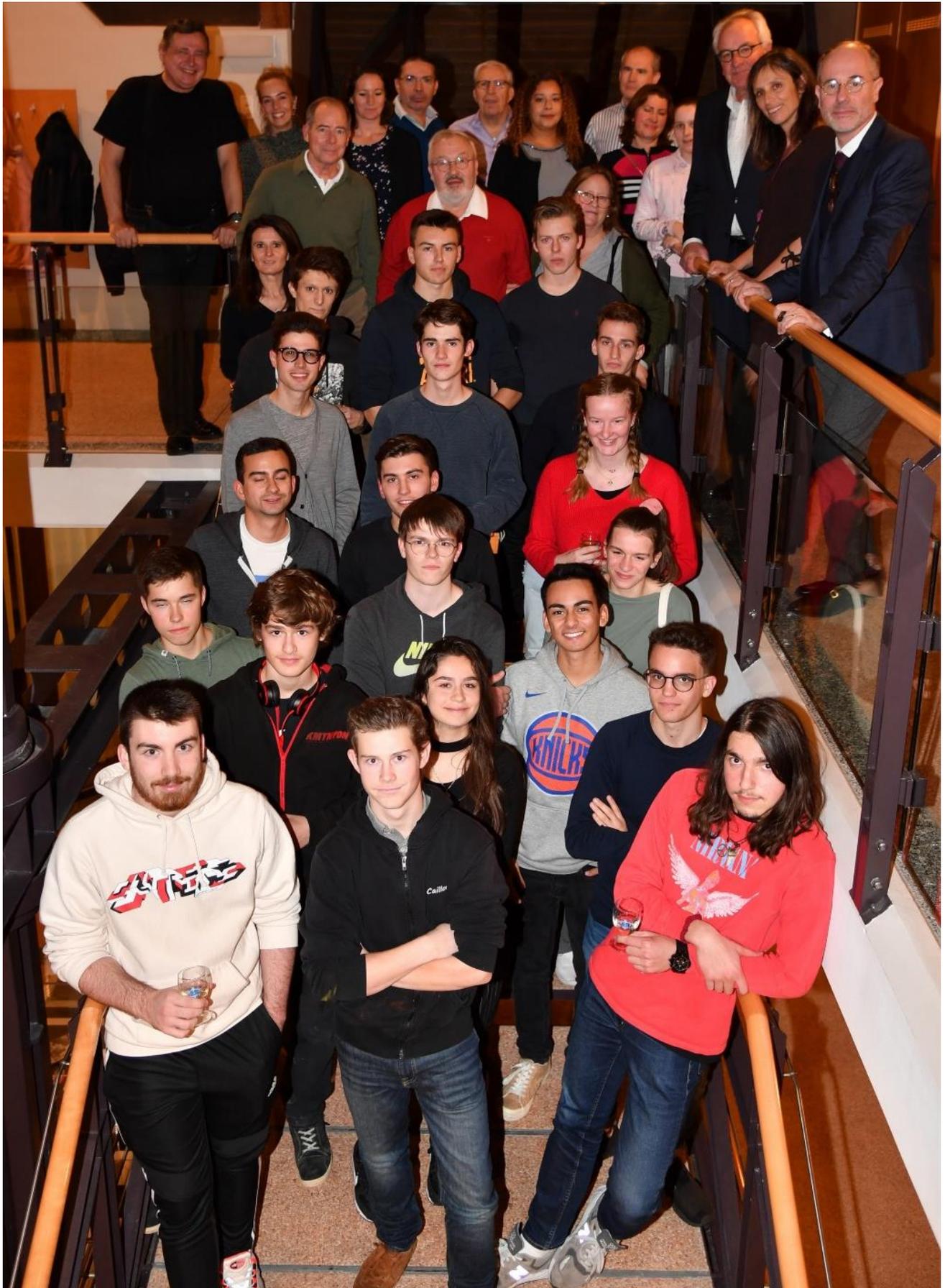
Comme chaque année, l'accueil des nouveaux citoyens a eu lieu le matin de la fête au village. Pour la deuxième année, la manifestation s'est déroulée au Centre communal des Morettes, afin de donner plus d'espace aux sociétés locales présentes pour accueillir les nouveaux habitants. Sur 196 invitations envoyées, 43 adultes et 15 enfants ont répondu présents à l'invitation.

Les nouveaux habitants ont pu écouter le discours des autorités et des intermèdes en chansons de « Prangins en chœur », regarder un film sur Prangins et apprécier un sketch du « Théâtre amateur de Prangins ». A la fin de la présentation officielle, un moment plus informel a permis aux nouveaux habitants de discuter avec les différentes sociétés locales autour d'une verrée.

3. NOUVEAUX CITOYENS

48 jeunes ayant eu 18 ans en 2019 et 30 personnes ayant obtenu la nationalité suisse ont été invités à la salle du Conseil communal à assister à une présentation sur leurs droits civiques et à déguster un excellent repas préparé par le gérant du Tea Room. 17 jeunes et 10 nouveaux bourgeois ont participé à cette soirée qui a eu lieu le 27 novembre 2019.

Vu le succès de l'année dernière, les autorités ont remis en place un Quizz pour animer la soirée. Le rôle d'animateur était tenu par des membres de la commission naturalisation, le président de l'USL, la TSP d'Espace Prévention et la Déléguée à la jeunesse. Le rôle de joker était tenu quant à lui par la Municipalité et le président du Conseil Communal. Des prix ont été distribués à tous les participants.



Accueil des nouveaux citoyens

© Michel Perret

4. NATURALISATIONS

Comme nous l'avions évoqué lors du rapport de gestion 2018, la Commune a édicté une directive relative à la phase communale de la naturalisation où tout le déroulé communal est expliqué de manière détaillée.

En 2019, nous avons eu 18 demandes déposées provenant de ressortissants originaires d'Ukraine, de France, d'Italie, de Hongrie, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, Pologne, Irlande et Pays-Bas.

Durant l'année 2019, 24 personnes ont obtenu la naturalisation suisse selon l'ancienne procédure et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat lors des cérémonies d'assermentation. Celles-ci sont originaires d'Ukraine, du Kirghizistan, de la Grande-Bretagne, du Canada, du Brésil, de Hongrie et d'Espagne.

La Commission de naturalisations a encore siégé 3 fois dans le cadre de cette ancienne procédure. Les trois personnes ont obtenu un préavis favorable et leur dossier suit son cours au Canton.

Dans le cadre de la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en 2018, aucune naturalisation ne s'est effectuée en 2019. Cependant, la commission consultative a auditionné les candidats à la naturalisation à deux reprises selon la nouvelle procédure, en juin et en octobre. 3 familles avec enfants ont été préavisés favorablement ainsi que 4 personnes célibataires (dont une malheureusement décédée depuis). 5 personnes ont passé le test de connaissances qu'elles ont réussi en obtenant le score maximum, 48 points sur 48.

La commission a beaucoup de plaisir à auditionner les candidats et se félicite de la décision d'avoir rendu cette audition obligatoire, ce qui permet aux autorités et aux futurs citoyens de faire connaissance et d'avoir des échanges fructueux et intéressants.

GESTION INTERCOMMUNALE



1. POLICE NYON RÉGION (PNR)

L'Association de communes est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1er janvier 2014.

Les éléments rapportés ci-dessous constituent un extrait du rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR), à disposition sur le site Internet de la PNR (www.police-nyon-region.ch).

1.1 Faits marquants en 2019

- Une année intense, marquée par l'anniversaire des cinq ans de l'Association : une fête commémorative, le 21 septembre, a permis de réunir tant la population que les autorités autour du corps de police, de faire connaître les activités policières, déployées sous forme de démonstrations et réaffirmer la mission de police locale de la Police Nyon Région, entendue au sens d'une police de proximité. De fait, le maintien de l'ordre et de la sécurité publique passe aujourd'hui davantage par une gestion de problèmes sociaux auxquels la police se doit d'apporter des réponses ciblées à la hauteur des attentes de la population.
- Une année riche en termes d'engagements liés aux manifestations.

Sur le plan cantonal, l'Opération Concorde, réunissant l'ensemble des polices du canton de Vaud, mise sur pied afin de planifier et coordonner la somme des interventions, s'est déroulée de mai à mi-septembre et a fortement sollicité l'effectif policier : en sus des missions régulières de police, de nombreux et importants renforts ont dû être fournis afin de sécuriser les manifestations organisées dans le canton (Fête des vigneron, 100ème Fête des Jeunesses campagnardes vaudoises, conférence de Bilderberg, inauguration du CIO, venue de dignitaires étrangers). Avec la nécessité d'assurer aussi la mission pour les manifestations locales (entre autres Caribana et Paléo), ou le soutien à des événements annuels (World Economic Forum, Fête du 1^{er} août, Triathlon de Nyon), la planification d'événements se chevauchant parfois fut complexe. Le personnel s'est vu restreindre son droit aux vacances et l'offre en formation continue. Le solde d'heures supplémentaires du Corps s'est accru.

Cette situation perdurera dans les années à venir (la Police Cantonale Vaudoise a décidé de reconduire la cellule de planification «Concorde»), ce qui oblige à mener une réflexion quant à l'optimisation des ressources :

- Dans cette optique, la création d'une équipe de 7 auxiliaires de stationnement et de circulation, personnes civiles appelées à suppléer au manque de moyens policiers lors de manifestations ou à compléter le dispositif de police en service moyennant une brève formation, permet de dégager le personnel policier pour des tâches nécessitant ses prérogatives et moyens. Cela illustre la volonté du Comité de direction d'allouer les ressources de manière efficiente.
- Le lancement d'un nouveau site Internet, lequel participe au renforcement du lien de proximité établi entre la PNR et la population avec un accès ciblé à l'information et une offre de prestations en ligne qui facilite l'exécution de certaines tâches administratives.
- L'adoption de la stratégie sécuritaire de PNR, en 4 axes, des prestations et une information de qualité, la protection des résidents, la réflexion collective et l'interopérabilité, l'attractivité de la PNR en tant qu'employeur.
- L'implantation de la comptabilité analytique : afin de procéder à une expertise sur les coûts, sur la différence constatée avec d'autres villes, et sur les coûts que les communes assumeraient en ralliant

la gendarmerie cantonale et en devant reconstituer un service municipal de police pour les tâches non couvertes par la gendarmerie, le Conseil intercommunal de la PNR a accordé en date du 8 mai 2019 le crédit pour introduire une comptabilité analytique permettant d'identifier plus précisément les différents centres de coûts. Le processus qui a suivi a révélé que 52% des activités concernaient des missions générales de police et 48%, des activités relatives au 5^e processus. Le constat du coût important des tâches du 5^e processus amène à explorer la possibilité de mutualiser partie de ces tâches, ainsi que certains services administratifs et transversaux : secrétariat, commission de police, ressources humaines, communication, etc.

Il en est ressorti qu'un territoire disposant d'une police communale ou intercommunale consomme davantage de sécurité et que les prestations de PNR sont consommées à 60% par des personnes résidant à l'extérieur des trois communes membres, par l'effet attractif de la ville-centre. Par ailleurs, les activités relatives au 5^e processus ont un coût important, ce qui incitera à explorer des pistes de mutualisation.

Une réflexion autour des besoins spécifiques de la PNR en termes de renseignement a par ailleurs mené à l'acquisition d'un nouvel outil informatique et l'introduction du programme AID-Pol (*Activity-based Intelligence Dashboard*), qui permet notamment la création de tableaux de bord interactifs dont le but est de visualiser spatialement les types d'événements, identifier les problématiques en temps réel et mettre en œuvre des actions pour y remédier. Cette solution offre en un « un coup d'œil » toutes les informations nécessaires à une prise de décision opérationnelle efficace. Cette plateforme d'analyse offre des extractions à des fins statistiques qui permettent d'apprécier la portée des objectifs fixés.

1.2 Effectifs de la PNR

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la Police Nyon Région (PNR) était composé de 82 collaborateurs et collaboratrices (5 officiers, 57 policiers, 2 aspirants, 4 assistants de sécurité publique et 14 civils). 9 nouveaux arrivants en 2019 et 7 départs. Depuis octobre 2019, la formation se fait en deux ans au lieu d'un : phase 1 à l'Académie de Savatan, phase 2 pratique dans le corps de police. La Police Nyon Région, à l'instar de toutes les autres polices de Suisse, deviendra par conséquent une entreprise formatrice professionnelle à part entière.

L'investissement en formation continue est conséquent (formations *ad hoc* à tout niveau hiérarchique).

1.3 Organes de la PNR

1.3.1 Comité de direction

Le Comité de direction a formellement pris 68 décisions durant l'année (dans une large mesure sur des questions relatives aux ressources humaines ou à l'acquisition de matériel) et outre le budget et les comptes, a présenté au Conseil intercommunal, une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 32'636.- pour l'implantation de la comptabilité analytique au sein de PNR et un crédit d'investissement de CHF 86'000.- pour l'acquisition d'un appareil supplémentaire de surveillance du trafic (cf. radar fixe). Ces préavis ont été acceptés à l'unanimité.

1.3.2 Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal, composé de 20 délégués de chacun des conseils communaux des trois communes, s'est réuni pour 2 séances ordinaires : à la session de printemps, les comptes et la gestion 2018 ont été acceptés à l'unanimité, de même que le crédit extrabudgétaire d'investissement de CHF 32'636.- pour l'implantation de la comptabilité analytique et celui de CHF 86'000.- pour l'acquisition d'un dispositif de surveillance de trafic (SAT). A la session d'automne, le budget 2020 a été accepté par 13 voix moins une abstention.

1.4 Activités

Police-secours et ses 6 brigades assurent une présence visible et dissuasive sur l'ensemble du territoire de l'association 24 heures sur 24 et 365 jours par année, et remplissent leur mission de répression des crimes, mobilisation dans la lutte contre la petite et moyenne délinquance, prévention contre les dommages à la propriété mais aussi de secours aux personnes en détresse. Un travail d'une grande diversité, nécessitant un éventail large de compétences.

A Prangins, un poste de police ouvert à la population durant deux tranches horaires hebdomadaires fixes permet d'enregistrer des plaintes, rassurer au besoin, donner des explications sur les lois et règlements. L'îlotier est présent à peu près à 60 % sur la commune, sur le terrain principalement. Le Sergent Pernoux, policier de proximité depuis 2009 à Prangins a pris sa retraite. C'est maintenant le sergent Nicolas Grange qui assure cette fonction.

Une équipe de patrouilleurs de 7 personnes assure la sécurité des enfants devant l'école.

Les données chiffrées concernant les interventions sur les trois communes et les tendances sur trois ans figurent en page 37 du rapport annuel de la PNR.



De g. à d. Nicolas Grange, Marc Eyholzer, François Pipoz, Barbara Rihs, Esther Guldemann, Christine Neumayer, Katerina Seydoux et Patrick Pernoux

© Michel Perret

1.4.1 Circulation : gestion, prévention, contrôle

Une coordination avec les services Travaux des communes permet d'identifier les problèmes de circulation routière, et d'aboutir à des solutions concrètes, par exemple pour minimiser les reports de trafic durant les travaux de la route de l'Etraz, ou la sécurisation du pont de l'Aérodrome de Prangins grâce à la suppression du passage des camions poids-lourd.

Par ailleurs, la problématique des accès par les partenaires feux bleus aux différents bâtiments existants le long de la route de Promenthoux a été l'objet d'une attention particulière, avec des séances d'analyse réunissant tous les acteurs concernés (sécurité, travaux, mobilité). Lors de la belle saison, en raison du

stationnement non réglementé des véhicules tout au long de la route, les véhicules d'intervention lourds ne pourraient en effet pas accéder à la maison des Bleuets (parcelle 604), ni à la buvette de Promenthoux en cas de sinistre, pour des raisons de gabarit. Le problème identifié et analysé en 2019 fera l'objet d'un projet /préavis en 2020.

Lors de l'Opération « Clignoto » en septembre 2019, opération de prévention contre les infractions dans les giratoires (l'oubli d'utiliser le clignoteur étant le plus fréquent), 402 paquets de bonbons ont été remis aux « bons » conducteurs, tandis que 480 flyers expliquant les règles de comportement dans un giratoire étaient remis à ceux n'ayant pas enclenché leur clignotant.

L'unité radar de la PNR est dotée actuellement de trois appareils préventifs, utiles dans la sécurisation des routes. Les radars dits « sympathiques » indiquent en temps réel la vitesse approximative des automobilistes en les gratifiant d'un *smiley* content ou fâché. L'unité radar a procédé au contrôle de neuf emplacements sur sollicitations. Seul un emplacement a révélé une problématique avérée de vitesse, et des contrôles supplémentaires ont suivi, révélant un taux d'infraction élevé. Seul un appareil de surveillance automatique du trafic est à même de sécuriser d'une manière pérenne ce tronçon.

1.4.2 Prévention criminalité dans le cadre scolaire

L'unité Prévention et Proximité de la PNR dispose d'un personnel spécialement formé pour intervenir dans les classes, notamment par le biais de cours de prévention criminalité dispensés aux élèves des classes de 7^e, 8^e, 9^e et 11^e HARMOS. Le thème du harcèlement, celui de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, sont également traités, avec une explication des Lois (droits et devoirs), de même que celui du *littering* ou toute autre forme d'incivilité. Le processus de sensibilisation des jeunes dans les classes s'avère une plus-value importante lorsque les patrouilles les abordent ensuite sur le terrain, car un lien de proximité a déjà été créé dans le cadre scolaire et les messages de prévention diffusés.

1.4.3 Préavis No 41-2019 - Révision du règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance et rapport sur les mesures prises pour lutter contre les incivilités à Prangins

Un rapport sur les mesures prises pour lutter contre les incivilités à Prangins a été établi et présenté au Conseil communal de décembre. En 2016 en effet, au moment d'établir la base légale relative à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance sur le site des Abériaux, une réflexion était annoncée sur l'opportunité d'en installer sur les bâtiments communaux sur l'ensemble du territoire pranginois. Le rapport analyse l'évolution et la distribution à Prangins de différentes catégories d'incivilités, sur plusieurs années et plusieurs zones, ainsi que les coûts qu'elles ont occasionnés. Il décrit également l'éventail des mesures prises pour lutter contre ces incivilités et conclut que le nombre faible de délits perpétrés ne justifie actuellement pas d'investir dans une surveillance par caméra dans les zones « sensibles » : les coûts engendrés par l'achat de nouvelles caméras, proportionnellement à l'efficacité recherchée et au nombre de cas, sont trop élevés. Toutefois, une hausse des incivilités ou un changement de circonstances interviendrait-il, la Municipalité reconsidérerait la problématique sous tous ses aspects.

1.4.4 Commission de police

Le nombre d'ordonnances pénales prononcées en Commission de police a augmenté significativement (+ 2,7% par rapport à 2018), augmentation qu'il a fallu absorber avec l'engagement d'une nouvelle secrétaire-greffière, ce qui a permis d'optimiser le fonctionnement de la Commission de police en créant des postes de spécialistes dans une ou plusieurs des phases de la procédure pénale.

2. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE



Rapport d'activité complet sur www.sdis-nyon-dole.ch.

2.1 Points remarquables

- Organisation parfaite du 112^e concours de la FVSP les 3 et 4 mai à Chésérax.
- Manifestations sur les 4 sites pour les 150 ans de la FSSP les 30 et 31 août.
- Validation par le conseil intercommunal de deux demandes de crédit pour le remplacement d'un véhicule de 1978 pour le site de Saint-Cergue, et celui du 3^e tonne pompe du site de Nyon, actif depuis 32 ans, par un nouveau tonne-pompe d'occasion Scania P114 de 3'000 litres mis au goût du jour, plus performant et mieux adapté aux missions du SDIS.

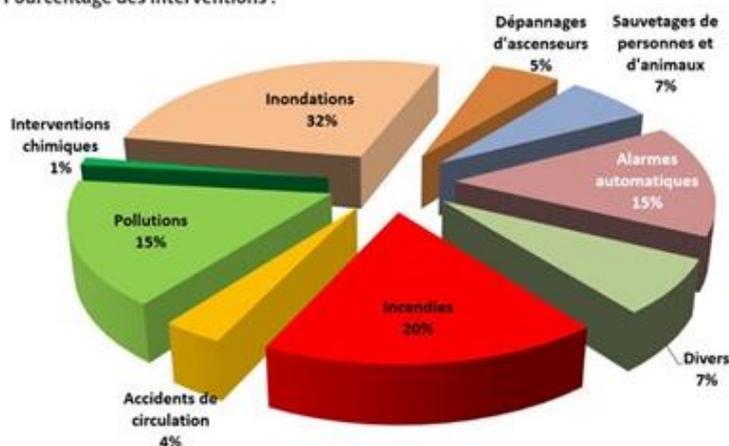
2.2 Effectifs et Recrutement

260 sapeurs-pompiers au 1^{er} janvier 2019 (255 au 1^{er} janvier 2020), 33 démissions dans l'année. La campagne de recrutement a amené de nombreuses personnes intéressées à la soirée d'information du 1^{er} novembre dans les quatre casernes. Après la matinée de sélection, 22 ont été recrutées.

2.3 Interventions

L'année 2019 est une année record en termes de nombre d'interventions : les groupes d'intervention des 4 sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ont été alarmés à 555 reprises, soit 24 cas en plus par rapport à 2018. Les interventions ont mobilisé les intervenants pendant 5697 heures (nombre stable).

Pourcentage des interventions :



- 463 interventions ont eu lieu sur le secteur des 18 communes du SDIS Nyon-Dôle et 92 en dehors (donc sur le Secteur du centre régional pour les missions spécifiques ou en appui à d'autres SDIS).
- 53 ont eu lieu à Prangins.
- 93 incendies (dont 69 sur le territoire du SDIS), soit 8 cas de moins qu'en 2018.
- 18 accidents de la circulation, soit 3 cas de moins que l'année précédente.
- 91 pollutions hydrocarbures, en augmentation de 12 cas.
- 6 interventions chimiques, en augmentation de 1 cas.
- 65 sauvetages de personnes, d'animaux, ou d'aide au portage, soit 15 de plus avec une forte hausse des dépannages d'ascenseurs (29 interventions).

- 154 inondations (dont 116 pour causes naturelles), activité essentiellement due aux fortes précipitations du 15 et 30 juin et néanmoins 15 interventions de moins par rapport à l'année précédente.
- 83 alarmes automatiques, soit une augmentation de 26 cas malgré la campagne de lutte contre les alarmes automatiques intempestives de l'ECA avec une procédure de rappel dite « levée de doute » effectuée systématiquement par le collaborateur du CTA avant de procéder à l'engagement des sapeurs-pompiers.
- 40 Divers.

3. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)

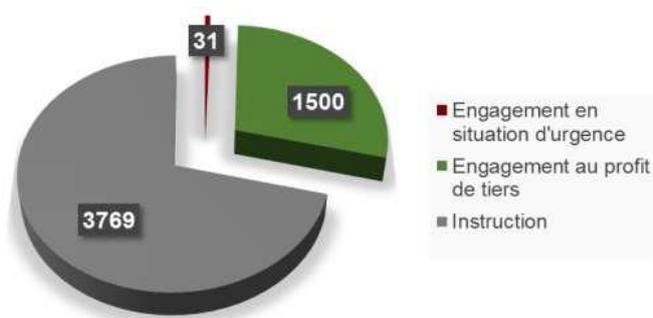


Rapport d'activité complet de l'ORPC) sur www.orpc-nyon.ch.

3.1 Activités

En 2019, 5'300 jours de service ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une diminution de 10% par rapport à l'année précédente.

Répartition des jours de service



3.2 Révision des statuts

Le processus de révision des statuts est en cours. Un premier projet a été soumis à l'ensemble des communes, une commission consultative étant nommée dans chacune pour faire part de ses remarques ou suggestions. La compilation, analyse et prise en compte ou non de ces dernières s'est faite pendant l'année 2019 et a abouti à un nouveau projet début 2020, qui sera cette fois soumis au conseil intercommunal.

4. RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch.



Les points saillants en sont, sur le plan financier :

- Le volume d'affaires du RAT oscille autour des CHF 24 millions en 2019.
- Le résultat annuel de l'administration du RAT est équilibré.
- Le RAT salue l'efficacité administrative des structures d'accueil mise en place : les résultats 2019 de toutes les structures d'accueil du RAT sont réjouissants.
- Le résultat annuel de l'accueil familial de jour (AFJ) atteste d'une légère perte.
- Le contrôle des revenus annuels parentaux a permis de rembourser CHF 204'654 aux communes.
- Selon une comparaison du coût moyen horaire dans les réseaux Lois sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) établie par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le RAT se porte bien ; les prix des prestations d'accueil du RAT sont stables depuis 10 ans.
- 40% des parents paient le tarif maximum des prestations.

L'exercice 2019 a été marqué par une progression globale des heures de 5% dont 13% en accueil parascolaire collectif :

- Les heures en AFJ ont augmenté de 1% ; nous enregistrons 5 accueillantes en milieu familial (AMF) de moins que l'année précédente.
- Le nombre d'enfants a augmenté de 4%, essentiellement en accueil parascolaire collectif.
- Le nombre moyen d'heures d'accueil par enfant a augmenté : 910 heures en 2019, 897 heures en 2018.
- Le taux d'occupation global des structures oscille autour des 90% des places offertes.
- Le manque de places empêche le RAT de répondre à la demande.
- Un nouveau plan de développement 2020-2025 confirme que le RAT devra encore créer quelque 100 à 150 places supplémentaires à l'horizon 2030.

L'accompagnement RH atteste du bon fonctionnement de l'administration du RAT ; il est cependant nécessaire de se préparer à faire face à l'évolution qui se dessine pour les années à venir ; un nouvel organigramme a été adopté.

Les travaux liés à l'implémentation du progiciel ABACUS ont été plus importants qu'anticipé, créant un dépassement du budget.

5. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)



Plus d'informations : www.arasnyon.ch

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux :

- L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland) pour le RAAS.

A relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne :

Année	2019	2018
Dossiers actifs	792 (30 à Prangins)	829 (42 à Prangins)

6. RÉGION DE NYON (CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON)



Bilan complet de l'activité sur www.regiondenyon.ch

Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon, représentant 42 communes des 47 communes du district de Nyon au 31 décembre 2019. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport. Région de Nyon émane des communes qui définissent les orientations stratégiques et les priorités du développement régional.

6.1 Gouvernance

Le Comité de direction (CODIR) est l'organe exécutif de Région de Nyon. Il est composé de neuf représentants politiques issus des différentes sous-régions du district. Ils sont élus à cet organe exécutif par le Conseil intercommunal du Conseil Régional qui représente toutes les communes membres.

Le CODIR définit les domaines d'action de Région de Nyon et assure leur mise en œuvre. Il est appuyé dans ses tâches par une équipe de professionnels, le secrétariat régional.

Le Conseil intercommunal est constitué d'une soixantaine de représentants des communes membres de Région de Nyon. Cet organe législatif a pour mission d'examiner et de valider les actions du Comité de direction. La Commune de Prangins dispose de six voix. Le municipal Igor Diakoff siège au sein du Conseil intercommunal avec trois voix. Il y représente la Municipalité.

Les trois autres voix sont attribuées au Conseil communal. En 2019, Yvan Buccioli, André Fischer et Serge Juzgado ont été remplacés par Jean De Wolff de Moorsel, François Krull et Hervé Durgnat.

6.2 Retrait de région de Nyon

Le 4 décembre 2018, le Conseil communal a décidé d'accepter, par 32 oui et 20 non, le préavis municipal 30/18 « Réponse à la motion de Monsieur Olivier Binz Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du district de Nyon (Région de Nyon) », approuvant ainsi le retrait de la Commune de l'association régionale.

Cette décision a été contestée par un référendum

Le 19 mai 2019, les Pranginois ont accepté le retrait de la Commune de Prangins de l'association Région de Nyon par 677 oui, contre 654 non. La sortie sera effective le 31 décembre 2020.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 51/20 concernant le rapport de gestion 2019,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

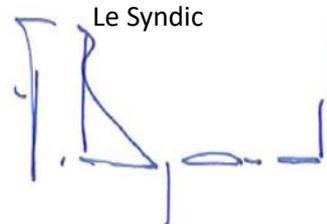
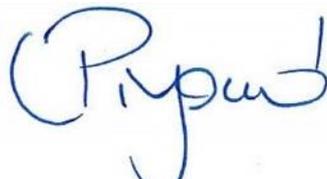
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 51/20 concernant le rapport de gestion 2019, tel que présenté,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 15 juin 2020 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

 Le Syndic François Bryand	 MUNICIPALITÉ DE PRANGINS	 La Secrétaire Laure Pingoud
---	--	--

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

AAS	Agence d'assurances sociales
AC&M	Activités créatrices et manuelles
AdCV	Association de communes vaudoises
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AMF	Accueillante en milieu familial
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ATI	Autorisation de transfert des informations
AVS	Assurance vieillesse et survivants

B

BAMO	Bureau d'assistance à maître d'ouvrage
BECAD	Begnins Chauffage à distance

C

CAMAC	Centrale des autorisations en matière des autorisations de construire
CE	Conseil d'établissement
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CI	Conseil intercommunal
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CoDir	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
CNP	Club nautique de Prangins
CR	Conseil Régional (devenu Région de Nyon)
CRD	Centre Régional de Décision
CSR	Centre social régional

D

DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DPS	Détachement de Premiers Secours
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DISREN	Dispositif d'investissement régional
Dr	Docteur

E	
EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
ECP	Eaux claires parasites
EF	Ecole de formation
EH	Equivalent habitant
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire
EM	Etat-Major
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
F	
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FC	Football club
G	
GOP	Groupe opérationnel des pôles
GROUPIL	Groupe de pilotage
H	
ha	hectares
HT	Hors taxes
I	
Infostar	Registre de l'état civil
J	
JEP	Journal des évènements de police
L	
LAJE	Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22)
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003 (RSV 850.051)
LAT	Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700)
LATC	Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985(RSV 700.11)
LC	Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11)
LDE	Loi vaudoise sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (RSV 721.31)
LED	Light-emitting diode (en français : diode électroluminescente)
LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)
LMTP	Loi sur la mobilité et les transports publics
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01)
LPP	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40)
LPrD	Loi vaudoise sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007 (RSV 172.65)

N

NStCM Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez

O

OFEN Office fédéral de l'énergie

OFS Office fédéral de la statistique

OPB Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (RS 814.41)

OPEP Ordre des pompiers émérites de Prangins

OI Organe d'Intervention

OQE Ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (RS 910.14))

ORPC Organisation régionale de protection civile

OVAM Office vaudois de l'assurance-maladie

P

PA Projet d'agglomération

PAFVG Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois

PDCn Plan Directeur cantonal

PDI Plan directeur intercommunal

PDIE Prescriptions des installations électriques

PET Poly téréphtalate d'éthylène

PIC Prangins International Club

PIR Programme des Investissements régionaux

PNR Police Nyon Région

PPA Plan partiel d'affectation

PPLS Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

PQ Plan de quartier

R

RAAS Règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 (RSV 831.15.1)

RAT Réseau d'accueil des Toblerones

RCPers Registre cantonal des personnes

RDU Route de distribution urbaine

RI Revenu d'insertion

S

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte

SAPAN Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise

SCL Service des communes et du logement

SDAN Schéma directeur de la région nyonnaise

SDIS Service de défense incendie et secours

SDP Société de développement de Prangins

SDT Service du développement territorial

SEIC Société électrique intercommunale de la Côte

SOFREN Société foncière de la région nyonnaise SA

STC Service technique communal

STEP Station d'épuration des eaux

STI Service technique intercommunal

SYMIC Système d'information central sur la migration

T

TAC Travaux après contrôle

TAP Théâtre amateur de Prangins

t. Tonne

TP Transports publics

TPN Transports publics nyonnais

TTC Toutes taxes comprises

U

UAPE Unité d'accueil pour écoliers